

196^e session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Mercredi 11 décembre 2024

Montmirail

Séance de relevée

Mercredi 29 janvier 2025

Evologia

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE M. Yves-Daniel Cochand

VICE-PRÉSIDENCE M. Hyonou Paik

Le 11 décembre 2024, le président salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

Mme Anne Buloz, Réformés

M. Lucas Vuilleumier, Protestinfo

Invités présents :

Mme Marie-Louise Hoyer, conseillère synodale du Conseil du Synode jurassien

Mme Aline Mugny, co-directrice ad intérim et coordinatrice du pôle communication et mobilisation de DM (*présente l'après-midi pour la discussion sur le rapport Terre Nouvelle*)

Mme Adeline Wehrli, chargée des relations Églises, département communication de l'EPER (*présente l'après-midi pour la discussion sur le rapport Terre Nouvelle*)

Mme Sylvie de Montmollin, présidente du comité AJS (*présente l'après-midi pour la discussion sur le rapport Terre Nouvelle*)

Mme Valérie Reymond et M. Olivier Jeanneret, fiduciaire Reymond & Jeanneret SA (*présents en début de matinée – pour l'élection de l'organe de contrôle*)

M. Florian Schubert, conseiller synodal, prise de congé

Mme Martine Robert, responsable du secteur cantonal bénévolat, prise de congé + installation

Mme Nicole RoCHAT, responsable du secteur cantonal enfance/couples/familles, prise de congé

Mme Séverine Schlüter, pasteure, prise de congé

M. Patrick Schlüter, pasteur, prise de congé

Mme Delphine Collaud, pasteure, prise de congé

Mme Karin Phildius, pasteure, prise de congé

M. Pascal Wurz, pasteur, prise de congé

M. Jean Messerli, conseiller synodal, installation

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Françoise Perroset (présent) et Petru Popa (dès 11h)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (présente)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (excusé)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Frédéric Muller (excusé)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

Le 29 janvier 2025, le président salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

Mme Anne Buloz, Réformés

M. Lucas Vuilleumier, Protestinfo

Députés à voix consultative

Église catholique romaine : MM. Françoise Perroset et Petru Popa (excusés)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (excusée)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (excusé)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Frédéric Muller (excusé)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

36 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués.

Le 11 décembre 2024, 33 députés et suppléants sont présents puis 31 dès 16h.

Le 29 janvier 2025, 29 députés et suppléants sont présents.

Ordre du jour du 11 décembre

08h25 Ouverture de la session	p.3
1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants	p.3
2. Élections complémentaires :	
Conseil synodal (1 laïque)	p.4
Bureau du Synode (1 laïque)	p.5
Commission d'examen de la gestion (1 ministre)	p.5
Commission de consécration et d'agrégation (1 laïque)	p.5
Synode missionnaire (1 suppléant)	p.5
Organe de contrôle (pour les comptes 2024)	p.5
3. Communications du Conseil synodal	p.6
4. Rapport n°1 du Conseil synodal : Budget 2025	p.11
5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Esquisse de la politique financière et immobilière de l'EREN	p.14
6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Mission spécifique "Église et Société"	p.20
7. Rapport n°4 du Conseil synodal : Création d'un service du personnel	p.26
8. Rapport n°5 du Conseil synodal : Politique de soutien aux œuvres d'entraide de Terre Nouvelle	p.37
9. Rapport n°6 de la Commission de consécration : Traitement des demandes de consécration et d'agrégation par le Synode	p.45

10. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Mise en place du système d'échanges de chaires	p.50
11. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Clôture de la plateforme Recherche & développement	p.50
12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode	p.50
13. Questions des députés et réponses du Conseil synodal	p.50

11h00 Culte à Montmirail

12h15 Repas

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Ordre du jour du 29 janvier

19h30 Ouverture de la séance de relevée	p.52
14. Communications du Conseil synodal	p.52
15. Rapport n°3 du Conseil synodal : Mission spécifique "Église et Société"	p.53
22h00 Fin de la session	

Ouverture de la session du 11 décembre 2024

À 08h25 le président ouvre la 196^e session du Synode.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le président salue les personnes présentes et donne les informations nécessaires pour le bon déroulement de la session.

Mme Dominique Jan Chabloz, députée de la paroisse du Val-de-Travers, prie pour le bon déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

a) Nouveaux députés

M. Guillaume Klauser, député ministre de la paroisse du Val-de-Travers

b) Nouveaux suppléants : aucun

❖ Le Synode valide l'élection complémentaire d'un député à l'unanimité

2. Élections complémentaires

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le Bureau du Synode a reçu la candidature d'un ministre pour le poste de conseiller synodal ministre. Vous avez tous reçu, avec les documents du Synode, son curriculum vitae et sa lettre de motivation.

La procédure est la suivante : Pascal Wurz présente sa candidature puis le Bureau du Synode demande que le huis clos soit prononcé pour la discussion et le vote.

Conseil synodal (1 ministre)

- **M. Pascal Wurz** présente sa candidature

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, chers collègues,

Il n'est peut-être pas nécessaire d'en dire bien davantage sur mes motivations et sur ma personne, le dossier de candidature vous a été remis, et vous l'avez sans doute étudié avec attention. J'aimerais cependant insister sur un point de mon parcours professionnel. J'ai toujours eu un engagement dans une commission du Synode depuis mon entrée en fonction dans l'EREN en 1996. C'est dans les années 2005-2006, alors que j'étais membre de la CEG, que l'on entendait parler de licenciement dans l'Église, déjà, que je me suis intéressé aux questions d'organisation et de management des ressources humaines, que je me suis lancé dans un Master en économie avec une spécialisation dans les ressources humaines. J'étais particulièrement préoccupé par la question du changement dans une organisation, ou dans une entreprise. Je me suis rendu compte que le changement est permanent et que les organisations et les entreprises qui survivent aux évolutions continues de leur environnement sont celles qui ont pris en compte la question du changement et celles qui ont adapté leur stratégie à l'aide d'outils et de concepts en fonction de leurs contextes nouveaux. J'ai beaucoup appris, en termes de méthodes et d'outils, et je continue à m'intéresser à ces sujets. Le climat dans lequel nous évoluons, climat politique, socio-économique, géopolitique, n'est pas favorable pour une vision sereine et optimiste pour notre avenir. Ces derniers mois, j'ai senti de l'inquiétude parmi mes collègues, une inquiétude tout à fait compréhensible et légitime. Certes, l'avenir de ce monde est incertain, mais ne l'a-t-il pas toujours été ? La motivation de ma candidature, c'est de pouvoir apporter au Conseil synodal mon soutien, mes compétences, mon expérience et surtout mon espérance. Et quelque chose en plus, quelque chose de précieux, que j'avais beaucoup moins durant mon ministère : le temps. J'ai effectivement le privilège de pouvoir m'investir à fond dans les dossiers que j'aurai à travailler. J'ai toujours fonctionné ainsi, la différence c'est qu'aujourd'hui j'ai plus de temps à disposition.

Revenons au motif de l'espérance. Le Conseil synodal est l'exécutif de notre institution. C'est-à-dire qu'il est l'organe de notre Église chargé de réaliser et mettre en œuvre les projets que décide le Synode. Mais, justement, parce qu'il tient la barre, il est aussi celui qui porte le flambeau de l'espérance. Un des fondements de notre foi chrétienne. Permettez-moi de citer un auteur qui incarne dans son œuvre cette espérance. Désolé pour ceux qui attendraient une citation biblique, c'est Antoine de Saint-Exupéry que je cite : "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible." (Terre des Hommes). Nous voici bientôt à Noël ; n'est-ce pas justement ce moment dans l'histoire humaine dans lequel Dieu nous ouvre l'avenir et nous le rend possible ? Emmanuel, Dieu avec nous. C'est dans cet esprit que je vous propose ma candidature. Merci de votre attention.

33 bulletins délivrés, 33 bulletins rentrés, 5 bulletins blancs et nuls, 28 bulletins valables

Majorité absolue (50% + 1) = 17

Membre ministre (1)	voix	élu
Monsieur Pascal Wurz, pasteur	6	non

❖ M. Pascal Wurz n'est pas élu au Conseil synodal

Bureau du Synode (1 laïque)

- Mme Nicole Humbert-Droz

33 bulletins délivrés, 32 bulletins rentrés, 2 bulletins blancs et nuls, 30 bulletins valables

Majorité absolue (50% + 1) = 17

Membre laïque (1)	voix	élu
Madame Nicole Humbert-Droz	29	oui

❖ Mme Nicole Humbert-Droz est élue au Bureau du Synode

Commission d'examen de la gestion (1 ministre) : aucun

Commission de consécration et d'agrégation (1 laïque) : aucun

Synode missionnaire (1 suppléant) : aucun

Organe de contrôle (pour les comptes 2024)

- Fiduciaire Reymond et Jeanneret SA

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il nous paraît important de donner quelques éléments. Si la qualité du travail de KPMG, organe de contrôle depuis 10 ans, n'est absolument pas remis en cause, le Conseil synodal a fait le choix de faire un appel d'offre restreint et bien évidemment la fiduciaire KPMG a pu soumettre son offre.

Néanmoins en fonction des dossiers présentés, le choix s'est porté sur une autre fiduciaire, c'est-à-dire la fiduciaire Reymond et Jeanneret qui a ses bureaux à Saint-Blaise.

Trois raisons pour lesquelles nous avons fait ce choix, par ordre croissant :

1) les honoraires répondent au prix du marché

2) la date de l'audit souhaitée répond à notre organisation relativement lourde entre un exécutif et un législatif

3) les compétences professionnelles présentées sont adéquates. Les travaux seront réalisés par Mme Valérie Reymond et M. Olivier Jeanneret, tous deux experts comptables diplômés. Ils sont aussi accrédités en tant qu'expert-réviseurs par l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision et ont déjà travaillé, dans un autre cadre, avec l'EREN.

Cependant, comme il s'agit d'une première collaboration dans le cadre du bouclage des comptes, nous vous proposons de valider ce choix pour les comptes 2024, et en fonction de la collaboration que nous aurons lors de cet audit pour les comptes 2024, une validation pour la fin de la législature vous sera demandée ultérieurement, en 2025.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Comme il ne s'agit pas d'un vote sur une personne mais sur une institution, le Bureau du Synode a décidé de procéder à un vote à main levée.

❖ Élection de l'organe de contrôle : accepté à l'unanimité

3. Communications du Conseil synodal

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Je n'ai pas une nouvelle très agréable à vous annoncer en ce début de Synode. Certains d'entre vous connaissent bien Jérôme Ummel qui a travaillé comme responsable jeunesse de la formation. Depuis environ 1 an et demi, nous avons appris que sa fille était très malade et elle est décédée ces derniers jours. L'enterrement a lieu aujourd'hui à 9h30, ce qui fait qu'il était impossible de faire une délégation de notre Église, vu que c'est le jour du Synode. Le Conseil synodal et le président du Synode ont pensé qu'il serait bon de faire circuler une carte, en lieu et place de notre présence, au moins que nous soyons en pensée par nos signatures. Pour ceux et celles qui le connaissent, vous pouvez écrire quelques lignes, les autres simplement signer la carte. Cela fera un témoignage de nos pensées, en reconnaissance de la souffrance que la famille Ummel est en train de traverser. Je vous invite à quelques mots de prière.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

C'est avec une d'autant plus grande émotion que je prends la parole devant vous aujourd'hui pour vous faire part d'une décision importante. Depuis mon élection en tant que conseillère synodale et tout au long de ces années passées à vos côtés, j'ai eu l'immense privilège de servir notre Église avec passion et engagement. Ce mandat a été une expérience profondément enrichissante, marquée par de belles collaborations et de nombreux projets.

Aujourd'hui, des raisons familiales, joyeuses et heureuses, m'amènent toutefois à revoir mes priorités et à réorganiser mes engagements. Après mûres réflexions, et en toute conscience de mes responsabilités envers notre Église, j'ai pris la décision de me retirer de mes fonctions de conseillère synodale. Si ce choix était relativement facile, celui du moment de l'annonce ne l'était pas. Et je tenais à ce que ce départ puisse se faire dans un esprit de responsabilité. J'ai souhaité attendre que le Conseil synodal puisse retrouver une certaine stabilité afin que la transition se déroule dans les meilleures conditions. Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces années. Votre soutien, vos débats, votre amitié ont été pour moi une source constante d'inspiration et de forces. Je me retire de ce rôle mais mon attachement pour mon Église demeure intact. Je continuerai à la soutenir sous d'autres formes. Je reste persuadée que le chemin que nous avons parcouru ensemble portera ses fruits dans les temps à venir. Merci de votre attention et merci pour votre confiance.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Comme vous avez pu l'entendre au dernier Synode dans le rapport de la commission d'examen de la gestion qui introduisait la discussion sur les comptes 2023, le Conseil synodal, durant les périodes où il a fonctionné à six membres, a décidé que le septième siège du Conseil synodal, et surtout le salaire qui lui était attribué, allait être partagé entre les six conseillers synodaux restant, y compris le président par décision collégiale du Conseil, en lien avec la surcharge qu'entraînait le siège vacant et les dossiers immenses qu'il y avait à traiter au Conseil synodal.

Cette situation, bien sûr, n'est pas passée inaperçue par l'organe de contrôle qu'est la CEG, par rapport à notre gestion. La CEG nous a interpellé, non pas sur le fond de la question, c'est-à-dire que la CEG a tout à fait compris et même validé et estimé le travail qui était fait et donc la possibilité qu'il soit rémunéré, en lien avec la situation. Mais la CEG a considéré que la décision du Conseil synodal était une décision peut-être importante qu'il fallait partager avec le Synode, surtout en lien avec le fond qui est la surcharge du Conseil synodal dans cette période du processus EREN2023. Effectivement, pendant un certain nombre de mois, entre le départ

d'Adrien Bridel en juillet 2022 et l'entrée en fonction de Jean Messerli en septembre 2024, les conseillers synodaux ont reçu chacun en salaire l'équivalent de 3,33% de poste supplémentaire. C'est pour la question formelle.

Un autre élément à vous donner comme information, c'est qu'entre les mois d'octobre 2023 et janvier 2024, soit quatre mois, les membres du Conseil synodal ont effectué, avec le plus de scrupules possibles, mais sans que cela ne soit un audit formel, un décompte d'heures, extrêmement difficile à faire en lien avec toutes les zones liminaires dues à la fonction. Quand est-ce qu'on est réellement en travail, quand est-ce qu'on ne l'est pas réellement, c'est toujours très compliqué dans un collège politique. Quoi qu'il en soit, et de façon globale, je ne dirai pas ad personam, mais l'audit a donné environ 1 EPT de plus que ce que la desserte octroie. La desserte est à 2,2 EPT et nous avons une surcharge d'un EPT. Cela veut dire que plusieurs conseillers à 20% ont amené sur la table un résultat de 40%. Mais il n'y a pas plus de détails à donner.

Lors de la dernière rencontre entre la CEG et la délégation du Conseil synodal, le 12 novembre dernier, en lien avec le budget présenté ce jour, il a été décidé, et cela a été validé ultérieurement par le Conseil synodal, que nous effectuerions un rapport un peu plus détaillé sur la question que nous présenterons en juin. Parce que, et je le dis avec mes mots, la CEG n'a pas envie que nous prenions cette habitude formelle juste comme ça, parce que ce serait "un arbre pour cacher la forêt du problème". Le véritable problème est, en effet, celui d'une surcharge. Suite à cette rencontre avec la CEG, le Conseil synodal a pris la décision de vous présenter un rapport où il y aura aussi la question de se dire, est-ce que quand il y a des postes vacants au Conseil synodal, il est ok pour le Conseil synodal qu'il prenne les parts de ce poste, les attribue soit de façon arithmétique, soit de façon mandatée à des membres du Conseil pour prendre des tâches en lien avec cette vacance ? Cela sera soumis à la discussion et également sera posé plus en détail sur la table, la réalité de ce que vit un exécutif d'Église, en lien avec les moyens de l'Église.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

C'est moi qui ai suivi et accompagné les travaux du SIAJ jusqu'à présent et non pas mon collègue Florian Schubert, raison pour laquelle je vous apporte quelques informations.

En date du 5 juin 2024, le Synode a validé la résolution 195-I « Le Synode accepte que le Conseil synodal recrute et dirige le SICA jusqu'à la création dès que possible d'un organe de gouvernance du SICA dont la composition et la mission seront validées par le Synode ». Le Conseil synodal a publié un billet le 3 juillet 2024 pour informer les permanents de l'EREN du processus de sélection des candidats pour le SIAJ. Une offre d'emploi pour les cinq postes à haut pourcentage est publiée à la rentrée 2024 avec un premier délai de postulation au 29 août 2024, prolongé au 22 septembre 2024.

Pour affirmer l'aspect « interparoissial » du SIAJ, le comité d'audition créé est constitué prioritairement de représentant-e-s des quatre secteurs :

- Dominique Jan Chabloz, présidente de la paroisse Val-de-Travers, représentante du secteur Joran, La BARC et Val-de-Travers
- Martine Schläppy, présidente de la paroisse de La Côte, représentante du secteur Neuchâtel, Val-de-Ruz et La Côte
- Julien von Allmen, président de la paroisse Hautes Joux, représentant du secteur La Chaux-de-Fonds et Hautes Joux
- Myriam Robert, membre du Conseil paroissial de la paroisse Entre-deux-Lacs, représentante du secteur Entre-deux-Lacs
- Patrick Schlüter, ancien président de la plateforme KT comme expert
- Jean Messerli, conseiller synodal, président, avec une voix consultative.

Lors de du premier round, le comité d'audition a rencontré les candidats suivants :

- Constantin Bacha
- Quentin Beck
- Frédéric Siegenthaler
- Micha Weiss
- Jean-Marc Leresche

Les entretiens ont permis aux membres du comité d'audition d'avoir une bonne connaissance des motivations des candidats, de leurs aspirations, de leur vision sur la création du SIAJ et de leurs compétences et savoir-faire. Le comité d'audition a relevé la diversité de l'âge, des compétences et de l'approche catéchétique des candidats.

Le comité d'audition a demandé au Conseil synodal de valider les cinq candidatures, validation donnée par cette autorité dans sa séance du 6 novembre 2024.

Comme les cinq candidats ont exprimé la nécessité d'avoir une membre féminine au sein de l'équipe, le comité d'audition a demandé au Conseil synodal d'ouvrir un poste complémentaire entre 50 à 60%.

Ce poste complémentaire, par rapport à la dotation prévue de 4 EPT pour le SIAJ, peut être créé par le souhait des cinq candidats de s'engager à des taux d'activités de 60%, excepté un candidat qui sera à 50%. Le solde, soit entre 50 à 60% sera dévolu aux quatre personnes-relais dans les quatre secteurs.

L'annonce complémentaire a été publiée en date du 11 novembre 2024. À ce jour, le comité d'audition a reçu trois candidatures et il a entendu deux candidates. Le processus est en cours et le choix final devrait être connu avant les fêtes.

Le comité d'audition a été rendu attentif par les candidats sur la nécessité de prévoir un accompagnement dans la formation de l'équipe et dans la conceptualisation du programme du KT au sein du SIAJ. Le Conseil synodal a entendu cette demande et a chargé deux membres de son autorité de présenter deux concepts : un pour la formation de l'équipe et le deuxième pour la conceptualisation du programme du KT.

Pour accompagner la mise en œuvre du SIAJ, le Conseil synodal a proposé au comité d'audition actuel, sous la présidence de Jean Messerli, d'accepter le rôle « de caisse de résonance », c'est-à-dire de se positionner sur les lignes directrices définie par l'équipe du SIAJ en amenant leurs réflexions et leurs remarques. La volonté du Conseil synodal, malgré le fait d'être l'organe de gouvernance jusqu'à la création de l'organe définitif, est d'inclure dès le départ les paroisses dans ce projet interparoissial.

Des informations sur la création du SIAJ seront amenées lors du prochain Synode et lors des rencontres avec les présidents.

En vous remerciant de votre écoute et de l'attention portée à ce dossier.

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Un mandat d'un poste-pilote à 0.5.EPT pour le secteur bénévolat a été validé pour une période de deux ans de 2022 à 2024.

Le poste se déclinait en quatre axes, à savoir :

1. Bénévoles à haute responsabilité
2. Conditions cadres du bénévolat
3. Reconnaissance du bénévolat
4. Promotion du bénévolat

Le mandat de ce poste-pilote s'est arrêté et nous remercions vivement la responsable de ce mandat-pilote Martine Robert.

Le Conseil synodal a décidé de ne pas repourvoir le poste dans l'immédiat. Une analyse financière et d'efficience du poste est en cours au sein du Conseil synodal. Dans le rapport no 4 du Synode d'aujourd'hui, création d'un service du personnel, vous pouvez lire que les tâches

attribuées au service du bénévolat pourraient être reprises et insérées, partiellement ou totalement, dans les tâches du service cantonal RH.

En conclusion, le Conseil synodal informe que le sujet est en cours et qu'à la question de : "Qu'en est-il d'un poste dans le secteur du bénévolat ?" La réponse est soit de mettre en postulation, mais à quel pourcentage ? Ou de ne pas mettre en postulation et insérer en partie ou totalement le travail des quatre axes dans un autre poste cantonal.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Comme vous le savez, cet été le responsable du service cantonal santé et la responsable du service cantonal social ont démissionnés de leur poste. Le Conseil synodal a pris du temps pour réfléchir à la suite à donner aux services cantonaux en prenant en compte des difficultés structurelles dans l'organisation de ce service. Nous sommes maintenant à bout touchant pour mettre au concours un poste de responsable des services cantonaux avec un nouveau cahier des charges qui, nous l'espérons, permettra de clarifier les rôles et fonctions de chacun et chacune. En attendant, j'ai pris la responsabilité de ces services avec une décharge en paroisse. Ces quelques mois m'ont aidé à prendre conscience de l'importance de certains liens. J'ai pu mieux comprendre certains enjeux stratégiques, ce qui nous aide à établir un nouveau cahier des charges.

Sur le terrain, les aumôniers ont continué à faire leur travail. Les aumôneries roulent. Si je ne parle pas de chaque aumônerie ici, j'aimerais remercier les aumôniers pour leur travail au quotidien, qui donne une image positive de notre Église auprès de la société. Je ne donnerai qu'un exemple : de plus en plus de services du RHNe demandent des informations et des collaborations de formations avec les aumôniers. Il y a ainsi eu une formation pour le personnel soignant en physiothérapie, et des demandes à honorer en oncologie ambulatoire, un projet bien avancé en gériatrie, et ainsi de suite. L'accompagnement spirituel que nos aumôniers offrent aux patients correspond à la demande de ceux-ci comme du personnel soignant. Cette intégration de la spiritualité dans l'approche globale du projet thérapeutique du patient est une affaire à suivre. Nous sommes confiants pour continuer une bonne collaboration entre tous les partenaires.

Le Conseil synodal a décidé de poursuivre le projet de psychiatrie ambulatoire, l'Espace Oskar Pfister. Il y a vu des potentiels de développement du projet. Alors qu'au départ, c'est l'entretien individuel qui était envisagé, il s'avère qu'une demande existe pour un accompagnement communautaire par des groupes de paroles. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons obtenu un soutien de Fondia pour ce projet pour les années 2024-2026 pour une hauteur totale de CHF 48'000.-.

Nous avons également repris des rendez-vous avec les directions des EMS, cette fois avec nos partenaires catholiques. Là aussi, les premières rencontres sont encourageantes. Le projet d'accompagnement spirituel, que nous avons initialement prévu, ne va pas pouvoir se développer pour l'instant. Le projet Dubied va changer de forme et le soutien financier va diminuer. Par ces nouveaux entretiens, nous espérons des soutiens réguliers de la part d'institutions qui ne donnent rien pour l'instant. Encore une fois, affaire à suivre.

Dans la situation actuelle, il est évident que certains points restent en souffrance, comme les bilans des aumôniers ou certaines rencontres qui n'ont pas pu avoir lieu faute de temps, mais nous tenons à les gérer dès que possible.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je vous informe que la paroisse du Joran a déposé une motion concernant le journal Réformés (texte en point 12 à la page 50).

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

La motion de la paroisse du Joran concernant le journal Réformés tombe à point nommé mais, après mon intervention, ce sera à vous de décider si elle est encore d'actualité.

En fait, il faut prendre un peu de la hauteur dans cette affaire pour savoir ce qui est de la responsabilité du Synode neuchâtelois, ce qui est de la responsabilité des Églises romandes et ce qui est de la responsabilité du Conseil de la Sàrl CER Media Réformés. Tout cela est très complexe.

Des bruits circulent comme quoi les Églises de la CER, et en particulier les Églises membres de la Sàrl-Média Réformés CER, veulent supprimer le journal Réformés. Cette information peut paraître à priori juste mais doit être nuancée fortement. Nuancée parce que derrière chacune des décisions il y a des processus, exactement la même chose que pour tout ce qui se passe en Église, c'est-à-dire que les choses se décident à certains endroits, pas toujours les mêmes, mais toujours en collégialité. Pour le dire très honnêtement, même si le Synode neuchâtelois décidait quelque chose concernant le journal Réformés, il faudrait encore attendre les décisions vaudoise, genevoise et jurassienne, avant qu'il ne se passe quelque chose.

Il faut voir deux aspects. D'un côté, il y a la structure à savoir la Sàrl Média Réformés CER, qui a une mission, celle de produire le journal Réformés.

De l'autre côté, du côté des Églises, tout cela est légèrement indépendant, mais les membres payeurs de la Sàrl sont les quatre Églises. Les quatre Églises financent et conseillent une Sàrl indépendante pour le journal Réformés.

À côté de cela, les quatre Églises + deux autres + les Églises françaises de Suisse-allemande, ce qui fait sept entités en tout, forment la CER. La CER n'est pas la Sàrl. La CER est l'organe composé de ces sept Églises (six cantonales et une qui est la communauté d'Églises francophones de Suisse-allemande) qui gère certaines missions, notamment les médias réformés (Média Pro, une partie de RTS religion, etc.), avec des partenaires. L'idée des Églises de la CER est qu'elles n'ont plus envie d'avoir deux entités, la Sàrl et la CER. En assemblée générale de la CER, les Églises disent qu'elles aimeraient une entité, qui doit être la CER. Donc, comme la structure Sàrl a une autonomie, nous devons gérer entre les Églises membres de la Sàrl pour savoir ce qu'on veut faire de la Sàrl. Nous devons être réglo avec la Sàrl. Ne pas être réglo avec la Sàrl reviendrait à dire que nous démissionnons de la Sàrl et que nous arrêtons les subsides. Mais il y a des gens qui travaillent pour Réformés.

D'un autre côté, le devoir de la CER concerne la mission. Si les Églises arrêtent la Sàrl, il est absolument évident que la CER de son côté doit prendre des responsabilités pour accueillir la mission, mais pas encore la forme sous laquelle la mission est donnée, mais la mission du journal Réformés. Ceci, la CER l'a déjà préparé. La CER a voté, lors d'une de ses dernières assemblées, qu'à la condition que la Sàrl était dissoute, la CER reprendrait la mission de la communication des Églises au sein de ses médias avec 2 EPT, qu'il y aurait principalement une version internet, mais que cette version internet pourrait être papier pour autant que les abonnés couvrent totalement les coûts. Ce magazine serait le magazine de tous les réformés romands. Il ne contiendrait plus l'agenda et ce serait aux Églises de trouver un moyen pour pallier au manque de cet agenda. Le magazine paraîtrait six fois l'an, magazine d'abord internet et ensuite papier, mais pour autant que les coûts soient couverts par les abonnés. Il y a évidemment des impératifs financiers derrière tout cela. Les coûts de nos institutions partenaires sont lourds. Donc nous en sommes là, pour le moment, il y a la Sàrl et la CER. La CER a préparé le terrain et la Sàrl doit entrer maintenant en dialogue avec les Églises.

En juin 2025, il y aura un rapport, assez difficile à construire je vous l'avoue, qui va être déposé sur la table des quatre Synodes membres de la Sàrl. Ce rapport sera écrit conjointement entre la CER, avec les quatre Églises et la Sàrl. Il ne sera peut-être pas homogène mais au moins vous aurez les sons de cloche de tout le monde sur cette question. Vous connaîtrez dans ce rapport le

son de cloche des vaudois, au niveau de l'exécutif. Les pondérations des décisions seront également données. Cela sera extrêmement clair et ce sera le même rapport pour tous les Synodes. On ne peut travailler que comme ça. Les premiers contacts sont déjà bien emmanchés entre la Sàrl et les quatre Églises, mais vous aurez ce rapport sur la table en juin.

4. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Budget 2025

M. Jacques Péter, rapporteur

Mesdames, messieurs les députés, chers frères et sœurs en Christ,

Pour le Conseil synodal, présenter un budget est présenter ce qu'il souhaite mais il a besoin de l'accord du Synode car c'est le Synode qui décide.

Avant de faire la présentation, j'aimerais revenir sur le document que vous avez reçu à l'entrée, certains l'ont déjà reçu lors des préparations du Synode, pour vous signaler les deux changements dont il s'agit. Simplement, suite à une erreur de subventionnement, les chiffres du déficit prévisible ne sont plus de CHF 1'214'589.- mais "seulement" de CHF 1'170'059.-. Le second élément inexact est les pourcentages notés dans le graphe de la réparation des charges d'exploitation 2025. Merci de nous en excuser.

2025, voulons-nous un budget équilibré au risque de ne pas répondre présent aux demandes des uns et des autres ?

Cette question rhétorique est une constante pour l'EREN. Année après année, le même langage, les mêmes regrets et les mêmes "y a qu'à", les mêmes "faut qu'on".

Lors du Synode de décembre 2019, la commission synodale faisait des constats dont ceux-ci :

- La situation financière n'est pas la racine du problème que rencontre l'EREN; elle n'est qu'un symptôme. Sans la recherche et le traitement des causes de fond, les finances ne pourront être durablement assainies.
- Il manque une vision, une envie sur le long terme pour se projeter dans le futur.
- Des projets pour atteindre l'équilibre financier doivent s'inscrire dans les réformes EREN2023 et pas en prévision de celles-ci.

Cinq ans plus tard, où en sommes-nous ?

Et je reprends les conclusions de la commission synodale de 2019 :

Compte tenu de la complexité du problème, l'équilibre financier n'est pas à attendre avant une réforme de l'EREN, mais pourrait en être la résultante. Sans mesures draconiennes, ce que la commission synodale ne souhaite pas, l'équilibre des comptes ne sera pas atteint pour l'exercice 2022, je dirais même dans l'immédiat. Compte tenu du patrimoine financier de l'EREN, un déficit de l'ordre de CHF 300'000.- par an est cependant acceptable sur plusieurs années, et ce chiffre est globalement confirmé sur les 10 années précédentes, pour autant que des projets porteurs soient développés en parallèle et qu'une volonté de vivre l'Église autrement soit montrée.

En conclusion, le budget 2025 est très ressemblant des précédents. Si des changements sont en cours, ils sont lents, trop lents et les déficits persistent.

Le Conseil synodal continue de penser que des changements sont indispensables et espère que le Synode, les paroisses, chaque réformé sont prêts à les vivre et qu'une volonté de vivre l'Église autrement soit montrée.

Dans cette attente, nous n'avons plus le choix, des ventes de notre patrimoine immobilier sont indispensable pour continuer la mission de l'EREN en 2025.

Merci de votre attention.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, la commission d'examen de la gestion (CEG) a rencontré le 12 novembre 2024 M. Jacques Péter,

conseiller synodal en charge des finances, Mme Corinne Burgener, secrétaire générale et Mme Myriam Blanchoud Vuilliomenet, responsable de la comptabilité, pour la présentation et une discussion sur le budget 2025. La CEG les remercie pour leur travail et pour leur disponibilité à répondre à ses questions.

Le budget 2025 présente un déficit global de CHF 1'170'059,00, pour des charges de CHF 9'221'437,00 et des produits de CHF 8'051'378,00. Les investissements se montent à CHF 388'000,00. Le déficit est certes en légère baisse, diminuant de CHF 308'616,50 par rapport à celui de 2024, mais il reste très important en relation avec le volume général des charges et des produits, dépassant le million comme c'est le cas de façon constante depuis 2022. La CEG est préoccupée par cette situation.

Les perspectives que dessinent le processus EREN2023, concrétisées par différentes décisions prises lors des derniers Synodes, ne sont pas encore visibles dans le budget 2025. Mais la CEG estime que le débat budgétaire d'aujourd'hui n'est pas le moment opportun pour changer les principes admis précédemment par le Synode, alors que le Conseil synodal présentera un rapport sur le tableau des postes au Synode de juin 2025. C'est à ce moment-là que devront être placés les aiguillages stratégiques et les jalons pour l'avenir.

La CEG souhaite relever les points particuliers suivants :

- Sur le principe, la CEG apporte son soutien à l'indexation des salaires à l'évolution de l'IPC, considérant que l'EREN assume en cela ses responsabilités d'employeur.
- La CEG soutient le principe transparent d'un établissement du budget sur la base de la dotation du tableau des postes, indépendamment des éventuelles vacances de poste. Il en va de même pour le produit de la location des immeubles, basé sur l'état locatif indépendamment des éventuelles vacances d'appartement.
- Par rapport au budget 2024, la CEG constate une légère érosion de la part consacrée au poste 3 Églises qui regroupe l'essentiel des activités paroissiales et interparoissiales, que ce soit au niveau des charges de personnel ou des charges d'exploitation. La CEG souhaite que soient préservées les forces vives de proximité assurant la mission de l'Église. Elle invite à prêter attention à l'équilibre à trouver avec les charges de fonctionnement administratif de l'appareil cantonal, en étant ouvert à des approches innovantes.
- La CEG note la légère augmentation budgétisée du produit de la contribution ecclésiastique, basée sur la stabilisation, voire la légère augmentation, observée de la contribution des personnes physiques.
- La CEG est préoccupée par la politique immobilière et financière, en ce qu'elle est déterminante, par rapport à l'équilibre budgétaire, pour l'évolution des produits tirés du parc immobilier de l'EREN. Ce point fera l'objet du rapport no 2 de notre séance d'aujourd'hui. Pour tenter une illustration de la situation, imaginons que nous possédons un poulailler et que nous nous nourrissons des œufs pondus par nos poules. Comment concevoir qu'en décidant, pour survivre, de manger aussi une partie de nos poules, nous pourrions en même temps à l'avenir voir augmenter la quantité des œufs pondus ? La CEG rencontrera le responsable des finances du Conseil synodal en janvier pour approfondir ce sujet.
- La CEG relève le changement d'organe de révision, et la diminution de charges qu'il permet pour ce poste budgétaire.
- Concernant le subside de l'Etat, la CEG remarque son indexation à l'IPC dans le cadre du Concordat.
- Pour le produit des biens-fonds, la CEG note la clarification opérée par le Conseil synodal concernant l'occupation de locaux de l'EREN par le CSP, qui est désormais valorisée de manière transparente.

La CEG remercie le Conseil synodal et l'administration pour la préparation de ce budget et pour sa présentation claire. Elle recommande l'acceptation du budget.

Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président tourne les pages du budget, en fonction de la colonne de classification.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Je me réjouis de la rencontre de janvier pour parler agriculture. Je me permets d'intervenir suite à la remarque de la CEG au sujet de la baisse des charges au niveau Église en p.17 et j'interviens sur la p.14. Pour que les choses soient claires, quand on fait le budget, on parle de la réalité et des éléments connus. Par exemple aujourd'hui nous avons deux suffragants qui occupent des postes paroissiaux, mais leurs salaires apparaissent sous "salaires des suffragants et stagiaires" dans ressources humaines. Ce qui explique que ces deux suffragants, en espérant qu'ils continuent dans notre Église, à partir du mois d'août, leurs salaires apparaîtront sous Église. Mais si on regarde les salaires des suffragants et de l'Église, et qu'on cumule ces chiffres d'une année à l'autre, on est dans une stabilité.

M. Guillaume Klauser

P.25, aumônerie en EMS, pour les produits, si on a bien compris il y a des choses qui se décident entre l'EREN et chaque EMS alors comment peut-on être sûr qu'on aura ces produits de CHF 60'000.-, cette stabilité et ce report d'un chiffre aussi rond ?

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

On a un certain nombre d'EMS qui verse de l'argent, exactement 10 EMS sur 48. Cette somme est relativement stable. Il y aura une baisse chez Dubied mais on pense qu'elle pourra être compensée, en tout cas partiellement, par d'autres EMS. Les visites faites portent souvent du fruit par des dons. Le chiffre de CHF 60'000.- est assez correct.

Résolution 1

Le Synode adopte le budget 2025.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le Synode maintient le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit 2025.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode maintient le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit 2025, avec l'accord des paroisses concernées.

M. Christian Hostettler

Bien conscients de la bienveillance du Conseil synodal, nous aimerions quand même préciser et ajouter "avec l'accord des paroisses concernées". Les personnes pouvant changer de fonction par la suite, il ne faut pas que soit oublié la parole donnée "avec l'accord des paroisses concernées" donc on aimerait que cela soit écrit.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Tel que formulé, cet amendement nous pose un certain nombre de questions pour les raisons suivantes : nous souhaitons faire une différence entre les bâtiments actuellement utilisés par les paroisses qui permettent le travail sur le terrain et les bâtiments de rendement.

Nous avons passé à MCH2 et il y a deux patrimoines au niveau des immeubles : 1) le patrimoine administratif, qui n'est heureusement pas soumis à l'impôt foncier, qui concerne tous les bâtiments où il y a une activité ecclésiale et 2) le patrimoine financier qui est soumis à l'imposition partielle de la taxe foncière et qui concerne les bâtiments de rendement, c'est-à-dire les bâtiments que nous n'utilisons pas pour notre mission.

Alors si on comprend tout à fait le souhait, et c'est ce qu'on a fait jusqu'à présent, avec ou sans amendement, qu'on ne va pas vendre ou sortir de l'utilisation paroissiale des bâtiments sans l'accord d'un Conseil paroissial, quand il s'agit de la mission que vous assumez. Mais nous sommes très réservés sur l'ensemble par rapport au patrimoine financier qui est de la responsabilité et de l'autonomie de l'exécutif. Si le Synode a le souhait d'un contrôle par rapport à ce patrimoine financier, à ce moment-là, il faudrait que cette responsabilité revienne au Synode.

Comment faire si une paroisse, parce qu'elle connaît bien une personne qui habite dans un immeuble de rendement, s'oppose à sa vente ? En fait la paroisse prend une responsabilité qui, réglementairement, ne peut pas être à elle. Si nous sommes ouverts à l'amendement, nous proposons l'ajout suivant :

Amendement Conseil synodal

Le Synode maintient le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit 2025, avec l'accord des paroisses concernées pour les bâtiments appartenant au patrimoine administratif de l'EREN (utilisés par les paroisses).

M. Christian Hostettler

Nous sommes d'accord avec les précisions apportées.

M. Julien von Allmen

"Utilisés par les paroisses", on est en train de parler de services interparoissiaux, du SIAJ, est-ce inclus ? Ou faudrait-il trouver une autre formulation qui soit moins restrictive quant à l'utilisation ? Par exemple : "utilisés pour la mission de l'Église".

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Actuellement la structure qui va gérer les parties interparoissiales n'est pas suffisamment claire pour définir dans le cadre d'une résolution. Par contre, ce que nous pourrions imaginer, c'est d'écrire "utilisés pour la mission des paroisses" et à partir de là, s'il y avait discussion, ce qui me paraît peu probable, de dire qu'on souhaite se séparer d'un bâtiment qui est sur le territoire d'une paroisse, cela comprendrait la partie d'utilisation interparoissiale.

Résolution 2

Le Synode maintient le principe de vente(s) de bien(s) immobilier(s) afin d'absorber le déficit 2025, avec l'accord des paroisses concernées pour les bâtiments appartenant au patrimoine administratif de l'EREN (utilisés par la mission des paroisses).

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 30 oui, 1 non et 1 abstention
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 31 oui, 0 non et 1 abstention

5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Esquisse de la politique financière et immobilière de l'EREN

M. Jacques Péter, rapporteur

L'évolution de la société, de ses valeurs et la baisse de confiance des structures institutionnelles, ainsi que l'individualisme majoritaire et mon égoïsme, notre égoïsme, ont un impact financier et humain important sur l'EREN. Le principe d'un volontariat financier par ses membres a ses

limites. Cependant la mission de l'EREN : "Être au service de tous les habitants du pays de Neuchâtel" est une réalité et cette mission n'a jamais été remise en question, jusqu'à aujourd'hui.

En conséquence, comment assumer les déficits de notre Église ?

Le présent rapport esquisse quatre pistes :

- Définir nos besoins en locaux paroissiaux, interparoissiaux et cantonaux, puis rentabiliser ou vendre les locaux qui ne sont plus utiles à la mission de l'Église.
- Augmenter nos hypothèques immobilières, afin de rénover nos immeubles pour améliorer leur rendement. L'analyse faite par un architecte mandaté montre que nous avons un patrimoine d'une valeur vénale assez intéressante de 60 millions. Mais l'état de nos bâtiments dû au retard systématique, depuis des années, de l'entretien des bâtiments, fait que nous devons absolument rénover un certain nombre d'immeubles. Les rénovations, ce n'est pas encore une amélioration du rendement, mais une remise à niveau de l'état de nos bâtiments, et ensuite, dans un deuxième temps, une amélioration du rendement.
- Vendre des biens immobiliers, afin de couvrir les déficits dans l'attente de projets porteurs.
- Clarifier la politique des appartements de fonction et améliorer l'équité financière vis-à-vis des permanents. Cela fait plus de 10 ans qu'un rapport a été refusé par le Synode et qu'aucun élément n'est revenu depuis. Cette politique d'appartements de fonction est obsolète et a des conséquences directes pour un ministre ou un autre, par exemple pour un ministre référent qui souhaite aller travailler dans un EMS, il aura une diminution de salaire importante puisqu'un aumônier ne peut pas prétendre à un appartement de fonction. En effet, un 3-4-5 pièces à CHF 1'000.-/mois, c'est introuvable même dans le haut du canton, donc il y a une inéquité.

Des esquisses parce qu'un certain nombre d'éléments sont manquants pour pouvoir dire voilà notre politique financière.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Hyonou Paik

J'aimerais partager quelque chose qui a été relevé lors de la préparation aussi bien au sein du Conseil paroissial de la Côte que lors d'une des soirées régionales. C'est un point qui n'a pas un impact direct avec nos résolutions et le sujet général de ce rapport, mais c'est quelque chose qui est un peu sous-jacent, aussi pour l'avenir général de notre travail du processus EREN2023. On a constaté qu'il manquait quelque chose à la page 17 du rapport. En effet, il manque les totaux des III et IV. Si on fait les taux de III (Conseil synodal et services généraux) et IV (personnel administratif), on constate une évolution de notre Église par rapport à la proportionnalité du terrain versus l'appareil cantonal ou central. A la page 15, on voit la projection du tableau des postes, avec ce qui est purement paroissial, ce qui est interparoissial, donc un regroupement du terrain paroissial. Au 31 octobre 2024, ce qui est purement paroissial correspond à 15.75 EPT, en ajoutant l'interparoissial, le total est de 25 EPT. Pour la suite, de 2025 à 2029, on voit que si on laisse aller la situation avec les départs naturels, on arriverait à 12.05 EPT pour les postes purement paroissiaux et 21 EPT au total pour le paroissial et l'interparoissial. On constate la diminution des postes dans le terrain paroissial et interparoissial.

Par contre, en pages 16 et 17, actuellement on a 4.9 EPT pour le chiffre III et 4.6 EPT pour le chiffre IV, c'est-à-dire 9.5 EPT et à fin octobre 2024 on a 9.6 EPT. On a donc relevé que cette part qu'on pourrait appeler incompressible pour faire fonctionner une Église avec une telle structure, avec des paroisses et des services cantonaux, l'appareil central doit disposer d'environ 9.5 à 9.6 EPT. Est-ce qu'on peut garder cette proportion éternellement ? On fait un gros effort pour réduire et mutualiser des choses au niveau paroissial et interparoissial pour avoir un avenir serein financièrement pour notre Église mais on constate qu'il y a quelque chose d'incompressible au niveau du support cantonal, de l'appareil central qui est presque à 10 EPT. Est-ce qu'on peut garder cette proportion dans ce qui apparaît être une institution en crise.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Je veux vous donner quelques explications avant qu'on parte dans un débat dans la mauvaise direction. On nous demande une esquisse de la politique financière et immobilière. Vu la lenteur de nos débats, vu la lenteur de nos décisions, vu les peurs des uns et des autres, cela avance très lentement.

Le choix qui a été fait pour ce rapport a été de poser les chiffres en fonction de ce qu'on connaît aujourd'hui et aussi de montrer l'irréalité d'un certain nombre de choses qui se disent dans nos diverses structures comme "Tout va bien aller avec les retraites de nos ministres". Reprenons le tableau au point 4 "projection du tableau des postes au 31 octobre 2024, en fonction des retraites jusqu'en 2029". Nous allons passer de 28.75 postes, actuellement à 28.1 postes en 2025. C'est la seule chose qui est réelle. Après, en fonction de ce qui se dit, et le Conseil synodal le souhaite, ne pas licencier mais faire avec les gens qui partent à la retraite. À partir de ce qui est marqué en haut de la colonne "projection du nouveau tableau des postes au 31.10.2024", c'est selon les connaissances que nous avons aujourd'hui. Ce tableau, qui montre le nombre de postes théoriques, est en lien avec la dernière page qui est votre décision comme Synode, disant qu'on ne veut pas qu'il y ait un deuxième critère de répartition du tableau des postes, mais seulement le nombre des paroissiens inscrits. C'est le tableau qui théoriquement, sauf changement, vous sera présenté en juin. À partir de ce tableau, nous avons repris les retraites dans les lieux où sont les gens actuellement, donc il n'est pas question aujourd'hui de dire qu'en 2029 il n'y aura dans les paroisses plus que 12 postes. Ce n'est pas ce que l'on dit. On vous montre les chiffres avec les éléments qui ont déjà été évoqués. C'est une projection. À partir de là, j'aimerais juste rappeler que le tableau concernant le personnel administratif n'est pas du ressort du Synode. Le nombre de postes du personnel administratif dépend du Conseil synodal et vous avez la possibilité d'influer année après année dans le cadre du budget. On n'est pas dans le tableau des postes.

Concernant le reste du tableau des postes, je me permets de vous rappeler que nous avons dit qu'au niveau des postes cantonaux, l'analyse n'est pas encore faite, vous n'avez pas encore eu de rapport. Ne disons pas qu'il y aura une disproportion, la réflexion pour tout ce qui est cantonal est en cours.

Néanmoins ces éléments qui devraient nous sauter aux yeux, c'est de se poser la question intellectuellement mais aussi au niveau des tripes, si en 2029 il est imaginable de n'avoir plus que 12 postes dans les 9 paroisses. Est-il imaginable, en 2026, de ne plus aller dans les prisons parce que l'aumônier des prisons est à la retraite ? Ce sont des éléments que vous devez avoir dans votre tête. Il y aura la grande question, au-delà de la politique financière, de savoir ce qu'on fait avec ce qu'on reçoit de nos contribuables et jusqu'où, pour continuer la mission, on est prêt à diminuer notre patrimoine immobilier, nos bijoux de familles. C'est ce que nous voulons montrer. Nous allons véritablement vers une question de fond qui ne peut pas être discutée aujourd'hui. Voulons-nous rester une Église au service de tous, et dans ce cas-là, comment on le finance ou est-ce qu'on veut devenir une Église confessante pour s'occuper des brebis du dimanche et le reste n'est plus notre problème. Là on est vraiment dans une question de fond et dans une question que ce rapport aujourd'hui ne peut pas vous dire et que nous ne savons pas. Le Conseil synodal tient, souhaite, et c'est la politique aujourd'hui du Conseil synodal, des gens que vous avez élu, continuer d'être présent dans la société, au risque de perdre des billes, de devoir vendre pour pouvoir continuer d'être présent. C'est la position du Conseil synodal, on peut espérer que cela soit votre position, mais le moment venu, c'est vous qui en serez maître.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Merci pour ces explications. Aujourd'hui, nous ne décidons pas sur le tableau des postes. Mais c'était bien qu'il nous explique, qu'avec tous les engagements pris par le Conseil synodal, où nous pourrions théoriquement aller ces prochaines années. On voit différentes choses, notamment qu'on peut diminuer le nombre de postes sans aucun licenciement, c'est le message liminal. Le

Conseil synodal fait des efforts pour montrer de façon transparente qu'on pourrait théoriquement baisser drastiquement nos dépenses sans aucun licenciement.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 31 oui, 1 non et 0 abstention

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode charge les Conseils paroissiaux, en collaboration avec le Conseil synodal, de définir leurs besoins en locaux pour les années 2026 à 2030 d'ici à décembre 2025, à partir des locaux actuellement utilisés, qu'ils appartiennent à la paroisse ou à la caisse centrale.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode valide le principe d'une politique d'entretien des immeubles et d'amélioration des rendements de ses bâtiments, sans augmentation des charges paroissiales, afin d'augmenter les recettes. Ces travaux d'amélioration seraient financés par des augmentations d'hypothèques.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

Résolution supplémentaire 2b Tristan Robert

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter un rapport d'état des lieux en juin 2026 concernant le résultat de l'analyse sur l'utilisation des locaux menée entre le Conseil synodal et les paroisses et les perspectives de rendement du parc immobilier de l'EREN.

M. Tristan Robert

Le rapport et les deux résolutions qui viennent d'être adoptées présentent les grandes lignes de la stratégie immobilière et financière de l'EREN, ainsi que des principes que nous continuerons de valider pour ces prochaines années. Mais il reste évidemment beaucoup de questions ouvertes. La première question est sans doute le comment. Quels sont les types de bien dans lesquels on pourrait investir et selon quels critères, car malgré l'envie de rendement, est-ce qu'il y a certains critères éthiques ? Quels sont les types de projets à mener, etc. Même chose pour la question des ventes de bien, quels sont les critères qui sont appliqués et comment est-ce que les processus se dérouleront, avec aussi la question de fond, la question de principe évoquée par Jacques Péter tout à l'heure, jusqu'à quand et à quel point l'EREN va continuer de vendre des biens pour assurer le fonctionnement et couvrir ses dépenses ? Ce sont des questions de principes importantes pour lesquelles il n'existe pas de réponses évidentes. Mais pour lesquelles, avoir plus de chiffres pourraient nourrir les débats au sein du Synode et c'est ce qui m'amène à la deuxième question, le combien. Par exemple d'avoir un chiffrage plus précis des différents principes proposés au niveau des hypothèques mais également au niveau des objectifs financiers, parce qu'on parle du nombre de 7 EPT dans le rapport, est-ce que c'est finançable à long terme et si oui, comment et avec quelles conséquences aussi sur le tableau des postes. Je suis favorable aux grandes lignes décidées aujourd'hui, aux principes qui sont proposés et j'ai l'impression que ces questions qui restent ouvertes, elles sont normales de rester ouvertes à ce stade, méritent qu'on s'y repenche une fois que la résolution 1 aura pu être mise en œuvre, donc une fois que les paroisses auront pu communiquer leurs différents besoins en locaux. C'est l'idée justement de ce timing que de laisser le temps aux paroisses de faire cet inventaire, ensuite de laisser le temps au Conseil synodal d'analyser les résultats puis de revenir vers nous avec un rapport pour traiter ces différentes questions. Dans la préparation avec le Conseil paroissial de Neuchâtel, la question s'est posée de savoir si l'EREN a vraiment vocation de gérer un patrimoine immobilier. Alors je ne sais pas si l'EREN a cette vocation, mais en tout cas nous avons un patrimoine immobilier, c'est un fait, et c'est important que ces principes et cette mise en œuvre puissent être discutés et décidés par le Synode, d'où la proposition de cet amendement.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Nous avons besoin de professionnels qui vont nous dire quels bâtiments il faudrait vendre car les rénovations coûteraient trop cher ou pour quels bâtiments on pourrait nous-même être vendeur d'appartements. On a besoin de spécialistes qui pourront nous aider à partir de ce patrimoine, je parle bien du patrimoine de l'EREN cantonale. Dans un deuxième temps, cette analyse pourrait aussi être imaginée par rapport au patrimoine qui appartient aux paroisses car elles ont un certain nombre de bâtiments.

Nous sommes aujourd'hui avec deux contraintes : d'une part il faut prendre le temps pour pouvoir mettre les choses en place, mais d'autre part il faut payer les salaires. Les salaires d'octobre ont pu être payés en vendant rapidement CHF 500'000.- de placement. Nous ne pouvons pas continuer à diminuer nos liquidités, donc nos placements, au risque de devoir à un moment ou à un autre, peut-être vendre à un mauvais moment un bâtiment et perdre énormément d'argent. Donc on doit prévoir. Les salaires de décembre ont été possible parce qu'on vient de vendre un immeuble à la Chaux-de-Fonds. Il y a eu l'accord du Conseil paroissial. Deux appartements sont en vente à Saint-Aubin, aussi avec l'accord du Conseil paroissial. On a une pression financière car on est employeur. Il nous faudra calculer entre les besoins de liquidité pour continuer de payer les salaires et prendre le temps nécessaire d'une analyse afin de ne pas faire trop d'erreurs.

Après la question, au niveau de l'éthique, à savoir si l'EREN a pour mission de gérer un patrimoine, moi je répondrais oui mais je pense que d'autres personnes répondraient non. Il faut en prendre les conséquences. La situation d'aujourd'hui fait qu'on ne peut plus jouer aux "bisounours". Prenons un exemple, l'analyse a été faite, est-ce qu'on vend un bâtiment alors qu'on sait que ce bâtiment va être rasé pour qu'un promoteur y construise un immeuble, ou est-ce qu'on détruit l'immeuble, on reconstruit et on vend tout en restant propriétaire, donc en étant agent immobilier, plutôt que de faire CHF 1'200'000.- de bénéfice, on peut en faire CHF 1'300'000.-. Jusqu'à maintenant, il ne fallait pas parler de ça, bien évidemment l'Église a les mains propres, mais ne nous leurrions pas, nous avons toujours eu les mains propres et ce n'est pas les personnes pauvres qui nous ont offerts leurs bâtiments pour la mission de l'Église. Donc oui il y a des questions éthiques, oui il y a des questions que nous nous posons et il y a des questions qu'on devra vous poser, mais dans notre vision de l'éthique, je pense qu'il est absolument nécessaire de se poser les bonnes questions. Pour rappel, le Synode a pris, il y a quelques années, une décision disant que tous les placements financiers devaient être éthiques, nous la respectons parce que c'est un choix du Synode. Je pense qu'on ne peut pas commencer à dire qu'on veut vendre des mines antipersonnel parce qu'on a besoin de faire de l'argent, et là on est vraiment dans l'éthique, mais soyons clairs, les placements que nous avons ont un rendement inférieur, pour des raisons éthiques, et le Conseil synodal souhaite qu'on continue dans tout ce qui est financier et dans tous nos actes, d'avoir une éthique réformée.

Résolution supplémentaire 2b Tristan Robert

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter un rapport d'état des lieux en juin 2026 concernant le résultat de l'analyse sur l'utilisation des locaux menée entre le Conseil synodal et les paroisses et les perspectives de rendement du parc immobilier de l'EREN.

❖ Vote sur la résolution 2b : acceptée à l'unanimité

Résolution 3

Le Synode valide le principe de vente d'immeubles pour couvrir les déficits des années 2025 à 2027, afin de garantir d'une part la poursuite de la mission de l'EREN et d'autre part l'adaptation du tableau des postes par les retraites et les départs naturels.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode valide le principe de vente d'immeubles, avec l'accord des paroisses concernées pour les bâtiments appartenant au patrimoine administratif de l'EREN utilisés par la mission des

paroisses, pour couvrir les déficits des années 2025 à 2027, afin de garantir d'une part la poursuite de la mission de l'EREN et d'autre part l'adaptation du tableau des postes par les retraites et les départs naturels.

M. Christian Hostettler

C'est la même idée que pour la résolution 2 du budget.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Résolution 3

Le Synode valide le principe de vente d'immeubles, avec l'accord des paroisses concernées pour les bâtiments appartenant au patrimoine administratif de l'EREN utilisés par la mission des paroisses, pour couvrir les déficits des années 2025 à 2027, afin de garantir d'une part la poursuite de la mission de l'EREN et d'autre part l'adaptation du tableau des postes par les retraites et les départs naturels.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée à l'unanimité

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2025 un premier rapport concernant les appartements de fonction et l'équité financière vis-à-vis des collaborateur-trice-s.

Amendement Isabelle Hervé

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2025 un premier rapport concernant les appartements de fonction et l'équité financière vis-à-vis des permanent-e-s.

Mme Isabelle Hervé

En fait, cela élargirait le champ actuel de ce que fait le Conseil synodal vis-à-vis de l'équité financière alors que maintenant cela ne concerne que les permanents et pas tous les collaborateurs. On aimerait que cela soit précisé si cela ne concerne que les permanents comme maintenant ou si c'est ouvert à tous les collaborateurs.

M. Jaques Péter, conseiller synodal

Effectivement la formulation permanent-e-s est meilleure et clarifie un peu plus puisqu'il y a deux ans, sauf erreur, vous avez validé la nouvelle politique financière pour les collaborateurs. Là, on est vraiment sur les permanents, donc nous sommes d'accord avec la proposition.

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2025 un premier rapport concernant les appartements de fonction et l'équité financière vis-à-vis des permanent-e-s.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Pour des raisons d'urgence de certains sujets, nous allons modifier légèrement l'ordre du jour et traiter tout d'abord le rapport concernant la création d'un service du personnel, puis le rapport de politique de soutien aux œuvres d'entraide et selon le temps qu'il reste à disposition, le rapport mission spécifique Église et Société.

Mme Isabelle Hervé

Pourquoi ?

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Tout d'abord, c'est la "dictature" du Bureau du Synode... mais en vrai, il est possible qu'on ait besoin d'une séance de relevée, et si le seul rapport restant est celui du traitement des demandes de consécration, cela ne fera aucun sens parce que personne ne viendra. Alors il faut mettre de la viande autour de la fourchette et c'est pour cela qu'on garde un deuxième rapport. Si vers 15h30-16h, on voit qu'on est bien avancé, on essaie de finir aujourd'hui. Mais on ne voudrait pas faire les deux derniers rapports au pas de charge. D'autre part, le rapport Église et Société peut attendre janvier, tandis que le rapport sur la création du service du personnel et celui sur la politique de soutien aux œuvres d'entraide doivent absolument être traités à la séance d'aujourd'hui. Vous voyez que la "dictature" était éclairée.

6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Mission spécifique "Église et Société"

M. Yves Bourquin, rapporteur

Chers membres du Synode, Église et Société. Voilà une expression qui, si elle est familière à nos oreilles, reste pourtant, dans le cadre de l'EREN, empreinte d'une certaine ambiguïté. Ce rapport a donc d'abord comme objectif de clarifier ce que cette mission signifie concrètement aujourd'hui pour notre Église. Surtout de définir son champ.

Ensuite, le rapport vise à établir un cadre structurant : quels moyens, quelle gouvernance, et quel positionnement stratégique faut-il pour mener à bien cette mission ?

Pourquoi ce rapport ?

Depuis plusieurs décennies, l'EREN a tâtonné dans sa manière d'incarner cette mission. Des centres cantonaux aux services actuels, des postes spécifiques aux plateformes temporaires, nous avons exploré plusieurs modèles. Chacun a apporté des enseignements précieux, mais il est clair qu'aucun n'a permis de stabiliser cette mission ou de lui donner un cadre pérenne.

C'est pour répondre à cette lacune que le Conseil synodal propose ce rapport. Le Conseil synodal croit fermement qu'Église et Société doit apparaître clairement dans les missions de l'EREN et donc être inscrite tant au tableau des postes qu'au budget. Avec en plus une contrainte, il faut que ces postes restent souples et flexibles.

Jusqu'à cet été le Conseil synodal pensait que les postes Église et Société devaient être de la responsabilité de l'interparoissial et attribué aux quatre secteurs territoriaux. Mais, nous avons finalement choisi de vous proposer un autre chemin.

Le Conseil synodal souhaite pouvoir rester « un bout » maître d'Église et Société comme il l'a été lors du poste qu'a occupé la dernière responsable et avec la plateforme Recherche et développement. Que veut dire « un bout » ? Simplement que ce n'est pas le Conseil synodal qui va être responsable de cette mission, mais il souhaite rester responsable de l'attribution, à savoir à qui et pour quoi il confie des moyens.

On aurait pu proposer un partage de postes entre les paroisses, ça aurait été peut-être plus arithmétiquement équitable. Mais ce n'est pas l'idée. L'idée est d'être dans la continuité de la plateforme R&D mais avec une meilleure définition de la mission. En fait, on vous propose 1.5 EPT que n'importe quel lieu d'insertion de l'Église peut revendiquer pour mener une mission s'insérant dans les domaines décrits dans le rapport et avec ça, un budget cantonal.

Si une paroisse, par exemple, veut mener à bien une mission Église et Société et qu'elle a besoin pour cela d'un 50%, on peut le lui attribuer pour autant que le projet soit validé (avec des critères précis). On peut aussi entrer en négociation sur un partage des coûts, voire des EPT et créer un poste mi-paroissial, mi-cantonal, comme la mission actuelle « à la rencontre » sous la responsabilité du Joran. La gouvernance du projet, elle aussi, pourra être confiée. La seule

prérogative du Conseil synodal sera d'attribuer les EPT et le budget, mais dans l'EREN, on le sait : tout se fait en négociation, toujours.

Le sens de cette démarche

Plus important est de savoir pourquoi il faut de l'Église et Société. Notre Église, dans l'esprit de la Réforme, est appelée à dialoguer avec le monde. Ce dialogue est à la fois une exigence théologique et un impératif éthique. Par cette mission, il ne s'agit pas simplement d'"être dans la société", mais d'y agir en tant que témoin d'une Parole qui libère, éclaire et interpelle. Si Église et Société n'était plus dans la mission fondamentale de l'EREN, notre Église cesserait d'être au service de toute la population et trahirait par là sa Constitution.

Dans une société en mutation rapide, les attentes envers l'Église évoluent. Des voix nous sollicitent pour des débats éthiques, des événements culturels, ou encore des partenariats ponctuels dans le domaine académique ou social. Notre mission est d'y répondre avec discernement, créativité et réactivité... Et parfois c'est nous qui voulons être initiateur, en interpellant la société ou en lui proposant une action.

Les propositions du Conseil synodal

Ce rapport propose une approche équilibrée :

1. Une flexibilité organisationnelle. Les 1.5 EPT dédiés à Église et Société et placés sous la responsabilité du Conseil synodal permettront d'adapter notre présence aux besoins réels, qu'ils soient ponctuels ou durables, sans rigidité administrative et sans blocage dus aux cloisons paroissiales ou interparoissiales.
2. Un ancrage local et cantonal. Nous visons finalement à renforcer l'enthousiasme et la volonté des paroisses d'entreprendre des projets. Car les paroisses resteront les principales bénéficiaires et actrices de ces missions.
3. Une attribution budgétaire raisonnable. Avec CHF 20'000.-, les paroisses et autres secteurs savent de combien dispose l'EREN cantonale pour la mission globale de l'Église et Société ; une paroisse qui aurait donc besoin de CHF 20'000.- pour un projet sait qu'elle grève le budget. Donc, c'est impossible ! Elle saura qu'elle doit y mettre du sien. Idem avec les postes, si l'EREN cantonal dispose d'1.5 EPT, nul ne peut prétendre les avoir tous, la négociation est de mise, l'équité également.
4. Confier au Conseil synodal l'attribution de ces EPT, c'est garantir une transparence complète au niveau synodal car ils apparaîtront dans les comptes et dans le rapport annuel et la CEG pourra vérifier tout cela.

Discussion sur l'entrée en matière

M Laurent Widmer

Ce rapport est bien ficelé, très documenté, mais il ne satisfait pas ma curiosité : 5 remarques ou questions ...

1^{ère} remarque : En 2017 lors de la retraite de notre animatrice cantonale, pourquoi n'a-t-elle pas été remplacée, et ce pendant plus de 7 années ?

2^{ème} remarque : Cet animateur, les paroisses ne l'ont pas vu souvent chez eux, occupé avant tout par des tâches cantonales, comme le 500^{ème} anniversaire de la Réforme, qui fut un succès. N'oublions pas que dans moins de 8 ans nous allons fêter les 2000 ans ou 2^{ème} millénaire de la crucifixion de Jésus Christ et de sa Résurrection, soit 2000 ans de la chrétienté.

3^{ème} remarque : depuis 2017, et peut-être aussi bien avant cette date, les paroisses ont dû se débrouiller seules, lors des événements sociétaux et religieux par des initiatives locales. Elles ont fait face à leurs obligations grâce à l'aide de volontaires et surtout de bénévoles. Les mutualisations interparoissiales y ont contribué.

L'envoi d'un animateur, sur demande, après l'accord du Conseil synodal est peut-être souhaité, mais les conditions d'engagement restent à discuter.

4^{ème} remarque : Quant aux nouvelles relations de l'EREN avec ses partenaires, le Conseil synodal a toujours su s'accommoder de solutions qui correspondent aux besoins de l'EREN. Je n'ai aucun doute.

5^{ème} remarque : En période de déclin financier, avec des charges de plus en plus lourdes, ajouter jusqu'à 1.5 EPT (permanent ou autre) pour une fonction, qui a été abandonnée ou négligée autrefois, me semble osé et qui, plus est, semble jeter un doute sur la plateforme « Recherche et développement » créée il y a à peine 3 ans et dont je viens d'apprendre qu'elle va être dissoute.
Merci de votre attention.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'était déjà un très gros travail d'archive que d'aller chercher d'anciens règlements généraux disparus depuis belle lurette pour vous retrouver encore les règlements des centres cantonaux de l'époque. Oui effectivement, il faut s'imaginer que quelque chose s'est "déliqueté" petit à petit pour ne rester plus qu'un fantôme. Il y avait une personne, clairement, qui était connue, à Neuchâtel surtout malgré le fait qu'elle venait du haut du canton, pour faire Église et Société. Cette personne, Elisabeth Reichen, a organisé des quantités de choses. Je ne pense pas qu'on peut dire que les paroisses n'en n'ont pas profité. Elles n'en ont certainement pas profité à titre personnel, individuel, mais il y avait quelque chose de l'ordre du rayonnement qui était profondément urbain, c'est vrai, dans cette manière de faire. Et quand elle est partie à la retraite, vous savez bien que c'était des temps différents avant le Conseil synodal actuel, et ce poste n'a pas été repourvu. On ne connaît rien de l'étude qui a été faite sur la non repourvue de ce poste, mais maintenant, qu'en est-il de la mission ? Est-ce qu'il ne servait à rien ? Nous ne le pensons pas mais nous ne pensons pas non-plus qu'il doit être réservé à des impulsions uniquement urbaines, même si on a pu le dire une fois ou l'autre devant le Synode.

Aujourd'hui, on n'a pas envie de remettre au concours une personne, un ou une responsable cantonal-e d'Église et Société. On a envie de pouvoir appuyer des lieux d'insertion, c'est finalement les paroisses en priorité, mais aussi l'interparoissial ou les services cantonaux, peu importe, mais appuyer pour une mission spécifique qui est dans les domaines qui ont été listés dans le rapport. C'est radicalement différent. On peut effectivement dire que CHF 20'000.-, ce n'est pas une somme énorme, de même que CHF 30'000.- au budget, ce n'est pas non plus une somme énorme.

Mme Isabelle Hervé

Merci Yves pour cette présentation. En ce qui concerne le dialogue avec la société, je suis évidemment d'accord et pour la disponibilité de l'Église envers la population neuchâteloise, aussi, bien évidemment car c'est le rôle de l'Église.

En revanche, je me pose la question de la pertinence de 1.5 EPT, sachant que l'ancienne responsable n'avait que 0.5 EPT. Je comprends que cela ne doit pas reposer que sur une personne mais sur plusieurs. Malgré tout, la proposition qui nous est faite par le Conseil synodal suppose que nous fassions des projets, sur nos temps pastoraux réduits. Il va y avoir des diminutions de temps pastoral mais il va falloir monter des projets pour Église et Société, qui vont demander un investissement en temps de travail. Il faudra les proposer au Conseil synodal qui les acceptera ou pas, donc nous aurons peut-être travaillé pour rien, c'est quand même important de le souligner. Je ne vois pas tellement la pertinence de créer des projets, ne sachant pas s'ils seront validés ou non. Une idée cela ne suffit pas, il faut savoir si elle est viable, si on peut vraiment la monter et cela demande du travail, de l'investissement. Mais sortir cela des paroisses, c'est retirer encore du temps pastoral aux paroisses. Je pense que ce n'est pas une très bonne vision d'Église et Société pour notre Église pour demain et je n'entrerai pas en matière sur ce sujet.

M. Julien von Allmen

Par rapport à ce qui est noté dans le rapport et ce qui a été dit, il y a une forme d'incohérence qui demeure, certainement parce que ce n'est pas encore assez clair. On nous a parlé beaucoup de projets paroissiaux pour lesquels il faudrait créer un document à soumettre, je rejoins en partie la question du travail que cela peut représenter pour des ministres ou un Conseil paroissial de produire un document de plusieurs pages avec un plan d'action, et qui risque d'être refusé. Mais dans le rapport, il y a une partie où on parle des missions Église et Société, avec une liste qui pour moi est la liste de tout ce que l'Église pourrait éventuellement faire et qu'on a mis ensemble à cet endroit-là. Au cas par cas, cela peut être intéressant. Je connaissais les travaux faits par Elisabeth Reichen, ils étaient pertinents, intéressants et en lien bien précis avec l'Église. Mais là, la liste va de "monter une exposition" à "tenir un stand dans un village". Pour moi, se pose la question de savoir si ce qu'on met dans ces missions, et c'est quand même écrit dans le rapport, relève de quelqu'un qui a une formation de pasteur ou de diacre ? J'ai l'impression qu'on veut que l'Église fasse tout ce qu'il est possible de faire dans la société, du culturel, du social, de l'animation alors que cela nécessite peut-être à un moment donné d'autres compétences. Pour que ce poste Église et Société soit pertinent, il faudrait qu'on soit très précis sur ces projets et que cela entre vraiment dans un cadre que le Synode décide.

Laurent a parlé avant de la commémoration de la Réformation à Neuchâtel, je regrette de ne pas y avoir pensé, alors merci d'y avoir pensé pour moi. Là on est clairement dans quelque chose de culturel, historique, identitaire et aussi théologique. Pour un projet comme celui-là, cela me paraît plus que pertinent d'avoir 1.5 EPT pour le monter. Mais c'est peut-être un projet qui n'est pas proposé par une paroisse à gauche ou à droite, mais un projet porté par l'Église. Resterait quand même la question de savoir si on ne met que des pasteurs pour ce projet-là ou est-ce qu'on engage quelqu'un, sur mandat, qui a des compétences dans des études muséales par exemple. Mais si on arrivait à restreindre un petit peu cette mission et qu'on ne parle pas de "tenir un stand dans un village", ce qui m'insupporte quand même un peu lorsqu'on sait ce que sont les compétences d'un pasteur, ou qu'on ouvre plus les aumôneries, parce que pour moi aussi c'est une nécessité aujourd'hui vu l'état de la société en termes de psychologie. Pour moi, il faut creuser la mission pour restreindre le champ et ne pas faire quelque chose qui pour le moment n'obtient pas mon adhésion quant à l'enveloppe budgétaire demandée.

Mme Monique Vust

Le Conseil paroissial de Neuchâtel remercie le Conseil synodal d'avoir rédigé ce rapport en dépassant l'idée première d'avoir des projets phares, principalement dans les villes, et en donnant à chaque paroisse la possibilité d'avoir recours à un soutien dans la mesure où elle aurait un projet qui instaurerait un lien particulier entre l'Église et la société, dans un sens large.

Évidemment, c'est la mission de chaque paroisse de ne pas rester concentrée sur son cercle paroissial, mais d'élargir son rayon d'action pour s'adresser à des personnes qui ne sont pas nécessairement intéressées par la vie culturelle et confessante de l'Église. Cela se fait par des projets divers, qui parfois font preuve d'une belle inventivité.

Mais nous entrons dès l'année prochaine dans un nouveau cycle de la vie paroissiale. Les paroisses vont voir baisser drastiquement le nombre de leurs ministres, pasteurs, diacres ou permanents laïques. Seront-elles en mesure, avec moins de forces professionnelles, de mener dans une certaine continuité l'activité culturelle et communautaire, et de continuer à élaborer de nouvelles idées, ou de répondre à des sollicitations de la société civile, ou de soutenir des projets nés à l'interne nécessitant un soutien professionnel transitoire ?

Le projet du Conseil synodal est bienvenu. Il donne la possibilité à toute paroisse, ou interparoisse, de demander un soutien, court ou de moyenne durée, pour un projet nouveau qui permette à l'Église de se manifester dans la société. C'est à nos yeux clairement dans l'intérêt de l'EREN de pouvoir répondre à des sollicitations ponctuelles en lien avec cette société. Certes, consacrer 1.5 poste à ces mandats, dans la situation que nous vivons, peut paraître peu ou

beaucoup. On aurait pu répartir ces postes sur les 9 paroisses, ce qui donnerait un surplus de 0.16 EPT. Avec ce faible quota, est-ce qu'on donne aux paroisses le moyen de développer des mandats novateurs, qui peut-être demanderaient des compétences spécifiques ? Nous ne le croyons pas. Aussi nous apprécions ce rapport et entrerons en matière.

M. Olivier Schneider

Dans le prolongement de ce qui a été dit, j'aimerais aussi remercier le Conseil synodal pour ce rapport. Les réflexions que j'aimerais partager sont issues des discussions que nous avons eues au Conseil paroissial et à la soirée de préparation du Synode. Elles sont utiles quoi qu'il adienne de la suite de la discussion. Le thème Église et Société fait sens dans la vie de l'EREN et des paroisses. J'adhère entièrement à la thématique. J'ai par contre des réserves quant à la manière dont cela est proposé dans le rapport. Je m'associe à différents éléments qui ont été mentionnés. Tout d'abord, la dotation dans la situation difficile dans laquelle on se trouve et son rattachement aux services cantonaux. Dans les discussions auxquelles j'ai participé, il est manifeste aussi que les paroisses ont un rôle très important à jouer dans cette thématique-là et qu'on peut tout à fait aussi imaginer d'atteindre les buts de remplir la mission de l'EREN en intégrant cela dans le cahier des charges des ministres. Cela pourrait peut-être se manifester plus dans les activités interparoissiales que paroissiales parce qu'effectivement certains projets dépassent le niveau strictement paroissial. L'encrage plutôt du côté paroissial me semble aussi un modèle tout à fait à étudier. Les projections qui sont faites entre la situation actuelle où il ne se fait rien et des projets qui pourraient prendre une grande importance ponctuelle tels qu'évoqués par Laurent précédemment, me posent des questions. Pour ces raisons, je n'entrerai pas en matière sur le rapport, pas dans l'idée d'un rejet du thème mais dans l'idée d'un retravail. Mais si l'entrée en matière est votée, je souhaiterais que le rapport soit renvoyé exactement pour les mêmes raisons. Plutôt que de travailler sur des éventuels amendements des résolutions, pour moi, les questions qui ont été posées aujourd'hui rendent difficile de voter sur les résolutions en étant cohérent avec l'entier du rapport qui pose plus de questions qu'il ne répond.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Il est du devoir du Conseil synodal de mettre le Synode également face à ses responsabilités et sans que cela ne soit une pression de la part du Conseil synodal.

Le Conseil synodal a promis devant votre autorité un tableau des postes à valider en juin. Ce tableau des postes concerne des postes paroissiaux.

Nous avons fait notre travail d'orfèvre en vous présentant un rapport sur chacune des missions qu'il comprend : le SIAD, le SIAJ, Terre Nouvelle, Église et Société. Je vous en prie, ne refusez pas l'entrée en matière, ce n'est pas simplement pour vous supplier, je pense que le Conseil synodal vivra avec, mais le Conseil synodal ne vous proposera pas de poste Église et Société dans le tableau des postes futur si vous n'entrez pas en matière dans ce rapport. Nous avons d'autres choses à faire. Refuser l'entrée en matière d'Église et Société, c'est refuser le sujet. Entrer en matière, c'est discuter sur son objet. Ce que propose le Conseil synodal est extrêmement simple et clair. Beaucoup de paroisses vont perdre des postes. Ces paroisses doivent pouvoir continuer Église et Société, malgré tout. Le Conseil synodal propose une solution pour les aider, sur des projets plus importants et évidemment pas le stand paroissial à la kermesse. Des projets plus importants, nous en avons déjà et ils fonctionnent déjà sur le même système. Nous avons "à la rencontre" dans la paroisse du Joran, qui est à la fois cantonal et paroissial. Nous avons un projet important qui pourrait se dessiner au Grand Temple, qui doit avoir une part Église et Société, sinon ça ne tiendra pas. Je vous rappelle également que vous avez décidé d'une seule clé de répartition des postes paroissiaux, et non pas sur le nombre des bénévoles, qui permettrait par exemple à des paroisses comme la Côte ou La BARC qui ont beaucoup de bénévoles, d'avoir un petit peu plus dans le pourcentage. Si ces paroisses-là veulent faire des projets en lien avec Église et Société sur leur territoire, il est bon qu'elles puissent venir demander un peu de pourcentage supplémentaire.

Maintenant, nous avons décidé de vous proposer de ne pas faire de partage arithmétique parce que les partages arithmétiques sont des droits quand ils sont inscrits dans des cases. Et ce qui est attribué à l'un n'est plus attribué à l'autre, or il n'en va pas comme cela de la vie d'Église. De temps en temps, cela peut être un lieu de notre canton qui a un projet à soutenir et qui peut même être un fleuron pour l'entier de l'Église, et pas seulement pour sa paroisse. Ne pas mettre Église et Société dans le cadre du tableau des postes, c'est permettre ce décloisonnement. Mais ne vous imaginez pas que cela va vous prendre du temps en dossiers et ainsi de suite, cela va vous prendre quelques rencontres pour les demandes. En même temps, notre monde est comme ça. Le Conseil synodal n'arrête pas de faire des demandes, de promouvoir le SIAJ, de promouvoir le SIAD auprès des autres Églises, auprès des autres partenaires, en envoyant des plaquettes, en envoyant des lettres. Parfois, la pêche est maigre, mais il faut s'offrir, et je dis bien s'offrir et pas se vendre. S'il y a un projet auquel vous croyez dans la paroisse, on est des partenaires, et même plus que des partenaires, on est de la même famille. Donc, vous pouvez refuser l'entrée en matière mais il n'y aura pas un tableau des postes.

Mme Esther Berger

J'entends la colère du président du Conseil synodal. Notre paroisse Val-de-Ruz souligne l'importance d'Église et Société. C'est un sujet qui est dans la mission de base de l'Église, et on a envie que ce soit l'Église qui le prenne à corps, mais on reste bloqué par rapport à cette compréhension du 1.5 EPT qui serait à la disposition du Conseil synodal en fonction de ce qu'on vient demander au Conseil synodal. Il nous semble qu'il y a forcément quelqu'un qui arrivera le dernier et dont le projet sera simplement rejeté parce qu'il n'y a plus d'argent ni de temps de travail. On a entendu que le Grand Temple a un projet, on a entendu qu'il y a plusieurs projets déjà en cours, quelle place y-a-t-il pour la bibliothèque de Fontainemelon qui passerait au temple de Fontaine avec une ludothèque faite par la paroisse ? Quelle place y-a-t-il pour d'autres projets ? Ce sont des projets qui nous demandent, à nous paroisse, un temps d'investissement qui est plus que juste quelques séances parce que c'est un temps qui ne se calcule pas. C'est avec le contact qu'on a avec l'école, avec le Conseil communal, ce sont ces contacts qui permettent que des projets émergent. Si, en tant que ministre, on n'a plus le temps parce qu'on est en train de faire des services funèbres, des cultes et les dernières petites choses qui nous restent en paroisse, ces projets ne naîtront jamais. D'où le fait que notre paroisse souhaiterait qu'une réflexion soit menée. Nous demandions la non-entrée en matière, mais si Yves, tu souhaites qu'on entre en matière, on le fera et on aura deux résolutions à proposer qui iront à l'encontre de vos résolutions, pour dire que le sujet Église et Société est primordial pour l'Église et que le Synode demande au Conseil synodal d'organiser une journée synodale sur le thème Église et Société et de revenir avec un rapport Église et Société où nous pourrions peut-être accorder 1.5 EPT au Conseil synodal, mais au jour d'aujourd'hui, notre paroisse soit refuse l'entrée en matière, soit refuse d'accorder ce 1.5 EPT au Conseil synodal.

M. Yves Daniel Cochand, président du Synode

Je veux juste rappeler que dans les projections initiales d'EREN2023, il y avait 3 EPT pour Église et Société, et au vu des réactions négatives des paroisses, le Conseil synodal a de son côté décidé de vivre avec 1.5 EPT. Le solde de 1.5 EPT n'a pas été réparti ailleurs, c'est une diminution, un effort aussi positif par rapport à notre situation financière et pas simplement de la radinerie.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour être vraiment constructif, pour le Conseil synodal, c'est un signal clair si vous entrez en matière, quitte à ce que le rapport soit renvoyé ensuite. Cela dit au Conseil synodal qu'Église et Société doit faire partie du tableau des postes. En fait, beaucoup de choses ont été prévues pour cette date d'été 2025, pour la mise en place des choses. Alors c'est vrai que de ne pas voter un tableau des postes partiel, en ce qui concerne l'interparoissial, est problématique par rapport aux échéanciers globaux que notre Église s'est fixés. C'est peut-être pour cela que vous avez perçu de l'énerverment de ma part, c'est moins sur le fait que je ne comprends pas les arguments que vous

apportez, que sur le comment nous allons faire, nous en tant que Conseil synodal, pour mener à bien des injonctions paradoxales, c'est-à-dire qui vont dans des sens différents.

Ce que j'aimerais vous dire, et qui est aussi en lien avec ce que vous a dit le président du Synode, c'est que dans la première projection, il y avait effectivement 3 EPT qui étaient mis dans l'interparoissial. Déjà là, cela aurait été un peu compliqué à partager, si on veut bien. Aujourd'hui, c'est presque une surprise d'entendre qu'il y a trop pour Église et Société, alors qu'on se serait attendu à entendre que ce n'est pas assez. Le fait de mettre 1.5 EPT à la disposition du Conseil synodal ne va en l'occurrence rien changer à la projection qui est donnée dans le tableau des postes qui se trouve à la fin du rapport n°2, parce que les postes n'entrent pas dans ce tableau. Donc si on parle de 15.75 EPT, il y a toujours ça. C'était du supplémentaire, au même titre que le SIAJ et le SIAD. Cela donne au final le total des postes paroissiaux et interparoissiaux. Voilà, c'est pour clarifier la chose. Donc quelque part, le Conseil synodal, il le dit dans son rapport, ne va pas faire la proposition de lui-même, à ce que les 1.5 EPT consacrés à Église et Société soient directement injectés dans le tableau paroissial. Ce n'est pas du jeu. Le Conseil synodal continuera à faire la projection avec le chiffre décidé ensemble, de base, et sur lequel on a travaillé dès le début. Après le Synode, en fonction du budget, et en lien avec le rapport qui lui sera présenté en juin, décidera du chiffre global pour le paroissial, parce que c'est de sa responsabilité. S'il considère que c'est trop peu ce que le Conseil synodal propose, il assumera les conséquences budgétaires et s'il considère que c'est trop, et bien il assumera également les conséquences au niveau de la mission de l'Église.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je rappelle qu'on est encore dans la discussion d'entrée en matière. Si on entre en matière, on discutera ensuite de la question des 1.5 EPT.

Mme Bénédicte Gritti Geiser

On en arrive au point que je craignais, il faut arrêter les débats et remettre le sujet pour la séance de relevée. Je me retrouve au niveau de mes émotions et de mes sensations exactement dans la même situation qu'au Synode précédent où nous avons dû nous prononcer sur les chapeaux de roue sur le dossier des échanges de chaire. Là aussi, il y avait des oui, des non. On est dans le même cas de figure et je ne me sens pas du tout sereine aujourd'hui pour prendre une quelconque décision. Il est 16h45, on en a tous plein les bottes parce qu'on est là depuis le début de la journée et je me refuse à voter quoi que ce soit ce soir. Je demande donc l'arrêt du Synode et le report du dossier à la séance de relevée.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Nous avons donc une motion d'ordre, qui peut être déposée par n'importe quel député et sur laquelle on doit voter. La motion d'ordre demande l'arrêt de la discussion sur ce sujet, qui sera repris en séance de relevée.

❖ Vote en faveur du report de la discussion : accepté par 20 oui, 5 non et 4 abstentions

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

La motion d'ordre est acceptée. Le débat est formellement clos et sera repris en janvier.

7. Rapport n°4 du Conseil synodal : Création d'un service du personnel

Mme Clémentine Miéville, rapporteuse

Mesdames et messieurs les membres du Synode, monsieur le "dictateur éclairé", le projet que nous présentons aujourd'hui découle d'un objectif central, celui de garantir l'équité et l'efficacité dans la gestion des personnes employées par notre Église. Ce modèle, à deux pôles articulés autour des volets stratégiques et administratifs, n'a pas été choisi au hasard. Il représente une

réponse directe aux besoins croissants liés à EREN2023, tout en veillant à ne pas augmenter l'effectif du service. La stabilité d'un service n'est pas un détail. Elle est ici rendue possible grâce à une meilleure répartition des tâches au sein du service. Cette réorganisation ne consiste pas uniquement à redistribuer les responsabilités mais s'inscrit aussi dans une transformation des mentalités, celle du service ainsi que celle de sa mission. C'est précisément pour marquer cette évolution que le Conseil synodal propose de rebaptiser ce service. Le nom de service du personnel peut sembler passéiste pour certains, certes, mais ce choix est porteur de sens. Il reflète une vision où l'humain, bien que partie prenante d'un système, n'est pas réduit à une ressource. Il nous rappelle que nous devons placer les relations humaines au cœur de nos préoccupations. Dans cette même logique est proposée la simplification des mutations internes. Jusqu'à présent, le passage d'un poste à l'autre impliquait des processus séparés de départ et d'arrivée. Ce que nous proposons aujourd'hui est bien plus qu'une simplification administrative. C'est un acte qui renforce l'unité de notre Église, allège évidemment le travail RH et permet une transition plus sereine pour les collaborateurs et les collaboratrices. À l'heure de la mise en place des services interparoissiaux, nous devons sortir de l'idée qu'un départ en paroisse est une pure perte, nous devons voir cela comme un mouvement au service de l'ensemble de l'institution. Nous ne pouvons plus voir cela comme des démissions ou des départs, mais comme des transitions et des continuités dans le ministère. Enfin, nous devons faire face à un défi d'ampleur national : la pénurie ministérielle. En proposant la mise au concours de postes groupés, après concertation avec les parties concernées, nous renforçons l'attractivité que nous avons comme employeur. C'est un modèle qui nous permet de continuer à offrir des postes à la fois stimulants mais aussi viables financièrement pour une personne souhaitant arriver dans notre Église. Ce projet n'est pas parfait, aucun projet ne l'est, mais il est fait d'une réflexion concertée, pragmatique, en accord avec la pratique. Il se veut une réponse réaliste aux défis d'aujourd'hui tout en posant les bases d'une Église plus cohérente, unifiée et agile. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Pascal Wurz

Je veux féliciter le Conseil synodal pour la vision qu'il nous présente dans ce rapport quant à la fonction des ressources humaines pour qu'elles soient efficaces, dynamiques et surtout qu'elles portent cette dimension stratégique qui lui est indispensable dans tous les aspects de son fonctionnement. Cela faisait longtemps que personnellement j'appelais de mes vœux la prise en compte de la stratégie dans la gestion RH de l'EREN. Cependant j'ai une question de fond et une question de forme. Je reviendrai plus tard sur la question de forme. La question de fond est finalement la nécessité de prendre position en tant que Synode sur une question qui relève finalement d'une organisation entre le Conseil synodal et l'un des services de l'EREN. Est-il pertinent d'inscrire dans un texte législatif ce qui relève de l'organisation des services internes de l'EREN ? Le service RH fonctionne depuis un certain temps sur le modèle qui nous est présenté sans que le Synode ait eu à se prononcer au cours de ces dernières années. Alors voilà ma question de fond : Est-il vraiment nécessaire de se prononcer sur une question d'organisation ?

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Évidemment, je pense que oui, sinon on ne l'aurait pas présenté. Évidemment qu'il y a des questions d'organisation purement internes qui n'ont peut-être par forcément à être débattues en détail par ce Synode, en revanche, l'esprit général dans lequel nous traitons tous des RH, parce que les RH impliquent l'ensemble de l'Église, pas seulement le petit service, c'est une vision de l'ensemble de l'Église et qui implique chacun et chacune, qu'on soit employé, membre de paroisse, député, cela implique tout le monde. Donc savoir dans quelle vision on veut aller et savoir comment on veut gérer les RH de notre Église, oui cela nous implique tous. Quand je parle de pénurie ministérielle, on la subit à plus d'un titre, on sait qu'on est une Église qui n'est pas forcément extrêmement compétitive au niveau du salaire, donc on doit être d'autant plus prudent et avoir une vision forte et claire sur les RH.

Mme Isabelle Hervé

Avant l'entrée en matière, j'aimerais savoir quelle incidence cela aura de changer de nom, au niveau du recrutement et au niveau législatif. Qu'est-ce que cela a comme différence au niveau légal un responsable RH ou un responsable du personnel ? Je pense que c'est important que le Synode ait la réponse.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Au niveau législatif, et c'est une réponse de juriste, je ne vois pas de différence dans un recrutement qui se ferait par un titre responsable RH ou par un responsable du personnel. Par rapport aux attentes, pour un responsable du personnel, on peut changer quelque chose concernant le niveau de formation exigé, c'est-à-dire ne pas aller dans un titre spécifique de brevet RH qui, jusqu'ici, était exigé. On peut proposer d'autres formations jugées équivalentes, comme toujours dans les offres d'emploi. Cela permet une diversité, un plus grand panel. Si on ouvre un poste de responsable du personnel, on peut attirer quelqu'un qui a plus une carrière de responsable de plan de carrière, de responsable métier.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 31 oui, 0 non et 1 abstention

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place un service du personnel en lieu et place du service RH actuel.

Amendement Pascal Wurz

Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place un service des collaborateur-trice-s en lieu et place du service RH actuel.

M. Pascal Wurz

J'avais une question de fond, à laquelle on a plus ou moins répondu et la question de forme, c'est pourquoi vouloir appeler ce service, service du personnel ? C'est ignorer l'histoire de la fonction RH dans les entreprises et les organisations. Service du personnel, c'est le nom qu'on donnait dans la première histoire de la fonction RH, quand ce service se contentait de gérer des salaires, des charges sociales, éventuellement quelques aspects juridiques très minimaux. Bien sûr, la base est la dimension administrative, qui est indispensable, et qui existera toujours, c'est le socle sur lequel se déploie la fonction RH. Elle est pleinement assurée, d'ailleurs, dans notre institution, par Olivier Guenat. Ce n'est pas un débat sémantique que je veux introduire, mais les mots portent en eux, avec eux, leur histoire qui est leur univers. Parler du service du personnel, c'est s'en tenir à la première histoire de la fonction RH, pour ne pas dire sa préhistoire. Cela fait bien plus de 40 ans que l'on ne parle plus de service du personnel dans les entreprises et les organisations, depuis que justement on a commencé à introduire des notions de stratégie. C'est bien l'intention du Conseil synodal, dans le rapport qu'il nous présente, et j'en suis tout à fait heureux. Pour éviter que l'on donne l'impression que l'EREN se fige dans la préhistoire, je suggère simplement qu'on remplace l'expression service du personnel qui est un tantinet ringarde, par service des collaboratrices et collaborateurs, ou inversement. De plus, cette formule a l'avantage d'intégrer les bénévoles qui occupent une fonction importante, essentielle dans notre Église, mais ils ne font pas partie du personnel, justement. Donc c'est une manière de les intégrer dans ce service.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Merci pour cette intervention et merci pour cette proposition. Si sur le fond, le Conseil synodal n'est pas opposé à l'idée d'un autre terme, on aimerait peut-être réexpliquer le pourquoi du changement de nomination. L'idée est de vraiment marquer le changement de mentalité, de montrer un rapprochement et de marquer que l'humain n'est pas une ressource, c'est

extrêmement important. Il y a aussi effectivement tout le volet d'intégration des bénévoles et des bénévoles à hautes responsabilités qui devront recevoir un appui de la part de ce service. Pour le côté passéiste et d'il y a 40 ans, peut-être qu'on est sur une question de génération et je pourrais répondre que le vintage est extrêmement à la mode. Au-delà de la blague, si je trouve la dénomination, à titre personnel, du service des collaborateurs et collaboratrices, peu importe l'ordre, extrêmement bonne, on a des considérations purement pratiques qui s'y opposent. Premièrement, l'adresse mail qui serait absolument incroyable, les questions de réduction des services qui deviendrait un SCO, alors qu'on a déjà un SCSO et un SCSa. Service des collaborateurs et collaboratrices, ce n'est pas possible. Réduire cela à service de la collaboration, ce n'est pas possible également, et malheureusement dans cette voie je ne vois pas d'issue. En revanche si on a tous ensemble une autre idée, pourquoi pas.

M. Pascal Wurz

Je ne veux pas prolonger le débat parce que je n'aimerais pas que cela soit une question de sémantique ou de terme. Ce qui fait la réserve du Conseil synodal, c'est le terme de ressources humaines. En fait, ce n'est pas juste de considérer la personne humaine comme une ressource, de la même manière qu'on exploite des ressources minières, ce n'est pas du tout l'idée de la fonction des ressources humaines. Et précisément, cette ressource-là, c'est la ressource essentielle de l'Église, par rapport au personnel mais aussi à tous les bénévoles qui amènent leurs ressources. C'est une richesse fondamentale qui est la base de notre Église. Je trouverais dommage de s'en tenir au terme service du personnel qui nous ramène à la préhistoire au motif que le terme ressource gêne, or c'est bien notre ressource première en tant qu'Église.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Nous allons voter pour opposer l'amendement à la résolution 1.

- Amendement : 12 oui
- Résolution 1 : 9 oui

Mme Sylvane Auvinet

Une troisième piste aurait pu être de garder le terme de service des ressources humaines tout en changeant le concept et ce que cela représente.

Mme Esther Berger

J'ai eu l'impression qu'il y a eu un débat sur le mot collaborateurs vs personnel, mais qu'on n'a pas discuté de la résolution du Conseil synodal. Il y a quand même un moment où il faut qu'on discute de la résolution du Conseil synodal.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Selon le règlement, on décide tout d'abord si on prend l'amendement ou la résolution initiale, on doit opposer les deux et ensuite on peut avoir une discussion supplémentaire, car c'est dans ce cas-là que vous pouvez voter ensuite pour ou contre. Maintenant on a fait le premier vote, on a favorisé l'amendement, et maintenant on peut discuter de cet amendement pour ensuite voter pour ou contre.

Mme Esther Berger

Je repose la question un peu naïve du début, pourquoi mettre service des collaborateurs à la place du service RH ?

Mme Nathalie Charlet

J'aimerais soutenir le sens que donne Pascal au mot ressources humaines, car on parle bien d'une ressource. Le terme négatif aurait été de parler de capital, mais là il faut faire la différence et voir ce qu'il y a de positif dans ressources.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour la clarté de la procédure, le Synode est tout à fait libre d'avoir un débat d'opposition entre collaborateurs et ressources humaines. Mais pour qu'il y ait ce débat, il faut que l'un d'entre vous pose l'amendement parce que sinon on vote sur l'amendement déjà proposé vu que la proposition du Conseil synodal a été rejetée. Mais si vous voulez revenir à l'étape de base, il faut simplement poser l'amendement.

Amendement Esther Berger

Le Synode charge le Conseil synodal de garder le service ressources humaines et de lui donner les moyens d'accompagner ses collaborateur-trice-s.

M. Thierry Muhlbach

Je suis tout à fait d'accord qu'on change l'intitulé de cette proposition mais par contre, ce qui est écrit dans le rapport clarifie et met les choses en place, et il faudrait renforcer ça et revenir au nom initial fait penser qu'on revient à l'ancien système. En fait, c'est la résolution 2 qui amène les changements, alors je retire ce que je viens de dire.

Amendement Olivier Schneider

Le Synode charge le Conseil synodal de garder le service des ressources humaines et de lui donner les moyens d'accompagner ses collaborateur-trice-s au sens du contenu du rapport no 4.

Mme Isabelle Hervé

Je reviens avec ma question de tout à l'heure sur les modalités de recrutement de ce responsable RH ou du personnel. Le problème est qu'on ferme à un seul type de recrutement quelqu'un qui aurait un diplôme et qui aurait un brevet RH, et je ne sais pas si c'est l'intention du Conseil synodal ou s'ils ont quelqu'un en vue qui n'aurait pas de brevet RH mais qui remplirait très bien ces fonctions-là. Je pense que s'il y avait un changement de terme au départ, c'est peut-être aussi pour élargir la possibilité de recrutement, et là on la referme. Peut-être au Conseil synodal de nous dire s'il faut refermer ou pas. Ma question préalable était de savoir s'il faut le brevet RH ou pas pour la personne qui remplirait ce poste-là et savoir si cela a une incidence pour l'avenir direct.

Mme Bénédicte Gritti Geiser

Si j'ai bien compris, le problème c'est la dénomination. Donc pourquoi est-ce qu'on ne garderait pas la dénomination des ressources humaines, ce qui n'entrave en rien la discussion sur le rapport ensuite.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

C'est parti sur plusieurs plans différents mais si je devais répondre à tous ces petits éclats : première chose, si dans l'absolu il doit y avoir un choix entre service des collaborateurs et collaboratrices et service des ressources humaines de l'autre côté, nous pencherions en faveur de garder l'appellation service des ressources humaines pour des questions pratiques. Maintenant pour la question de la mise au concours du poste, même si on met au concours le titre responsable RH, de toute façon cela passe par le cahier des charges, c'est juste une question de dénomination.

Mme Sylvane Auvinet

Si on opte pour garder le terme RH, on pourrait laisser tomber la résolution 1 et ajouter le mot RH dans la résolution 2.

Mme Esther Berger

Cela me gêne qu'il y ait l'information au sens du rapport n°4 dans une résolution parce que je vous rappelle que le rapport n°4 sera perdu au fin fond des archives. Si on veut donner une orientation, il faut donner une orientation claire, mais pas dire que c'est au sens d'un rapport.

M. Guillaume Klauser

Est-ce si on change le mot garder par le mot réformer, on aurait l'intention et on fait d'une pierre deux coups ?

Amendement Guillaume Klauser

Le Synode charge le Conseil synodal de réformer le service des ressources humaines et de lui donner les moyens d'accompagner ses collaborateurs.

M. Julien von Allmen

J'abonde dans le sens de Sylvane Auvinet, cette résolution ne sert plus à rien vu qu'on garde quelque chose. Si on faisait des résolutions pour garder quelque chose dans l'Église, on aurait des énormes fichiers à chaque séance. Et ce qui est réformé en fait, ce sont les résolutions 2, 3 et 4. La réforme est exposée par les trois résolutions suivantes et est de facto existante. Donc je pense que pour simplifier les choses, on accepte de réformer en acceptant les résolutions 2, 3 et 4 et on supprime celle-ci.

M. Zachée Betche

J'abonde dans le sens de ma collègue Sylvane. Le Synode valide le modèle de service RH en deux pôles, stratégique et opérationnel. En proposant ceci, on résout deux problèmes qui nous cassent les pieds depuis 30 minutes. En lieu et place de cette résolution 1 qui nous divise depuis un moment, on peut simplement enrichir la résolution 2 qui accomplirait le dessin du rapport n°4. Soit-dit en passant, écrire dans une résolution "au sens d'un rapport", cela ne veut rien dire. Celui qui lit une telle résolution sera perdu.

Mme Esther Berger

Je suis d'accord avec ce que Sylvane et Zachée ont dit. On a une résolution qui a été amendée, une autre résolution a été proposée pour faire face à la résolution amendée donc maintenant il faut obligatoirement opposer les deux résolutions. On est obligé de se prononcer sur cette résolution.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Il y a trois résolutions à opposer : 1) service des ressources humaines 2) service des collaborateurs 3) aucune résolution.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

De tout ce qui a été dit, je retiens deux éléments. On ne peut pas laisser au sens du rapport n°4, ce n'est pas règlementaire. Soit on décrit les choses, mais c'est fait dans les résolutions suivantes, soit on ne met pas de référence, parce qu'effectivement il ne reste que ce texte. La deuxième chose, c'est que le rapport et l'ordre des résolutions sont construits pour qu'il y ait une résolution dite fondamentale en n°1. Si on passe directement à la n°2, il manque quelque chose. Pour le Conseil synodal, la formulation avec le mot réformer sert de résolution fondamentale, de même que celle avec collaborateurs, collaboratrices sert de résolution fondamentale. Ce n'est pas juste du texte perdu dont on peut se passer. Cela fonde parce que les résolutions suivantes sont des détails. Il faut comprendre la construction. Après, c'est juste, il faudra opposer les deux résolutions.

M. Olivier Schneider

Pour aller dans le sens du président du Conseil synodal et pour essayer de rattraper ma proposition maladroite précédente, est-ce qu'on peut remplacer au sens du rapport n°4 par au sens des résolutions suivantes, sachant qu'on est dans le même rapport et que là je pense que c'est explicite.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal privilégie la formulation service des ressources humaines pour des raisons pratico-techniques.

Amendement

Le Synode charge le Conseil synodal de réformer le service des ressources humaines et de lui donner les moyens d'accompagner ses collaborateur-trice-s.

Mme Christine Landry

Je n'aime pas tellement la formulation d'accompagner ses collaborateur-trice-s car j'ose espérer qu'il le faisait déjà jusqu'à présent. Il y a quelque chose qui signifie qu'il faut faire mieux, peut-être que c'est vrai, mais personnellement je ne trouve pas du tout adroit de le noter comme ça.

Amendement Christine Landry

Le Synode charge le Conseil synodal de réformer le service des ressources humaines.

Amendement Guillaume Klauser

Le Synode charge le Conseil synodal de réformer le service des ressources humaines et de lui donner les moyens d'accompagner adéquatement ses collaborateur-trice-s.

Mme Esther Berger

Avec tout le respect que j'ai pour les ressources humaines et le personnel des ressources humaines, jusqu'à présent, c'était facile. Mais avec EREN2023, cela va devenir un vrai casse-tête. Je pense que de donner au service des ressources humaines les moyens d'accompagner ses collaborateurs et collaboratrices face aux défis qui se dressent devant l'EREN, aujourd'hui, c'est important. Donner les moyens à ce service d'être un service au service de tous.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Qui avait demandé la suppression de la fin de la phrase ?

Mme Christine Landry

J'avais adhéré à la suggestion de la supprimer, mais ce n'est pas moi qui l'ai suggéré au départ. Et si on ajoute : de lui donner les moyens d'accompagner adéquatement ses collaborateur-trice-s dans les changements induits par le processus EREN2023.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Cela donne l'impression qu'une fois que les changements sont terminés, il n'y a plus de service des ressources humaines.

Je vous propose d'opposer l'amendement Guillaume Klauser à l'amendement Christine Landry, pour savoir si on veut garder ou pas la fin de la phrase.

Opposition :

- Amendement Guillaume Klauser : 15 oui
- Amendement Christine Landry : 13 oui

Opposition :

- Amendement Pascal Wurz : 0 oui
- Amendement Guillaume Klauser : 21 oui

Résolution 1

Le Synode charge le Conseil synodal de réformer le service des ressources humaines et de lui donner les moyens d'accompagner adéquatement ses collaborateur-trice-s.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 25 oui, 3 non et 4 abstentions

Résolution 2

Le Synode valide le modèle de service en deux pôles : stratégique et opérationnel. Il maintient le 0.8 EPT du responsable RH au tableau des postes.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je rappelle que du point de vue constitutionnel, le Synode décide du 0.8 EPT du responsable RH car il est au tableau des postes. Par contre, le poste du personnel administratif est géré par le Conseil synodal, et est mis au budget. C'est la raison pour laquelle il n'y a que l'EPT du poste du responsable dans cette résolution.

Amendement Val-de-Ruz 2a

Le Synode valide le modèle en deux pôles : stratégique et opérationnel.

Amendement Val-de-Ruz 2b

Le Synode maintient le 0.8 EPT du responsable RH au tableau des postes.

Amendement Val-de-Ruz 2c

Le Synode demande à ce que le 0.8 EPT de l'actuel assistant RH continue d'être inscrit au budget.

Mme Esther Berger

Notre souci était un souci de clarification. Il nous semble important que le Synode valide le modèle à deux pôles, stratégique et opérationnel, et donc nous souhaitions en faire une résolution seule. Du coup, il nous fallait séparer ce 0.8 EPT et nous en avons fait une deuxième résolution. Afin d'être très au clair sur le 0.8 EPT qui est opérationnel, et que le Synode entende que tous les ans, au budget, il accorde ce 0.8 EPT, nous avons fait une troisième résolution.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Le Conseil synodal accepte la division de la résolution en trois parties, de sorte à pouvoir faciliter la discussion. Le Conseil synodal fait sien l'amendement 2a.

Amendement Tristan Robert

Le Synode valide le modèle de service en deux pôles : stratégique et opérationnel. Il charge le Conseil synodal de se faire accompagner par des intervenant-e-s externes pendant la mise en place du nouveau système. Il maintient le 0.8 EPT du responsable RH au tableau des postes.

M. Tristan Robert

Finalement, quelque que soit le nom qu'on leur donne, les ressources humaines sont des enjeux importants, qui touchent toutes les personnes employées de l'EREN et qui sont complexes, avec des réflexions intégrées dans le rapport, et qui nous ont semblées vraiment pertinentes et qui ont déjà été relevées par plusieurs de mes préopinants.

Maintenant, dans la mise en œuvre d'un tel processus, c'est là que des questions et des défis vont surgir, au moment d'appliquer ce nouveau modèle. L'idée de l'amendement serait de pouvoir faire appel à de l'expertise externe là où elle est, que ce soit de l'expertise en gestion du changement ou alors de profiter aussi des expériences et des bonnes pratiques dans d'autres Églises éventuellement. C'est pour cela que l'amendement est formulé de manière assez large. Cela nous semblait important d'inclure ce point pour trois raisons : La première, c'est un point qui est aussi déjà soulevé dans le rapport, c'est que la délimitation des responsabilités et des tâches entre les différentes personnes peut parfois prêter à confusion. C'est justement un processus complexe où des clarifications, aussi à l'aide d'expertises en la matière, peuvent être utiles. La deuxième raison, c'est le contexte plus large des mutations, cela a déjà été évoqué avant, que l'EREN connaît actuellement. Troisièmement, évidemment que le processus nécessitera aussi l'adaptation de textes réglementaires qui constitue aussi un gros travail. Ce sont les raisons pour lesquelles l'amendement a été déposé pour s'assurer que le processus complexe puisse vraiment

se dérouler d'une bonne manière et pour assurer le bon fonctionnement de ce système qui touche finalement toutes les personnes qui travaillent pour l'EREN. Merci beaucoup.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Maintenant on va discuter d'une part du principe de séparation en deux pôles puis le fait de faire accompagner le service RH par des intervenants externes. On parlera de l'attribution du 0.8 EPT plus tard.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Je vais répondre à la question sur les intervenants externes. Oui, pourquoi pas, très volontiers, c'est très gentil de nous voter un budget, en revanche, ce qui nous inquiète un peu c'est que les intervenants externes, cela peut coûter cher, voire très cher. Est-ce qu'on peut rajouter une phrase de sureté qui dirait si besoin par des accompagnants externes, comme cela, on évite de dépenser un budget qu'on n'a pas forcément.

M. Tristan Robert

Je comprends tout à fait la préoccupation. Si le Conseil synodal avait estimé qu'il y avait un besoin, j'espère qu'effectivement cela aurait été fait. L'idée de la formulation large, c'est vraiment que la forme de l'accompagnement puisse aussi être décidée en fonction, j'ai parlé également par exemple des expériences d'autres Églises qui pourraient tout à fait être pertinentes, d'où la formulation large. Mais j'ai l'impression que le si besoin enlèverait le corps et la raison d'être de l'amendement, donc je préfère le maintenir comme ça dans cette formulation large.

M. Pascal Wurz

Le genre de consultant auquel vous voulez faire appel coûte extrêmement cher, l'EREN n'a pas les moyens d'engager des personnes. Cela me pose une question de confiance aussi, on souhaite recruter une personne responsable et au moment où cette personne entre en fonction, on lui demande d'être accompagnée par des intervenants externes, je ne comprends pas. On ne va pas recruter des idiots, cela me paraît être un non-sens absolu.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Si personne d'autre ne demande la parole, nous allons maintenant opposer la résolution 2a avec l'amendement Tristan Robert.

Opposition :

- Résolution 2a : 22 oui
- Amendement Tristan Robert : 6 oui

Résolution 2a

Le Synode valide le modèle en deux pôles : stratégique et opérationnel.

- ❖ Vote sur la résolution 2a : acceptée par 31 oui, 1 non et 0 abstention

Résolution 2b

Le Synode maintient le 0.8 EPT du responsable RH au tableau des postes.

- ❖ Vote sur la résolution 2b : acceptée à l'unanimité

Amendement Val-de-Ruz 2c

Le Synode demande à ce que le 0.8 EPT de l'actuel assistant RH continue d'être inscrit au budget.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le Synode n'a pas les compétences pour décider de cela. Le Synode a les compétences pour discuter des postes du tableau des postes, mais pas des postes administratifs qui dépendent du budget.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Si le Conseil synodal était pour la division de la résolution en trois résolutions par soucis de clarté, en revanche il s'inscrit contre cette proposition pour la simple et bonne raison que c'est limitant de voter le fait qu'on continue d'inscrire au budget. On propose, peut-être dans les prochains budgets, de mettre des commentaires beaucoup plus explicites dans les postes administratifs pour que vous puissiez savoir à quoi correspondent les charges salariales des postes administratifs. Mais voter là maintenant une résolution en disant qu'on continue d'inscrire au budget, c'est limitant pour vous comme pour nous.

Mme Esther Berger

J'essaie de comprendre parce que ce matin j'ai voté un budget. J'aurais pu ne pas être d'accord avec le budget attribué au secrétariat général. Donc là on demande simplement à ce que le Synode soit conscient que ce poste est inscrit au budget. Je ne sais pas en quoi c'est contraignant. On peut mettre alors que le Synode demande que le poste de l'actuel assistant RH continue d'être inscrit au budget, et enlever le 0.8 EPT. C'était juste pour qu'il y ait le pendant, vu que dans la première résolution il y a le pôle stratégique et le pôle administratif. Mais on ne se battra pas pour cette résolution.

M. Julien von Allmen

J'ai trouvé la démarche d'inscrire le côté administratif du service RH aussi dans une résolution intéressante. Je comprends la limitation du 0.8 EPT. On pourrait avoir une résolution dans laquelle le Synode reconnaît l'existence de ce pôle administratif au sein du budget ? Quelque chose pour dire que le Synode est conscient que c'est là, que ce n'est pas oublié, en le formulant beaucoup plus simplement. Est-ce que quelqu'un a une idée de formulation ?

Mme Esther Berger

Le Val de Ruz retire son amendement.

Résolution 3

Le Synode valide le principe de faciliter administrativement les changements de postes à l'interne pour asseoir l'unité institutionnelle de l'EREN.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode valide le principe de faciliter administrativement les changements de postes à l'interne pour asseoir l'unité institutionnelle de l'EREN, pour le temps de la mise en place du processus EREN2023, soit jusqu'en décembre 2027.

Mme Isabelle Hervé

Nous aimerions limiter dans le temps, pas pour mettre en cause l'actuel Conseil synodal, mais pour ne pas mettre quelque chose de façon pérenne, en ne sachant pas qui sera le prochain Conseil synodal. Si on fait complètement confiance aujourd'hui, le fait de limiter dans le temps, cela permet de reporter par la suite et surtout de ne pas risquer de dépouiller trop les paroisses. Même si on a entendu, de l'autre côté, que l'idée était aussi de laisser la possibilité des mutations internes plus faciles, en sachant que le personnel n'aurait plus à poser de démission pour être embauché ailleurs. On comprend l'intention derrière mais il nous a paru judicieux de limiter cela dans le temps.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

On comprend tout à fait l'idée et on comprend tout à fait l'idée de ne pas vouloir graver dans le marbre quelque chose ainsi, étant donné qu'on travaille actuellement hors règlement. En revanche, ce qui nous ennuie, c'est la date trop affirmée. Ce qui pourrait nous aller, c'est de dire pour le temps de la mise en place du processus EREN2023, et jusqu'aux changements réglementaires s'y rapportant.

Mme Isabelle Hervé

Oui, cela nous convient.

Résolution 3

Le Synode valide le principe de faciliter administrativement les changements de postes à l'interne pour asseoir l'unité institutionnelle de l'EREN, pour le temps de la mise en place du processus EREN2023, jusqu'aux changements réglementaires s'y rapportant.

Mme Christine Landry

Pourquoi plus tard les changements de postes à l'interne ne seraient plus favorisés ? Je comprends bien qu'à un moment donné, on aura besoin de sang neuf certainement, mais quelque part pourquoi limiter dans le temps cette pratique si elle nous semble bonne ?

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale.

Ce n'est absolument pas que la facilitation interne ne devra plus exister après, c'est simplement que pour la suite on se mettra d'accord sur les règles exactes et il faudra absolument un changement réglementaire pour cela.

Mme Christine Landry

Ok, alors ce n'est pas en lien avec la pratique elle-même, mais avec les règlements.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

On accepte pour l'instant de vivre contre le règlement et ensuite on changera le règlement selon ce qu'on décidera. Rappelons quand même qu'actuellement un pasteur doit envoyer sa lettre de démission alors qu'il ne sait même pas s'il est élu dans l'autre paroisse. C'est un acte lourd pour un pasteur et je ne suis pas sûr que cela soit dans l'esprit de l'EREN, bien sûr c'est dans l'esprit des paroisses.

M. Zachée Betché

C'est un petit-fils de berger nomade qui s'exprime. La résolution du Conseil synodal est un signe de progrès.

Mme Esther Berger

Je peux me permettre le jeu de mot, je suis une berger tout court moi. Tout à fait d'accord, c'est effectivement un signe de progrès, mais on ne veut pas que le progrès soit quelque chose comme un ballon qui s'envole, qui part au loin et dont on a plus aucune maîtrise sur lui qu'on voit partir au loin. Mais que le Synode puisse se prononcer sur les changements réglementaires qu'implique ce progrès.

Résolution 3

Le Synode valide le principe de faciliter administrativement les changements de postes à l'interne pour asseoir l'unité institutionnelle de l'EREN, pour le temps de la mise en place du processus EREN2023, jusqu'aux changements réglementaires s'y rapportant.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée à l'unanimité

Résolution 4

Le Synode accepte que le Conseil synodal mette au concours des postes groupés pour palier le morcellement des missions et conserver l'attractivité de l'institution en continuant d'offrir des postes à haut pourcentage.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode accepte que le Conseil synodal mette au concours des postes groupés pour pallier le morcellement des missions et conserver l'attractivité de l'institution en continuant d'offrir des postes à haut pourcentage, en accord avec les instances concernées.

Mme Isabelle Hervé

Alors toujours pas dans un esprit de défiance du Conseil synodal actuel, mais en ne sachant jamais de quoi l'avenir est fait. Aujourd'hui on sait que des discussions ont lieu avec le Conseil synodal actuel mais il nous paraît important d'inscrire dans cette résolution qui est amenée à durer en accord avec les instances concernées pour la remise au concours des postes, donc concrètement avec les paroisses, avec les membres du SIAJ, du SIAD, etc.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

On est d'accord si on va dans l'esprit du rapport et qu'on met en accord avec les autorités des lieux d'insertion.

Mme Isabelle Hervé

Cela va très bien.

Résolution 4

Le Synode accepte que le Conseil synodal mette au concours des postes groupés pour pallier le morcellement des missions et conserver l'attractivité de l'institution en continuant d'offrir des postes à haut pourcentage, en accord avec les autorités des lieux d'insertion.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

8. Rapport n°5 du Conseil synodal : Politique de soutien aux œuvres d'entraide de Terre Nouvelle

Mme Anne Kaufmann, rapporteuse

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, Toute modification dans des manières d'un faire, bouscule et interroge.

Le paradoxe de notre époque : Nous sommes beaucoup, beaucoup à œuvrer pour de l'humanitaire. Cependant, l'humanitaire n'est pas, n'est plus porté uniquement par les Églises. Beaucoup d'associations, de regroupements occasionnels, organisent des actions et se donnent en donnant aussi régulièrement.

Un exemple tout récent : Une catastrophe à Valence génère un élan nouveau pour une cause urgente et des personnes s'engagent spontanément. Avec notre manière de faire au travers de collectes, d'actions paroissiales qui remplissent les caisses, certes, mais qui, avec le temps, l'habitude et l'arrivée d'un nouveau paramètre de concurrence, peut créer une baisse de motivation et des blocages.

Comment trouver en 2025 et pour demain, au sein de nos Églises, une solution médiane qui garde les personnes qui choisissent une manière de « fidéliser les dons » et qui permettraient aux autres de s'engager dans du ponctuel sous la pression de l'urgence ou non ?

Nos Églises, notre Église EREN, se doivent de prendre conscience que de donner pour son prochain fragilisé « au loin » et « au près », n'est pas, n'est plus réservé qu'à de l'humanitaire d'Église, mais s'est ouvert à de l'humanitaire « hors Église ». Et que l'on le veuille ou que l'on ne le veuille pas, cela induit une certaine concurrence qui modifient les recettes d'œuvres d'entraide calculées dans les budgets, depuis de très nombreuses années, au travers de conventions et de clés de répartition. L'Église se doit de rester visible et au contact, dans ce domaine. La vraie question est comment ?

Dans le rapport n°5 qui vous est soumis aujourd'hui, le groupe GTN suite à la résolution 191-J répond à la demande d'une révision complète de soutien aux œuvres d'entraide, y compris le principe des cibles garanties par les paroisses. Le GTN a analysé la situation actuelle en prenant en compte de l'historique de hier pour construire demain. Nous n'avons pas simplement balayé ce qui a été décidé hier pour proposer autre chose. Nous avons partagé avec les personnes actives dans ce domaine afin de rendre notre Église plus visible et au contact. Ce rapport en est le résultat avec les six résolutions.

Six résolutions avec deux suppressions, un ajout et trois modifications-nouveautés :

- Cibles garanties
- Rapport d'information au Synode
- Un paragraphe Terre Nouvelle à rédiger par les paroisses qui sera ajouté au chapitre Terre Nouvelle du rapport annuel de l'EREN
- Nombre de collectes 3 + 1 (DM, EPER, AJS) + I (libre choix)
- Sursoir le 0.4 EPT pour donner encore plus de force
- Accepter que des actions pour DM, EPER, AJS pourraient être portées par des ONG ne faisant pas partie de Latitude 21

En conclusion, c'est une impulsion qui a été donnée par la paroisse des Hautes Joux, par son président Julien von Allmen, qui a fait réagir et un groupe s'est réuni et vous propose ce rapport.

En rappel,

- Actuellement, 1% au minimum de la contribution ecclésiastique de l'année précédente
- Cadre donné pour les paroisses, en cas de non atteinte par une paroisse de la cible garantie de 1% :
 - a. Demande d'exemption
 - b. Un système de péréquation financière d'entraide entre les paroisses
 - c. Un système de dernier soutien par le fond 1% Tiers-Monde

Malgré cela, les résolutions proposées n'ont pas donné entière satisfaction.

Le GTN et le Conseil synodal souhaitent vivement redonner un nouvel élan en motivant les paroisses non plus par un chiffre, une somme à atteindre, une cible à atteindre mais, par un souffle différent, insufflant une motivation pour les paroisses de garder les actions qui sont attractives et d'en créer de nouvelles, visibles et attractives, ponctuellement et, ou occasionnellement.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Monique Vust

Le Conseil paroissial de Neuchâtel a été très troublé par ce rapport.

Répondant à une motion votée par le Synode en 2022, il met en évidence la difficulté des paroisses à garantir la cible et le manque de motivation des paroisses à promouvoir cette cible, l'un n'allant pas sans l'autre. Il faudrait préciser qu'il ne s'agit pas de toutes les paroisses, certaines pouvant honorer leur cible garantie, et même au-delà, et par effet de solidarité garantir une cible globale des paroisses, comme c'était prévu dans la résolution 190-I.

Mais le nœud n'est pas là. Le rapport nous donne un tableau des sommes versées et des frais cachés consacrés à Terre Nouvelle qui nous pousse à la satisfaction. En effet, nous consacrons

beaucoup d'argent à Terre Nouvelle, c'est vrai, peut-être trop vu les conditions de notre Église, c'est à voir.

Mais il ne dit rien d'une politique globale de l'EREN envers les œuvres d'entraide et de mission, et il dit bien peu de choses de l'objectif de Terre Nouvelle. Notre Église a toujours manifesté une solidarité nécessaire et essentielle avec les œuvres d'entraide, dont l'une, le DM, est directement liée aux Églises de Suisse romande. Les besoins de ces œuvres et leurs projets sont loin d'avoir diminué, et elles ont toujours plus besoin du soutien des Églises et de leurs membres. Nous ne pouvons pas, avec une certaine légèreté, nous délier de notre responsabilité envers ces œuvres d'entraide et de mission. Avec ce rapport, on accepte sans le dire que les sommes récoltées pour ces œuvres baisseront significativement.

Croit-on vraiment que supprimer la cible paroissiale garantie va donner de la motivation aux paroisses? Faut-il supprimer la cible garantie pour inciter les paroisses à mettre sur pied au moins quatre projets variés, sachant qu'il n'y aura pas d'objectif financier? Est-il impossible de croire en la solidarité entre paroisses pour atteindre en commun les cibles fixées à chacune? Pour ces raisons, nous n'entrerons pas en matière sur ce rapport.

M. Julien von Allmen

Mon nom ayant été cité par le Conseil synodal, je dois quand même prendre la parole. Déjà merci pour le rapport qui a été l'objet d'un gros travail de fond. On voit tout ce qui est fait, y-compris ce qui n'est pas visible habituellement. Les conclusions vont bien entendu dans le sens de ce que voulait la paroisse des Hautes Joux.

J'aimerais répondre à la remarque de Monique Vust par rapport au fait que l'absence de cible va potentiellement, et là c'était dit de manière plus sûre, baisser la somme. J'ai envie de dire que dans ce cas, cela nous montrera que les gens n'ont pas envie d'être solidaires et on pourra s'en plaindre, le regretter.

Pour nous, la cible c'était un impôt à atteindre. Et donc, atteindre quelque chose comme ça, on doit faire un effort pour atteindre la cible, mais ce n'est pas l'effort pour être solidaire. Enlever la cible, cela dit que maintenant nous devons être solidaires, pratiquer l'amour du prochain en récoltant de l'argent et chaque paroisse, chaque membre de l'Église devra prendre cette mission-là et s'y mettre. En fait, la seule injonction qu'il aura à ce moment-là, c'est celle du Christ et non pas celle du montant financier à atteindre. Pour moi, cela est une bonne chose. Il appartiendra à la personne responsable Terre Nouvelle de stimuler les paroisses en disant que là, vous allez travailler un commandement du Christ et pas à une cible à atteindre. Moi je vois cela comme le verre à moitié plein, tout ce qu'on voudra et pourra faire, on le fera et on sera libre de faire pour la solidarité, pour les œuvres. Je ne pense pas que les œuvres verront une diminution.

M. Thierry Muhlbach

Merci pour le rapport, mais c'est un vieux débat qui revient régulièrement sur le fond de ce qui se passe en matière de solidarité extérieure de nos Églises. Je suis à 200% d'accord avec ce que vient de dire la paroisse de Neuchâtel. N'oubliez jamais, mes chers, que la société civile ne va jamais soutenir un certain nombre d'œuvres de nos Églises ici ou ailleurs dans le monde, parce qu'elle dira que c'est confessionnel.

Nous avons la gentillesse de dire qu'on va soutenir des projets d'Églises mais aussi des projets hors Églises, humanitaires mais dans l'autre sens cela ne se fera pas. Il y a des Églises dans le monde qui ne peuvent compter que sur la solidarité de nos Églises. Moi je suis vraiment pour que nous continuions à avoir des cibles et je suis vraiment pour qu'il y ait des solidarités internes au sein de notre Église, avec certaines paroisses qui peuvent donner plus et d'autres qui peuvent donner moins, mais gardons la spécificité de soutenir nos frères et sœurs dans le monde que personne d'autre que nous ne va soutenir.

Mme Esther Berger

Je trouve important qu'on soutienne les œuvres d'entraide, avec ou sans cible peu importe, mais je me demande comment on peut motiver les paroisses à faire quatre actions par année si on n'arrive pas à atteindre une cible aujourd'hui. Je suis partagée par rapport à ce rapport et à ces résolutions. On a un 0.4 EPT de responsable Terre Nouvelle, qui partage les informations Terre Nouvelle. Est-ce qu'il va falloir augmenter ce temps pour que cette personne puisse aller de paroisse en paroisse pour dire que les paroisses doivent faire quelque chose ? C'est juste une question.

M. Hyonou Paik

Est-ce que le Conseil synodal a contacté DM, EPER et AJS qui sont les organismes cités et quelles sont leurs réactions ?

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Nous savions, en tant que Conseil synodal et groupe GTN, que nous prenions un risque en n'exigeant pas une cible garantie. Nous l'avons pris parce que depuis des années, on parlait de ces cibles garanties. On a mis en place des péréquations mais on a osé choisir une autre option et vous proposer une motivation par un autre biais, par des actions ciblées. C'est un esprit de responsabilité des paroisses pour les œuvres d'entraide qu'on essaie de vous proposer. Certaines paroisses ont dit qu'elles avaient besoin de cibles, mais vous pouvez garder le même esprit, avec ou sans cible. Et les paroisses qui n'arrivaient pas à atteindre la cible vont peut-être se motiver plus par les actions.

Pour la question de DM, EPER, oui nous sommes en contact et des liens sont établis pour revoir les conventions et les contributions annuelles versées. Par contre, pour le sujet spécifique neuchâtelois, non nous n'avons pas discuté avec DM et EPER de cela puisque nous leur versons chaque année, depuis des années, une somme précise.

M. Julien von Allmen

J'aimerais donner mon avis par rapport à ce qu'a dit Thierry par rapport au fait que ces œuvres soutiennent des Églises que personne d'autre ne soutiendrait parce que cela serait confessionnel. Si on regarde le catalogue des projets de DM ou d'EPER, la grande partie de ces projets sont du développement humain, économique, dans l'éducation, et pas d'une Église en particulier. À moins que je ne me trompe, mais pour ces projets-là, il y a du soutien qui vient de la Confédération par exemple, il y a de l'argent public. Je ne pense pas que DM et EPER sont des ONG qui aujourd'hui ne font strictement que du soutien pour l'Église persécutée ou en difficulté. Il y en a d'autres qui ne sont pas nos partenaires privilégiés qui font ce travail-là de soutien aux chrétiens très précisément. Alors que ce que nous aidons ici avec nos moyens, c'est plus de l'aide au développement ou en cas de catastrophe et pour cela il y a aussi des participations de l'Etat et des gens qui versent de l'argent comme à la chaîne du bonheur.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Quelques éléments chiffrés, même si je n'ai pas les chiffres en tête, mais il y a une réalité. En 2015 sauf erreur, il est décidé cette fameuse cible garantie qui doit être au minimum le 1% de la contribution ecclésiastique. Reprenons les chiffres depuis 2015. Globalement la cible totale est en systématique diminution, année après année. Alors on pourra dire, oui mais ce n'est pas nous parce qu'on fait notre travail, on n'est pas responsable des paroissiens ou des gens de notre territoire qui versent à l'EPER ou à DM. C'est le premier élément. Mais le deuxième élément que je vous invite à réfléchir, je ne dis pas que c'est juste et je n'aimerais pas que cela soit considéré comme une accusation : Combien y a-t-il encore de paroisses qui décident une cible garantie au-delà du 1% réglementaire décidé une fois par votre autorité ? On a vu entre 2015 et maintenant systématiquement des paroisses se désengager de cette cible obligatoire, mais comme on ne peut pas enlever la cible, alors on baisse le chiffre. Je vous laisse ces éléments à votre intention.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Encore un complément, ce rapport le Conseil synodal le présente parce qu'il a l'impression que c'est l'équilibrage le plus convenable pour la situation actuelle. Avant, il y avait d'autres équilibrages. Vous avez remarqué qu'il y a deux choses qui sont mises dedans. Nous voulons des comptes rendus chiffrés des paroisses, le mot chiffré est soumis à un amendement, on le sait, mais le Conseil synodal aimerait un compte rendu chiffré. Ce qui veut dire en fait, que dans les responsabilités qui sont remises entre les mains des paroisses, il peut tout à fait y avoir une décision d'un Conseil paroissial d'attribuer une cible selon les mêmes critères que ce qui a été fait jusqu'à présent et qui, si le Synode accepte les comptes rendus chiffrés, soit dans les comptes, soit dans le rapport d'activité si je ne m'abuse, mais je n'ai plus la formulation exacte des résolutions, il accepte aussi une visibilité des uns et des autres sur les comptes de chacun. Ce qui veut dire que, surtout si c'est chiffré, ce n'est pas seulement ...nous avons organisé deux marchés et trois soupes à l'occasion... mais c'est ... nous avons fait tel chiffre. Et c'est pour cela que le Conseil synodal propose les chiffres, ce qui veut dire que nous enlevons la contrainte financière de la cible mais, en l'occurrence, nous ne vous proposons pas d'enlever la contrainte morale, si je peux le dire ainsi.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 21 oui, 9 non et 2 abstentions

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode accepte la proposition du Conseil synodal de supprimer la cible garantie « Terre Nouvelle » dès 2025.

Mme Esther Berger

Il me semble que de dire Le Synode supprime la cible garantie "Terre nouvelle" dès 2025 est suffisant. Pourquoi dire ... accepte la proposition du Conseil synodal... ? C'est le Synode qui décide de supprimer.

Amendement Esther Berger

Le Synode supprime la cible garantie "Terre Nouvelle" dès 2025.

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Résolution 1

Le Synode supprime la cible garantie "Terre Nouvelle" dès 2025.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 19 oui, 8 non et 5 abstentions

Résolution 2

Le Synode valide la directive que, dès 2025, chaque paroisse doit mener quatre actions annuelles au minimum en faveur de l'entraide, dont trois en faveur de DM, EPER et AJS.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Est-ce que cela signifie qu'il faut faire une action pour DM, une pour EPER et une pour AJS ou on peut en faire trois pour EPER ? Ce n'est pas très clair.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est la première formulation qui est correcte, il faut en faire une pour chaque œuvre. Si ce n'est pas clair, il faut reformuler.

Mme Esther Berger

AJS, c'est le jeune solidaire ? Donc c'est la collecte du Jeûne fédéral ? On peut faire plus mais c'est au minimum la collecte du Jeûne fédéral.

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Oui, c'est le jeune solidaire.

Résolution 2

Le Synode valide la directive que, dès 2025, chaque paroisse doit mener quatre actions annuelles au minimum en faveur de l'entraide, dont trois en faveur de DM, EPER et AJS.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 29 oui, 0 non et 3 abstentions

Résolution 3

Le Synode accepte la proposition du Conseil synodal de supprimer le rapport annuel d'information présenté en décembre.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue

Résolution 4

Le Synode prend acte que les EPT prévus dans le tableau des postes pour « Terre Nouvelle », à savoir 0.4 EPT, ne subiront pas de diminution et seront pourvus.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

La résolution vise à maintenir le poste cantonal Terre Nouvelle, par son maintien au tableau des postes. Le tableau des postes est toutefois soumis régulièrement au Synode. Le poste pourra donc en théorie être revu année après année.

Mme Esther Berger

Pour moi c'était clair que c'était pour le futur tableau des postes 2023-2027, et là je viens d'entendre que c'est pour une année, mais c'est pour 2028 qu'on verra, non ?

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Mais, à mon avis, cela ne nous empêche pas, en tant que Synode, de décider autrement lorsqu'on votera le tableau des postes. Nous rappelons que toutes les paroisses doivent diminuer leur nombre d'EPT.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Une précision formelle. Effectivement, 0.4 EPT inscrit au tableau de postes dès maintenant, c'est déjà le cas, et à futur aussi pour la validation du nouveau tableau des postes. Pour changer un chiffre dans le tableau des postes, étant donné que c'est une annexe au règlement général, il faut un rapport du Conseil synodal au Synode. Le Synode n'a pas juste comme ça la possibilité de tracer un chiffre si cela ne lui convient pas.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Quand on discutera des postes cantonaux du tableau des postes, il y aura de toute façon un rapport.

M. Guillaume Klauser

Si j'ai bien compris, ce 0.4 EPT est déjà en place mais un 0.3 EPT est utilisé effectivement. On discute de ce chiffre maintenant et je pense qu'il est bien d'avoir une personne qui coordonne au niveau cantonal et un 0.4 EPT est un bon chiffre pour cela.

Mme Esther Berger

Pour appuyer ce que j'ai dit tout à l'heure, si le Synode, dans la résolution 2, a décidé que les paroisses doivent faire, il faut bien que quelqu'un ait du temps de travail suffisant pour encourager les paroisses à le faire.

M. Julien von Allmen

Je trouverais plus intéressant de parler du cahier des charges plutôt que du taux d'emploi pour ce poste, parce que finalement, tout se joue là. On dit que la personne qui sera en charge de ce poste sera en soutien pour les paroisses, mais comment et pour quoi exactement ? Comment est-ce qu'on peut la solliciter pour que cette personne puisse être, de son côté, aussi pro active ? De l'expérience de la paroisse des Hautes Joux, les campagnes d'automne et de printemps sont bien rôdées, il y a juste la distribution du matériel à un moment donné qu'il faut commander, et organiser un culte Terre Nouvelle ne nécessite pas non plus un soutien. Je serais plus intéressé à savoir quel est son cahier des charges, qu'est-ce que cette personne va pouvoir faire concrètement et où est-ce que les paroisses peuvent l'interpeller, pour quoi faire. Si on fait un dîner pour récolter de l'argent, on ne va pas l'appeler pour nous aider à faire la vaisselle par exemple. Alors à quoi on peut s'attendre concrètement de sa part et qu'est-ce qu'elle peut aussi elle proposer ?

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Le cahier des charges de la responsable Terre Nouvelle est fait. Nous avons cette plateforme Terre Nouvelle où il y a un représentant de chaque paroisse qui vient et si dans cette plateforme, il y a plus d'énergie et de temps de la personne responsable, c'est un plus. Pour les campagnes, la même chose, si la personne a encore plus de disponibilité, de faire des liens pour les cultes et de soutenir un nouveau projet dans une paroisse, ce 0.4 EPT répondrait vraiment, d'une manière parfaite, au cahier des charges de la responsable Terre Nouvelle.

Résolution 4

Le Synode prend acte que les EPT prévus dans le tableau des postes pour « Terre Nouvelle », à savoir 0.4 EPT, ne subiront pas de diminution et seront pourvus.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée par 26 oui, 1 non et 4 abstentions

Résolution 5

Le Synode valide la demande du Conseil synodal que chaque paroisse rédige annuellement un compte-rendu chiffré de ses actions « Terre Nouvelle », compte-rendu qui sera ajouté dans le chapitre « Terre Nouvelle » du rapport annuel de l'EREN.

Amendement Val-de-Ruz

Le Synode valide la demande du Conseil synodal que chaque paroisse rédige annuellement un compte-rendu de ses actions « Terre Nouvelle », compte-rendu qui sera ajouté dans le chapitre « Terre Nouvelle » du rapport annuel de l'EREN.

Mme Esther Berger

Cet amendement ne provient pas du Val-de-Ruz car le Val-de-Ruz est d'accord de laisser le mot chiffré. Dans la rencontre de préparation où nous avons participé, il a été question de retirer ce mot chiffré et j'ai envie de renvoyer la patate chaude à la députation de l'Entre-deux-Lacs pour défendre cet amendement qui venait de quelqu'un de l'Entre-deux-Lacs.

M. Jonathan Thomet

Les propos venaient de Didier Rochat, malheureusement absent aujourd'hui. C'est lui qui aurait dû défendre cet amendement. C'est difficile de chiffrer ce qui a été dépensé pour Terre Nouvelle. Cela demande aux responsables Terre Nouvelle de chaque paroisse d'aller rechercher les chiffres

et cela demande un gros boulot. L'idée d'enlever le chiffré est de faciliter le travail des paroisses pour leur compte rendu.

Deuxièmement, je vais reprendre la rhétorique d'Esther en disant que Le Synode valide la demande du Conseil synodal que chaque paroisse... doit être changé en Le Synode demande que chaque paroisse...

Amendement Jonathan Thomet

Le Synode demande que chaque paroisse rédige annuellement un compte-rendu de ses actions « Terre Nouvelle », compte-rendu qui sera ajouté dans le chapitre « Terre Nouvelle » du rapport annuel de l'EREN.

M. Hyonou Paik

Je ne me rappelle plus exactement de la discussion mais j'étais dans le même groupe de préparation. Dans mon souvenir, le propos de Didier Rochat consistait à se demander quelles actions allaient être mises dans ces chiffres. Concernant l'action du Jeûne solidaire, c'est assez facile parce que c'est la collecte de ce dimanche-là. Mais en ce qui concerne d'autres actions Terre Nouvelle, est-ce qu'on chiffre seulement pendant la campagne d'automne et la campagne de carême, avec les cultes Terre Nouvelle, ou bien ? Dans notre paroisse, on fait de temps en temps une collecte un dimanche parce que le Conseil paroissial a décidé de répondre à une demande urgente de l'EPER. Encore plus difficile, on incite aussi de temps en temps à sensibiliser les paroissiens aux collectes DM, EPER, AJS même si cette somme n'est pas tout de suite destinée à cette action-là, parce que c'est tout simplement dans le cadre de la sensibilisation et on fait une sorte de calcul et on verse autrement. J'ai énuméré trois difficultés plus ou moins directes et peut-être que dans d'autres paroisses il peut y avoir encore d'autres pratiques encore plus subtiles. Voilà, c'est ce qui me revient de la discussion.

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

En réponse à ce problème de chiffré, je vois deux choses. Tout d'abord, ce sont des paroisses qui ont des difficultés, pour des caissiers, de faire des versements. Mais dans ce cas-là, les chiffres sont indicateurs, et ce n'est pas une raison de les enlever. La deuxième chose, tout ce qui est au canton, à DM et EPER, nous avons les chiffres. Donc c'est seulement les chiffres qui sont versés d'une paroisse et si c'est difficile pour des caissiers, c'est un autre niveau de discussion, mais je trouve bien de laisser le mot chiffré pour quand même donner cette motivation et une certaine concurrence qui tombe puisqu'on n'a plus les cibles.

Mme Natacha Aubert

J'ai fait suffisamment de rapports pour le rapport annuel pour savoir que dans les rapports des paroisses on écrit tous ce qu'on a fait pour Terre Nouvelle et que si on doit encore refaire un rapport pour le chapitre Terre Nouvelle, on va être très redondant. Je me demande si pour le chapitre Terre Nouvelle avec des chiffres des paroisses qui seront intégrés dans un tableau, ils ne peuvent pas être tirés du rapport des paroisses. Parce que si on doit faire un compte rendu des activités paroissiales, où il y a les activités Terre Nouvelle plus un compte rendu Terre Nouvelle, on va se répéter et on va rallonger ce rapport qui est déjà d'une lecture assez longue.

M. Zachée Betché

La notion de responsabilité s'adosse à celle de la liberté. Si on enlève l'adjectif chiffré, alors on donne raison à la paroisse de Neuchâtel. Pour un historien de l'EREN, ma préoccupation est d'ordre épistémologique, le Synode demande au Conseil synodal que chaque paroisse... ce n'est pas la même chose que si on écrit que le Synode demande que chaque paroisse..., pour un historien ce n'est pas la même chose. Tout à l'heure j'ai laissé passer mais si quelqu'un veut écrire l'histoire, ce n'est pas la même chose, désolé.

Mme Esther Berger

Pour moi, dire que le Synode demande, c'est que nous prenons notre responsabilité en tant que Synode. Nous nous tournons vers notre paroisse et disons il faut qu'on écrive ce rapport. On n'attend pas du Conseil synodal qu'il vienne nous taper sur l'épaule en disant dites, vous n'avez pas encore écrit votre rapport. Donc je trouve important que ce soit le Synode qui demande que chaque paroisse rédige un rapport annuel. Je salue Natacha qui mettait chaque année un rapport Terre Nouvelle dans son rapport paroissial, ce n'est pas le cas de toutes les paroisses et je ne pense pas que cela soit redondant pour tout le monde.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Si personne d'autre ne demande la parole, nous allons maintenant opposer la résolution 5 avec l'amendement Jonathan Thomet (avec ou sans le mot chiffré).

Opposition :

- Résolution 5 (avec chiffré) : 24 oui
- Amendement Jonathan Thomet (sans chiffré) : 6 oui

Résolution 5

Le Synode demande que chaque paroisse rédige annuellement un compte-rendu chiffré de ses actions « Terre Nouvelle », compte-rendu qui sera ajouté dans le chapitre « Terre Nouvelle » du rapport annuel de l'EREN.

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée par 29 oui, 1 non et 2 abstentions

Résolution 6

Parmi les actions qui peuvent être menées en faveur d'œuvres d'entraide différentes de DM, EPER et AJS, le Synode accepte qu'elles puissent être portées par des ONG ne faisant pas partie de Latitude 21.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 28 oui, 3 non et 1 abstention

9. Rapport n°6 de la Commission de consécration : Traitement des demandes de consécration et d'agrégation par le Synode

Mme Diane Friedli, rapporteuse

Mesdames et messieurs les députés, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers synodaux,

La commission de consécration est, avec la commission d'examen de la gestion, une des deux commissions synodales permanentes. Ses membres, ministres et laïques, ont à cœur d'exercer leur tâche de discernement de la meilleure des façons afin de présenter devant le Synode les dossiers des candidats et candidates qu'elle aura jugé « digne et capable » d'exercer un ministère dans notre Église.

Cette mission est éminemment spirituelle, elle touche à la vocation des candidats et des candidates. Cette mission frise aussi très souvent le domaine des ressources humaines. La question de la limite entre ce qui relève de notre travail et ce qui relève du domaine du Conseil synodal ou du service RH revient régulièrement dans les discussions de la commission.

Travailler en Église, c'est répondre à un appel dans la foi, c'est aussi exercer un métier, une profession au sens noble du terme. Ainsi que le relevait déjà Martin Luther en affirmant : Dein Ruf ist dein Beruf.

Il se trouve que ce métier, nous l'exerçons ici et qu'en Suisse et dans le canton de Neuchâtel, le monde du travail est soumis à des règles. Bien heureusement !
Ainsi, lorsque ces règles changent ou que de nouvelles lois entrent en vigueur, il convient d'adapter nos pratiques.

C'est le point sur lequel la commission de consécration attire votre attention aujourd'hui. Pour que notre Église et ses pratiques en matière de protection de la vie privée entrent en cohérence avec les mesures de protection actuelles.

Nous proposons donc au Synode d'adopter une nouvelle pratique dans le traitement des candidatures à la consécration et à l'agrégation. Nous tenions à ce qu'il soit très clair que cette proposition de changement de pratique est totalement détachée de toute situation particulière, et nous présentons donc à dessein ce rapport lors d'une session où le Synode n'a pas à traiter de demande de consécration ou d'agrégation.

Le Conseil synodal propose des amendements à notre résolution.
L'un d'eux porte sur le terme de huis clos. Au moment de l'élaboration de ce rapport, la commission avait évoqué cette option mais ce terme n'avait pas fait consensus. Nous avons donc opté pour une autre formule, celle « composition restreinte », bien que cela ne corresponde pas à une procédure existante. Par loyauté vis-à-vis des membres de la commission, je laisse la décision sur cette question aux mains du Synode.

En revanche, deux autres amendements : celui de la distribution d'un document écrit si celui-ci a été validé par le candidat ou la candidate ; ainsi que celui du PV confidentiel et de l'inscription au PV public des documents validés par ceux-ci et des résultats des votes, vont dans l'esprit du rapport et sont donc approuvés.

Merci, mesdames et messieurs les député.es, pour l'attention que vous portez à la direction de notre Église et au soin du Ruf et du Beruf de ses ministres

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Esther Berger

Je tiens à remercier Diane et toute la commission de consécration pour ce rapport et pour le travail que fait la commission de consécration dont le Synode n'est souvent pas assez conscient. Merci.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal remercie la commission de consécration et salue le fait que cette commission synodale édicte les règles synodales qui la concernent et qui favorisent les pratiques et la bonne déontologie, finalement, de notre Église. Évidemment, pour le Conseil synodal, il était bien plus question de réorienter légèrement dans l'esprit du règlement général que d'aller à l'encontre de l'esprit de tout ce qui est demandé par la commission de consécration, et qui est salué par le Conseil synodal.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide que lorsqu'il traite de demandes de consécration ou d'agrégation :

- aucun document écrit ne circule sur le-la candidat-e
- un rapport sur le-la candidat-e est présenté oralement par un membre de la commission aux député-e-s

- le Synode siège en composition restreinte pour chaque traitement de demande d'agrégation ou de consécration
- le procès-verbal du Synode ne retranscrit pas les débats et ne mentionne que le résultat du vote (admis-e ou pas admis-e à la consécration).

Amendement Conseil synodal

Le Synode décide que lorsqu'il traite de demandes de consécration ou d'agrégation :

- aucun document écrit ne circule sur le-la candidat-e à moins qu'il n'ait été validé par ce dernier ou cette dernière
- un rapport sur le-la candidat-e est présenté oralement par un membre de la commission aux député-e-s
- le Synode siège ~~en composition restreinte~~ en huis clos systématique pour chaque traitement de demande d'agrégation ou de consécration
- ~~le procès-verbal du Synode ne retranscrit pas les débats et ne mentionne que le résultat du vote (admis-e ou pas admis-e à la consécration)~~ le Synode retranscrit les débats dans un PV confidentiel et ne met au PV ordinaire que les textes de présentation validés par le-la candidat-e et les résultats du vote.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Une partie de l'amendement du Conseil synodal est accepté par la commission de consécration. Il n'y a que la question du huis clos systématique sur lequel nous devons discuter. Le huis clos est défini très précisément dans le règlement général et cela évite de devoir créer une commission pour définir ce qu'est la composition restreinte. En plus, il y a un amendement proposé par Thierry Muhlbach.

Amendement 1.4 Thierry Muhlbach

- le Synode retranscrit les débats dans un PV confidentiel et ne met au PV ordinaire que les textes de présentation validés par le-la candidat-e et les résultats du vote. Le PV confidentiel devra être inséré dans le dossier du service du personnel et accessible tant au collaborateur qu'au service du personnel.

M. Thierry Muhlbach

À la fin du processus, nous aimerions signaler qu'il y a quand même un document qui devrait rester aux RH et consultable par le candidat. C'est tout ce que nous voulions suggérer.

Mme Isabelle Hervé

La commission intervient à un moment donné de la vie du postulant, qui est peut-être une tête pleine d'eau à un moment donné, et qui se modifie, ou inversement mais je trouve dommageable d'avoir une épée de Damoclès qui reste, ou un sceau marqué au fer rouge, dans le dossier d'un candidat. Je voterai contre cet amendement car cela ne donne plus la possibilité à la personne de changer. Il est affiché comme étant une tête pleine d'eau, ou pas d'ailleurs, en considérant que cela ne change pas.

M. Julien von Allmen

Par rapport à ce procès-verbal qui devrait être dans le dossier RH, moi ce qui m'interroge, c'est, est-ce que c'est le dossier de la personne qui a été acceptée ou est-ce qu'on garde aussi le dossier des personnes qu'on a refusées ? Ce n'est pas clair pour moi et je rejoins un petit peu la position d'Isabelle. Si on a refusé une personne, c'est que dans le rapport il est écrit qu'elle a une tête pleine d'eau, tandis que si on l'a acceptée, c'est plutôt non. Dans le cas des personnes acceptées, c'est plutôt positif de le garder, cela fait peut-être un souvenir, ou alors un bâton dans une vie qui permet de voir le chemin qui s'est écoulé. Mais dans le cas d'une personne refusée, cela doit être détruit, parce qu'elle n'est pas membre du personnel et on ne peut pas garder d'informations d'une personne qui n'est pas membre du personnel. Il faudrait que ceci soit précisé si on veut accepter de conserver une archive.

Mme Natacha Aubert

J'imagine qu'on n'est pas les seuls à employer les gens, et qu'il y a un droit du travail en Suisse qui doit régler ce genre de détails, alors est-ce qu'on ne devrait pas se renseigner pour savoir comment fonctionne le droit du travail en Suisse ?

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

On va devoir différencier différentes choses. Si la personne est acceptée à la consécration et qu'elle est engagée chez nous, cela tombe sous le coup de la loi sur la protection des données dans le cadre des relations de travail.

Si la personne est consacrée et qu'elle part, à ce moment-là, elle n'a pas été engagée chez nous alors ce n'est pas un problème de la loi sur la protection des données dans le cadre des relations de travail mais simplement un problème de la loi sur la protection des données.

Si la personne est refusée à la consécration, on est à nouveau uniquement simplement dans un problème de la loi sur la protection des données.

Si l'idée est clairement de pouvoir garder le procès-verbal quelque part et qu'il soit accessible en cas de problème dans le cadre d'une relation de travail, oui cela devrait être gardé dans le dossier RH de la personne. En revanche, on ne pourrait rien garder soit sur les personnes qu'on a refusées, soit sur les personnes qui sont parties, au bout d'un certain temps.

Mme Natacha Aubert

Cela règle le problème alors puisque la loi existe.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

À mes yeux oui. Il y a une loi sur la protection des données, qui s'inscrit également dans le cadre des relations de travail. À mon sens, c'est une question totalement différente d'avoir une traçabilité des personnes qui sont employées chez nous que d'avoir une traçabilité de ce que le Synode a décidé en matière de consécration et d'agrégation. Ce sont deux choses différentes qui doivent être réglées différemment.

M. Olivier Schneider

Avant qu'on ne se prononce, purement une question de formulation, comme on a éliminé le terme de service du personnel avant, il faudrait remplacer par RH pour que cela soit cohérent.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Comme je l'ai déjà souvent évoqué devant vous, dans notre Église il y a deux systèmes qui souvent se chevauchent. Il y a le système de l'emploi contractuel RH et il y a le système électif. La consécration est de l'ordre du système électif. C'est une élection sur la dignité et la capacité qui est valable dans l'EREN et qui a la possibilité d'être validée dans d'autres Églises qui reconnaissent l'EREN, par l'agrégation. Ce qui fait que toute formulation synodale qui mélange les deux objets est problématique. Nous devons rester dans le système électif avec l'élection et dans le système contractuel avec les contrats de travail. Donc le service RH n'a rien à voir avec l'électif mais avec les compétences et les contrats. Ce qui veut dire que, pour faire clair, nous devons trouver une procédure qui est uniquement synodale et non pas concernant le service RH. Or cette procédure existe, c'est-à-dire que dans des cas électifs, où le Synode doit se prononcer sur l'élection d'une personne, et qu'il y a des questions de confidentialité et de protection des données, il peut être demandé systématiquement ou selon une demande faite par le législatif, du huis clos. Et reste à l'institution de clarifier clairement ce qu'elle fait des procès-verbaux à huis clos. La seule chose que l'on peut vous dire, c'est que dans nos réflexions actuelles, un procès-verbal à huis clos d'un Synode doit être accessible en tout temps à deux organes uniquement, le Conseil synodal et la CEG. C'est pourquoi nous vous proposons la formulation du Conseil synodal parce que sinon, cela mélange les choses.

M. Thierry Muhlbach

Nous retirons notre amendement.

M. Jean Attinger

Je ne vois pas pourquoi la CEG aurait accès à ces informations, dans le cadre de la consécration ou de l'agrégation. Je trouve qu'il n'y a pas d'unité de matière.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

On parle des procès-verbaux du Synode. Le huis clos peut être demandé dans le cadre de la commission de consécration et dans le cadre d'un autre traitement d'un sujet un peu sensible. Parfois, cela va concerner l'élection de quelqu'un d'autre. Donc, il faut une règle globale pour les procès-verbaux à huis clos, pour leur conservation et pour leur accès. Car ils ne doivent pas être en accès pour tout un chacun et surtout pas sur le site internet. Nous devons les conserver de côté. Il faut des portes d'entrée pour y accéder. Le Conseil synodal doit pouvoir, en cas d'enquête ou je ne sais, les consulter, et a ce devoir de déontologie de discrétion. L'organe de contrôle du Synode, la CEG, a également accès aux procès-verbaux confidentiels du Conseil synodal. Mais cet organe ne peut pas simplement venir les consulter, il doit y avoir un vote au sein de la CEG qui dit qu'elle a besoin du texte. Le Conseil synodal autorise l'accès au procès-verbal confidentiel si l'entier de la CEG le demande. Il y a des garde-fous de protection parce qu'une personne ne peut pas aller fouiller les dossiers du Conseil synodal avec un autre but que celui pour lequel une commission l'a mandatée. Donc cela doit rester des accès par des organes et non pas par des personnes. On peut aussi dire que l'accès est pour la commission de consécration, mais dans ce cas-là il faut classer les procès-verbaux confidentiels d'une certaine manière. Mais nous préférons que, s'il y a une demande de la commission de consécration, qu'elle s'adresse à la CEG et que ce soit la CEG qui fasse la demande pour la commission de consécration.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Il reste comme seule différence entre les textes la question du huis clos systématique, qui est la proposition du Conseil synodal ou en composition restreinte qui est celle de la commission de consécration.

Opposition :

- En composition restreinte : 3 oui
- Huis clos systématique : 27 oui

Résolution 1

Le Synode décide que lorsqu'il traite de demandes de consécration ou d'agrégation :

- aucun document écrit ne circule sur le-la candidat-e à moins qu'il n'ait été validé par ce dernier ou cette dernière
- un rapport sur le-la candidat-e est présenté oralement par un membre de la commission aux député-e-s
- le Synode siège en huis clos systématique pour chaque traitement de demande d'agrégation ou de consécration
- le Synode retranscrit les débats dans un PV confidentiel et ne met au PV ordinaire que les textes de présentation validés par le-la candidat-e et les résultats du vote.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention

Résolution supplémentaire 2 Conseil synodal

En dérogation de l'article 85 du RG, le Synode valide le changement réglementaire de l'article 53a du RG : Le huis clos est appliqué d'office pour le traitement des points relevant d'une demande de destitution au sens de l'Art. 1 de l'annexe III du présent règlement ainsi que lors du traitement d'un rapport de la commission de consécration et d'agrégation concernant la validation de candidature.

M. Yves Bourquin, conseiller synodal

Pour votre information, l'article 85 du RG indique qu'aucun changement du RG ne peut être fait sans un rapport du Conseil synodal qui le fonde. Dans ce cas précis, comme il n'y a pas de rapport du Conseil synodal, mais un rapport d'une commission synodale, on déroge à cet article mais nous vous proposons que le Conseil synodal ne revienne pas dans un futur Synode pour vous présenter le changement du texte réglementaire. C'est simplement parce que ce cas de figure n'a pas été prévu qu'une commission amène quelque chose qui nécessiterait un changement réglementaire. On vous propose donc de déroger simplement à cet article et de valider le changement réglementaire, en ajoutant simplement, à la suite du texte de l'article 53a : Le huis clos est appliqué d'office pour le traitement des points relevant d'une demande de destitution au sens de l'Art. 1 de l'annexe III du présent règlement (cela concerne la destitution d'un membre du Conseil synodal) ainsi que lors du traitement d'un rapport de la commission de consécration et d'agrégation concernant la validation de candidature. Il n'y a pas tellement d'unité de matière dans le règlement général mais on sait qu'il doit être reformulé et refait, mais ainsi le texte sera dedans.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

10. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Mise en place du système d'échanges de chaires

Pas de remarque ni de question.

11. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Clôture de la plateforme Recherche & développement

Pas de remarque ni de question.

12. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Motion déposée par le Conseil paroissial du Joran concernant le journal Réformés.

"Le Synode demande au Conseil synodal de mettre en discussion les motifs de suppression du journal Réformés, décidée sans consultation et, à sa connaissance, sans avoir étudié la viabilité sur abonnements."

Mme Christine Landry

Concernant cette motion, signée par plusieurs personnes et suscitée par des remarques faites au Conseil paroissial, concernant la suppression que nous pensions effective de Réformés, j'aimerais juste dire que nous acceptons tout à fait les explications données par Yves Bourquin et nous regrettons simplement la communication défailante au niveau de Réformés et du site internet, ce qui attisait un peu le problème. Je me réjouis d'entendre ce qui va nous être rapporté en juin et d'ici là, nous ferons patienter les paroissiens. La motion est ajournée.

13. Questions des député-e-s

Aucune question.

Prière finale par Mme Dominique Jan Chabloz, députée de la paroisse du Val-de-Travers

Le président clôt la séance à 16h52.

Ouverture de la séance de relevée du 29 janvier 2025

À 19h30, le président ouvre la séance de relevée de la 196^e session du Synode.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le président salue les personnes présentes et donne les informations nécessaires pour le bon déroulement de la session.

M. Thierry Muhlbach, membre du Bureau du Synode, prie pour le bon déroulement du Synode.

14. Communications du Conseil synodal

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal souhaite vous transmettre quelques informations :

- Culte de consécration : 7 septembre 2025 au temple du Locle
- Culte cantonal : 26 octobre 2025 au temple du Locle
- 4 postes vont être mis au concours prochainement :
 - responsable RH
 - responsable des services cantonaux
 - 2 sièges au Conseil synodal, dès juin 2025 (ministre + laïque)

Mme Anne Kaufmann, conseillère synodale

Voici des informations concernant la suite du rapport de la politique de soutien aux œuvres d'entraide de Terre Nouvelle, rapport que vous avez accepté le 11 décembre dernier avec ses six résolutions.

La responsable cantonale Yvena Garraud Thomas et moi-même vous préparons un document avec un plan d'accompagnement pour soutenir les paroisses dans la mise en application des résolutions, plus particulièrement les résolutions 1, 2, 5 et 6. Le document sera envoyé aux présidents de paroisses et aux membres de la plateforme Terre Nouvelle.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous en parler trop longuement ici au Synode. Cependant, c'est une opportunité de vous tenir au courant de notre travail en cours et de vous faire un très bref résumé du plan d'accompagnement des résolutions synodales.

Ce document contient, pour la première résolution, la suppression de la cible garantie Terre Nouvelle dès 2025. Une piste cadrante pour que les paroisses puissent saisir l'opportunité de revisiter leur modalité d'entraide à l'interne et de réfléchir à la place qu'elles entendent donner à l'entraide par rapport aux autres activités. Un risque est à signaler : Sans cible garantie, certaines paroisses pourraient être démotivées et être amenées à diminuer leur soutien financier. Ainsi, pour anticiper et prévenir, comme une ligne directrice, nous vous proposons de fixer des objectifs indicatifs financiers internes et de montrer l'importance d'assumer une fidélité aux œuvres. Et pourquoi pas, mettre en place des points trimestriels pour vérifier les engagements financiers.

Pour la deuxième résolution qui demande aux paroisses de mener au moins quatre actions dans l'année, dont trois au minimum pour DM, EPER et AJS, la quatrième étant librement choisie. En fait, la suppression de la cible ne doit pas pousser les paroisses à un désinvestissement. Au contraire, les paroisses peuvent se donner des objectifs pour inciter la créativité et l'engagement avec une attention particulière basée sur le soin et l'engagement.

Dans ce document, vous pourrez lire ce qu'on entend par une action avec sa définition, ses types, ses critères de réussite et comment bien la planifier. Nous espérons qu'il vous sera utile.

La cinquième résolution demande un compte-rendu chiffré annuel des actions de Terre Nouvelle. Le but de ce rapport est d'encourager les paroisses à documenter leurs efforts et leurs résultats et à partager leurs expériences en laissant une trace visible. Natacha Woodtli du secrétariat cantonal est à votre disposition pour toutes les questions financières. N'hésitez pas à la contacter.

Nous en venons à la sixième résolution. Latitude 21 n'est plus imposée pour les projets. Ainsi, les paroisses peuvent désormais soutenir des ONG ne faisant pas partie de Latitude 21. Oui, elles sont encouragées à choisir des projets issus des œuvres historiques ou reconnues par Latitude 21, mais ce n'est plus une condition contraignante.

Toutes ces informations seront envoyées par courriel et de plus, Yvena Garraud Thomas et moi-même, nous nous inviterons pour un temps de présentation de ce plan d'accompagnement dans vos Conseils paroissiaux. Merci de votre attention.

15. Rapport n°3 du Conseil synodal : Mission spécifique "Église et Société"

M. Jean Messerli, rapporteur

Monsieur le président du Synode, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs, à la conclusion de la session du 196^e Synode du 11 décembre 2024, le Conseil synodal a perçu la possibilité de la non-entrée en matière sur le rapport Église et Société. C'est votre droit.

Dans la reprise des débats aujourd'hui sur ce rapport, le Conseil synodal se doit de revenir sur certains points et transmettre l'évolution de ses réflexions.

En cas de non-entrée en matière sur le rapport, le Conseil synodal considérera que votre autorité ne souhaite pas que l'EREN s'engage dans un tel projet et ne reviendra donc pas avec un nouveau rapport sur la thématique Église et Société. Concernant les postes prévisionnellement alloués à Église et Société, 1.5 EPT dans le rapport actuel, 3 EPT à l'origine des réflexions, ceux-ci seront simplement biffés du tableau des postes et ne seront pas ajoutés aux quotas paroissiaux prévus, soit 15.75 EPT.

Ces remarques ne sont pas une mesure de chantage, uniquement les conséquences objectives d'une non-entrée en matière, et un souhait de clarté de votre exécutif.

Aujourd'hui, le Conseil synodal a besoin de connaître la position du Synode sur l'octroi de moyens en personnel et/ou financiers pour développer des projets Église et Société.

Voulez-vous permettre à l'EREN, dans sa dimension de notre Église, de se donner les moyens de réaliser des projets en créant le cadre financier et réglementaire permettant au Conseil synodal d'avoir la latitude de répondre aux sollicitations des paroisses ?

Le Conseil synodal reconnaît la sagesse décisionnelle du Synode. Raison pour laquelle, nous vous exposons ci-après les compléments de notre vision.

- Les activités Église et Société sont présentes quotidiennement au sein des paroisses. Avec son projet, le Conseil synodal souhaite avoir les ressources pour répondre à l'élaboration d'initiatives paroissiales ou supra-paroissiales innovantes et/ou conséquentes émises par une ou plusieurs paroisses.
Aujourd'hui, le Conseil synodal est dans l'impossibilité de débloquer des ressources pour de telles réalisations.
Pour offrir la possibilité de conception interparoissiale, nous proposons d'amender la première résolution en précisant l'inscription des 1.5 EPT au tableau des postes paroissiaux et interparoissiaux (comme pour le SIAJ).
- Dans le rapport actuel, nous mentionnons le principe de l'appel à projet pour obtenir des ressources. En entendant les commentaires suite à la séance de décembre, nous avons pris conscience du flou de ce principe d'appel à projet.
Le Conseil synodal propose une 3^e résolution : Le Synode charge le Conseil synodal de présenter un rapport décisionnel sur la procédure « Appel à projet Église et Société » avec les critères d'attribution pour le Synode de juin 2025.
Le Conseil synodal ne présentera pas de projet propre Église et Société estimant que de tels projets doivent s'ancrer dans la réalité territoriale que seules les paroisses connaissent. Son rôle sera d'attribuer les ressources nécessaires aux projets à partir de critères d'attribution validés par le Synode et d'en contrôler le respect.

Les projets Église et Société sont une plus-value pour l'Église et la société. Ils permettent à l'EREN de s'impliquer dans des thématiques sociétales et culturelles au sein de la société civile. Nous vous remercions de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Isabelle Hervé

Le Conseil synodal est l'exécutif, le Synode est le législatif. Est-ce que l'exécutif peut imposer quelque chose au Synode, imposer de dire que maintenant le Synode ne peut plus discuter ? Si on n'entre pas en matière, ce n'est pas nous qui pouvons vous mandater pour porter ce projet plus loin ? C'est une question de forme. En France, on mandatait le Conseil synodal pour un certain nombre de choses. Mais si on n'était pas d'accord avec le Conseil synodal, ce n'est pas le Conseil synodal qui nous disait que c'était fini.

L'autre chose, sur la forme, que vous retirez les postes du tableau des postes, mais de quelle autorité car on n'a pas encore discuté des 3 EPT contre 1.5 EPT, et vous retirez de toute manière 1.5 EPT. Vous nous proposez de déjà entériner vos décisions. Cela ne fonctionnait pas ainsi dans ma précédente Église.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour nous, c'est assez simple, une non-entrée en matière de la part du Synode signifie : Nous ne voulons pas entendre parler du sujet. C'est refuser au Conseil synodal la possibilité de revenir avec un modèle différent. Dans l'EREN, quand nous trouvons une question intéressante, nous avons pour habitude d'entrer en matière et c'est pour cela qu'il y a un long débat sur l'entrée en matière, avant le vote, pour signifier au Conseil synodal que le sujet est important et que nous

voulons continuer à le traiter. Ensuite nous pouvons entrer dans le second débat et dire que les résolutions ne nous conviennent pas, donc nous vous renvoyons le rapport et merci de retravailler le rapport et de nous reposer des choses, ou alors de ne prendre que certaines des résolutions et de décider dessus. Il pourrait même arriver qu'au bout du tout, on refuse le vote d'ensemble.

Ce qui veut dire pour nous que si l'entrée en matière est refusée ce soir, il y a en fait fin de la session, fin de la discussion. Et de notre initiative, nous ne reviendrons pas avec un rapport. Cela sera votre initiative, que vous pouvez toujours faire par une motion. Mais sachez que si c'est une motion, elle est déposée sur notre table et elle est à notre appréciation, sauf si la motion est urgente. C'était pour répondre au positionnement du Conseil synodal sur la première chose : Quelle intention voulez-vous nous transmettre, à nous Conseil synodal ? Si vous dites que vous entrez en matière mais que vous n'êtes pas d'accord avec la solution proposée, vous direz au Conseil synodal que c'est important qu'il y ait des postes Église et Société, donc on saura qu'on doit en tenir compte, mais que la solution proposée n'est pas la bonne, ou alors nous faisons ensemble le débat sur les résolutions et nous arrivons à une solution à la fin de cette séance de relevée.

Quant aux postes, je savais que cette question allait arriver. En juin, nous allons vous proposer le tableau des postes avec les chiffres. Dans ce tableau des postes, nous avons annoncé jusqu'à présent 15.75 EPT pour les paroisses. C'est probablement le chiffre que nous continuerons de vous proposer dans le tableau des postes pour les paroisses. Ce chiffre est à la disposition du Synode, comme les chiffres du budget. Le Synode a la responsabilité de dire qu'avec l'argent que nous avons, nous pouvons nous permettre tant de postes. Ce que Jean a voulu dire, et pour que cela soit bien clair, c'est que le 1.5 EPT dont il est question ce soir, nous n'allons pas dire, dans notre proposition, que ce 1.5 EPT vient en plus du 15.75 EPT des paroisses. Cela sera éventuellement au Synode de le décider. Nous continuons d'essayer d'avoir la politique la plus réaliste possible entre nos finances et ce que nous pouvons nous permettre. Là, nous proposons 1.5 EPT mais rappelons-nous que ce 1.5 EPT consiste en une latitude, et non pas comme des postes du tableau que nous devons repourvoir, vu que ce sont des postes, selon la proposition du Conseil synodal, qui servent à un dialogue entre le Conseil synodal et des organes paroissiaux ou interparoissiaux pour bénéficier de façon temporaire d'une mission mandat, ce que pour le moment le Conseil synodal a énormément de peine à faire.

Maintenant si une paroisse vient et nous dit qu'elle a un beau projet, le Conseil synodal, à cause du tableau des postes et de sa rigidité, ne peut pas octroyer des EPT pour mener à bien ce projet. Ce qui est demandé dans les postes Église et Société, c'est que nous puissions le faire. Mais s'il n'y a que, pendant un laps de temps, 0.5 EPT qui sert à un projet dans l'EREN, cela ne veut pas dire que nous repourvoyons le 1 EPT restant, mais il reste dans la réserve. Donc il est logique que si ce sont des postes qui sont des possibilités d'octroi de mandats, qu'ils ne soient pas injectés dans la globalité du tableau des postes, parce qu'en les mettant dans le tableau des postes, cela devient un droit. Alors que là, ce qu'on propose, ce sont des postes qui ne sont pas des droits, mais qui sont des possibilités quand une paroisse a un projet à mener à bien, un projet d'envergure, conséquent et innovant. C'est une proposition du Conseil synodal. Cela veut dire évidemment que toutes ces propositions peuvent être amendées par vous, peuvent être décidées autrement, mais de notre initiative pure, si l'entrée en matière n'est pas acceptée, on ne revient plus avec des postes Église et Société.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Selon le règlement général, tout projet doit faire l'objet de deux débats, le premier sur l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acceptée, on peut soit décider de rédiger des amendements ou, dans des cas très graves, proposer la procédure par adhésion, ou proposer le renvoi et demander au Conseil synodal de revenir avec un rapport avec différentes possibilités. Alors même si on accepte l'entrée en matière, on peut toujours renvoyer le rapport au Conseil synodal.

Mme Isabelle Hervé

On est sur une séance de relevée, avec des changements de résolutions entre la séance initiale et la séance de relevée, est-ce que c'est logique ? Est-ce que cela se fait ? Du coup le rapport semble changer en cours de route et nous on a réfléchi sur un rapport en paroisse et sur des résolutions qui nous étaient proposées et qui ne sont plus les mêmes. Je ne sais pas comment cela fonctionne, mais j'ai besoin d'éclaircissement aussi là-dessus.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

On est de nouveau dans des propositions, c'est-à-dire que s'il y a entrée en matière, si on discute des résolutions, alors d'entrée on a souhaité, dans la clarté et dans la transparence, dire voilà les amendements qu'on apporterait aux différentes décisions. Donc on peut les prendre comme des propositions, que vous pouvez tout à fait soit amender, soit rejeter.

Mme Esther Berger

La paroisse Val-de-Ruz, en refusant l'entrée en matière, ne voulait en aucun cas dire qu'Église et Société est quelque chose à rayer de la mission de l'Église. Mais ce rapport ne nous satisfait pas et il faudrait faire différemment. On ne peut pas accepter ce rapport tel quel. Ayant compris qu'il faut accepter l'entrée en matière mais renvoyer le rapport après au Conseil synodal pour qu'il ne soit pas "schubladisé" comme disait une conseillère synodale d'il y a bien longtemps, notre paroisse est d'accord d'entrer en matière mais alors elle va demander soit le renvoi soit proposer des résolutions supplémentaires ou amender les résolutions de telle sorte qu'elles ne correspondent plus du tout à votre rapport. Ce qui nous met mal à l'aise parce que la réflexion a été faite dans notre paroisse, et pas au niveau de l'EREN. Et on comprend bien que vous avez fait une réflexion au niveau de l'EREN, et là je tiens à remercier le Conseil synodal d'avoir remarqué qu'Église et Société est présent dans toutes nos paroisses. Et notre crainte, qui est viscérale, est qu'en ayant 1.5 EPT dépendant du Conseil synodal, nous n'ayons plus, dans aucune paroisse, sauf peut-être une ou deux un peu privilégiée, les forces de mettre en place des actions dans la mission Église et Société.

M. Olivier Schneider

Je reprends le fil de l'intervention que j'avais faite en décembre et qui est dans la ligne de ce que vient d'exprimer la paroisse de Val-de-Ruz. J'avais à l'époque, pour les mêmes raisons, dit que la paroisse de la Côte souhaitait refuser l'entrée en matière parce que l'analyse du contenu du rapport, tout en partageant les objectifs de la mission attribuée à Église et Société, conduisait à une divergence par rapport au développement du rapport. Donc la première option qu'on avait était de demander la non-entrée en matière pour retravailler sur le fond. Ce qui m'amène aussi à dire qu'on espérait que le Conseil synodal ne prenne pas ce refus sans écouter les arguments du débat d'entrée en matière et qu'il tienne compte de ces arguments. Maintenant, on a aussi fait le cheminement de réflexion pour avancer sur le sujet concrètement, et je l'avais déjà évoqué lors de mon intervention en décembre, que nous proposons le renvoi pour que le Conseil synodal ait la possibilité de retravailler le contenu du rapport en fonction de la discussion d'aujourd'hui, de manière à ce que les résolutions qui seront prises soient en accord avec la teneur des débats et qu'il y ait une certaine unité. Si le renvoi n'est pas décidé, nous avons aussi préparé des résolutions pour aller dans la direction que nous souhaitons voir prendre ce domaine Église et Société, avec simplement comme résultat que le rapport lui-même sera en désaccord avec les résolutions et ce sera le procès-verbal des discussions d'aujourd'hui qui fera le joint entre les deux. Mais sur le fond, je profite quand même de dire que nous sommes d'accord sur la mission que le rapport décrit, c'est-à-dire que toutes les paroisses ont la charge, dans leurs liens réguliers et constants avec la population des villes et villages de leur territoire, avec son milieu associatif et ses sociétés locales, de cette fonction Église et Société. Simplement, nous considérons que les paroisses sont l'encrage de l'activité Église et Société et attribuer l'ensemble de la dotation au Conseil synodal pour les projets coupe les moyens des paroisses pour accompagner ce thème-là. Cela fait que les projets ne peuvent pas germer dans les paroisses sans qu'on y consacre un certain temps et que cela soit reconnu dans la dotation du tableau des postes. C'est une question

qui reste ouverte, est-ce que cela doit être attribué dans le quota de base des paroisses ou dans l'interparoissial. Dans le document qu'on avait pour le Synode, il se trouvait qu'il y avait 1.5 EPT qui était attribué dans l'interparoissial. On a vu que cela ne correspondait pas à ce qui était exprimé, mais dans le document imprimé, c'est 1.5 EPT dans l'interparoissial. Pour nous, cette question peut encore être discutée mais il doit y avoir la reconnaissance de ce travail dans les paroisses qui font germer les projets et qui, le cas échéant, peuvent venir avec une demande au Conseil synodal. Mais la dotation entière, à discrétion du Conseil synodal pour répondre à des appels de projets, nous semblait une vision qui coupait les actions de leur enracinement local. Voilà pourquoi nous proposerons une répartition différente. Nous renonçons à demander la non-entrée en matière mais nous proposerons un renvoi comme première option.

M. Serge Attinger

De notre côté, au niveau de la paroisse, on a bien repris ce rapport et on a eu beaucoup d'échanges, et mis en évidence la question de la confiance, parce que finalement il faut aussi pouvoir faire confiance au Conseil synodal dans sa démarche et dans les choix à opérer, ce qui fait que globalement on a décidé de ne pas refuser l'entrée en matière, avec différentes considérations que je vous partage maintenant.

Tout d'abord, exprimer l'intérêt qu'on voit pour l'objectif. C'est une évidence que la création de ces ponts entre l'Église et la société est nécessaire et déjà opérationnelle, on n'a pas attendu cela, et tout le monde le dit, pour monter ce genre de projet. Clairement, on voit un intérêt de notre côté. Signaler effectivement que dans les paroisses, dans la nôtre en particulier, des projets ont été menés et sont menés actuellement et c'est quelque chose qu'on souhaite pouvoir poursuivre et avec un renfort, une aide supplémentaire, c'est positif. Donc on est favorable à cette démarche.

En revanche, il nous semblait qu'il manquait un ensemble de précisions sur le fonctionnement, sur l'attribution, sur le choix et qui est la force qui donne l'impulsion pour les projets. Je crois que vous avez répondu partiellement à cela avec cette nouvelle résolution qui permet déjà de mettre en évidence que ce n'est pas le Conseil synodal qui va lancer les projets, mais ce sont bien les projets qui viennent des paroisses et cela nous paraît essentiel. Les critères de choix doivent être définis et c'est un point extrêmement important, qu'on puisse se mettre d'accord sur la façon de choisir des projets.

Un propos discuté avec les différents intervenants et c'est mentionné dans le rapport, tout le travail qu'il y a eu durant plusieurs années par le groupe Recherche & développement. Est-ce qu'il n'y a pas lieu là aussi de reprendre ce travail et d'en tirer un ensemble de propositions qui étaient importantes et de pouvoir aussi lancer ces projets ? Car on avait le sentiment qu'il y a eu des gens qui se sont mis au travail durant plusieurs années, qu'on les a remerciés et félicités pour le travail mais qu'on a mis ce travail dans un tiroir, et c'était un peu une déception. Il y a certainement un ensemble d'éléments qui pourrait devenir des projets dans le cadre Église et Société.

Un point également important est qu'on est dans une démarche novatrice. Ne serait-ce pas judicieux de se donner un certain temps pour voir comment cela fonctionne ? On ne sait pas si le système va bien crocher entre les paroisses et les forces qui vont pouvoir être dégagées et on aurait proposé, sous forme de résolution supplémentaire, une période d'essai de quatre ans par exemple, suivie d'un bilan. On regarde si oui ou non le système nouvellement mis en place est porteur.

Encore un point de détail, le rôle de ces personnes à qui on va attribuer ces postes, ce sont des personnes qui seraient assez dans un fonctionnement de diacre, on sent que c'est bien un diacre qui peut porter en tout cas une partie de ce travail de lien entre l'Église et la société et c'est quelque chose à ne pas oublier dans le choix des gens à qui on peut confier des mandats.

Mme Monique Vust

Le Conseil paroissial remercie le Conseil synodal d'avoir rédigé ce rapport en dépassant l'idée première d'avoir des projets phares dans les villes, et en donnant à chaque paroisse la possibilité d'avoir recours à un soutien dans la mesure où elle aurait un projet qui instaurerait un lien particulier entre l'Église et la société, dans un sens large.

Évidemment, c'est la mission de chaque paroisse de ne pas rester concentrée sur son cercle paroissial, mais d'élargir son rayon d'action pour s'adresser à des personnes qui ne sont pas nécessairement intéressées par la vie culturelle et confessante de l'Église. Cela se fait par des projets divers, qui parfois font preuve d'une belle inventivité.

Mais nous entrons dès cette année dans un nouveau cycle de la vie paroissiale. Les paroisses vont voir baisser drastiquement le nombre de leurs ministres, pasteurs, diacres ou permanents laïques. Seront-elles en mesure, avec moins de forces professionnelles, de mener dans une certaine continuité l'activité culturelle et communautaire, et de continuer à élaborer de nouvelles idées, ou de répondre à des sollicitations de la société civile, ou de soutenir des projets nés à l'interne nécessitant un soutien professionnel transitoire ?

Le projet du Conseil synodal est bienvenu. Il donne la possibilité à toute paroisse de demander un soutien, court ou de moyenne durée, pour un projet nouveau qui permette à l'Église de se manifester dans la société. C'est à nos yeux clairement dans l'intérêt de l'EREN de pouvoir répondre à des sollicitations ponctuelles en lien avec cette société. Certes, consacrer 1.5 poste à ces mandats, dans la situation que nous vivons, peut paraître peu ou beaucoup. À nos yeux, c'est un minimum pour que des projets formulés par les paroisses puissent être mis en place et accompagnés quelque temps par des personnes compétentes et souples. Aussi nous apprécions ce rapport et entrerons en matière.

M. Julien von Allmen

Merci au Conseil synodal de nous avoir écoutés lors de la séance de décembre, avec les modifications proposées, c'est à relever. On voit là qu'il y a une vraie écoute et une vraie volonté de collaborer. Je n'ai pas de question, parce que toutes les questions que j'avais avant de venir ont trouvé réponse, mais je me réjouis de voir le prochain rapport pour connaître exactement le cadre qu'on va poser à cette mission Église et Société.

La réflexion que je viens de me faire et que je vous partage, c'est que finalement Église et Société, on en fait une mission spécifique et peut-être que là, on coupe les cheveux en quatre, dans la mesure où Terre Nouvelle, c'est déjà Église et Société, vu qu'on sort du cercle de ceux qui viennent au culte le dimanche, en faisant des actions. La diaconie fait également partie de cette mission Église et Société. Je me pose la question si on doit vraiment continuer à insister sur le distinguo entre Église et Société et Église-Église. Est-ce que toutes nos actions ne sont-elles pas Église et Société, et on n'aurait même plus besoin de le dire parce que c'est un fait ? Mis à part ça, merci encore pour les corrections et votre écoute.

Mme Natacha Aubert

La paroisse de La BARC pensait ne pas entrer en matière. En effet, elle est fatiguée de la manière de procéder du Conseil synodal qui fait passer tranche après tranches des rondelles de salami de postes cantonaux qui seront inscrits dans le tableau des postes, avant que ne soit attaqué le point important qui est justement l'attribution des postes paroissiaux. De cette manière, on attribue des postes qui échapperont aux paroisses et dépendront du Conseil synodal, selon des modalités qui sont tout sauf claires. Pour cette raison, nous souhaitons le report en juin pour discuter du tableau des postes et envisager de consacrer 1.5 EPT à cette mission.

Les réticences de La BARC sont également dues à l'étiollement du projet EREN2023. On passe de 3 EPT à 1.5 EPT. En saucissonnant, on perd complètement l'objectif de vue. Cette nouvelle Église,

souple, dynamique et joyeuse perd toute souplesse en traitant les objets les uns après les autres. On arrivera en juin et il nous restera nos yeux pour pleurer....

En revanche, la paroisse n'est pas opposée à l'idée de mettre des forces pour préparer le 500e de la Réforme ou pour participer à La Chaux-de-Fonds ville culturelle. Mais pas de manière durable. Nous voterons l'entrée en matière et le report pour un projet plus sensé et plus clair.

Mme Nicole Humbert-Droz

Pour faire court, la paroisse du Joran rejoint totalement les remarques, commentaires et appréciations de la paroisse de Neuchâtel. On est tout à fait pour ce rapport, mais bien sûr cela demande un certain nombre de discussions.

M. Thierry Muhlbach

La paroisse la Chaux-de-Fonds se réjouit déjà des positions différentes par rapport à la séance de décembre. Nous sommes tout à fait favorables à l'entrée en matière et sommes tout à fait en accord avec ce qu'a dit la paroisse de Neuchâtel, complété par la paroisse du Joran. Évidemment, c'est un rapport qui a besoin d'être discuté et peut-être amélioré sur certains points. Mais d'un autre côté, nous aimerions aussi vous rendre sensibles à quelque chose qui nous tient à cœur. Effectivement, en 2027, la Chaux-de-Fonds sera la capitale suisse de la culture. Ce serait extrêmement grave, dans la situation actuelle du monde, que même en Suisse lors d'un événement comme celui-là, notre Église ne soit pas visible et ne porte pas une parole forte, par des conférences, par des expositions, par un certain nombre de manifestations culturelles, mais pas la Chaux-de-Fonds, l'EREN. Pour que les uns et les autres voient quel est notre type de discours, dans le monde actuel qui est tellement en train de se crispier et de se fermer. Seulement voilà, il y a un problème. Maintenant, on est janvier 2025, si on veut bénéficier de l'ensemble de ce qui va se mettre en place en matière de com, en matière de possibilités d'être représentés au Club 44, dans d'autres endroits de la Chaux-de-Fonds, si on veut que notre programmation soit sous toit, avec la programmation générale au niveau de la Chaux-de-Fonds, il faut qu'au plus tard en mars 2026 tout soit décidé, que les intervenants soient convaincus, que nous puissions avoir les différentes personnes que nous voulons. Moi je suis ok pour attendre juin 2025 pour encore sursoir, cela ne me pose aucun problème mais simplement ensuite il faudra qu'on se soutienne les uns les autres pour que ça joue pour 2026.

Au niveau de la paroisse la Chaux-de-Fonds, nous avons organisé les choses de la manière suivante, depuis trois ans : nous avons tout un rayon d'actions, diaconie de proximité qui porte de grands fruits, tous les mercredis il y a entre 30 et 40 personnes qui viennent pour le dîner, ces personnes s'intègrent dans la paroisse et commencent à soutenir différentes activités de la paroisse, c'est vraiment très réjouissant. Nous avons un deuxième axe qui est le renforcement communautaire, il y a un certain nombre de nouvelles formes de cultes, de nouvelles formes de soutien dont des petites Églises de maison, etc. qui voient le jour. Le troisième axe, c'est Église et Société où on a déjà organisé des débats, comme les autres paroisses. Et nous sommes en train d'avoir une possibilité avec la ville de la Chaux-de-Fonds, pour une collaboration avec trois services, le service de la cohésion sociale et de l'intégration, le service du patrimoine et le service culturel. Il y a des ouvertures avec la ville, à nous d'être présents, et pour être présents, il faut des forces, au moins jusqu'en 2027. Après, cela peut de nouveau prendre une forme plus cool et relax. Mais jusqu'en 2027, le challenge pourrait être très grand, ou alors nous sommes peut-être absents, c'est aussi un choix et ce n'est pas grave. Merci beaucoup.

Mme Esther Berger

J'ai entendu deux choses : Projets phares dans les villes et descriptif total de ce qui se passe à la Chaux-de-Fonds. Je ne vais pas vous faire le descriptif de ce qui se fait dans les petits villages ruraux du Val-de-Ruz, parce qu'on n'est pas capitale culturelle en 2027. Mais effectivement en 2027, nous avons tous à nous mobiliser en tant que paroisse, mais je crois que cela n'a pas sa place dans ce débat. Je me sens mise sous pression par le Conseil synodal d'une part qui dit que

si vous n'entrez pas en matière, cela va disparaître du tableau des postes et ce 1.5 EPT sera autant d'économie et maintenant par Thierry qui nous explique que quand même la Chaux-de-Fonds a besoin de ce temps

M. Thierry Muhlbach

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Esther Berger

Si, tu as dit que vous êtes pleinement en soutien de ce rapport parce qu'en 2027, la ville de la Chaux-de-Fonds sera capitale culturelle, ce qui est très bien mais c'est à la paroisse la Chaux-de-Fonds de déjà mettre en place pour le projet et pas attendre qu'il y ait 1.5 EPT. Parce que si le Conseil synodal dit que le projet ne correspond pas à ses critères, et bien ce 1.5 EPT sera destiné à une autre paroisse. Pour moi, il y a une forme de flou artistique qui me dérange beaucoup. On prend une décision sur 1.5 EPT et après on pose le cadre de ce travail, cela me paraît complètement flou. On décide un truc et après on décide comment cela va marcher. Je trouve très bien qu'en juin, on l'ait, mais aujourd'hui, je ne vois pas à quoi ce 1.5 EPT peut correspondre. Peut-être que les paroisses de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds ont eu des informations et des pratiques que nous n'avons pas dans notre petit Val-de-Ruz, mais je ne vois pas comment on va pouvoir défendre nos projets du Val-de-Ruz, et il y en a plus d'un, qui sont en lien avec la société, des projets théologiques, des projets d'animations, des projets de présence de l'Église. Et honnêtement, ce 1.5 EPT, je ne vois pas comment on va pouvoir venir tous les deux, trois, six mois vers le Conseil synodal pour lui dire qu'on aurait besoin de 10% ou de 20%. Moi, aujourd'hui, je suis dans le flou le plus total.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 23 oui, 1 non et 4 abstentions

Discussion de détail

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Maintenant, nous devons passer à l'examen des résolutions. Toutefois quelqu'un peut faire une motion demandant le renvoi du rapport, mais cette motion peut également être faite tout à la fin.

M. Olivier Schneider

Sans surprise et comme je l'ai expliqué avant, nous demandons le renvoi du dossier, et peut-être un petit complément par rapport aux développements qui ont été faits, je reviens sur un des points qui motive essentiellement notre prise de position, c'est la question non pas de la mission ni de la dotation globale, mais de la répartition de cette dotation. Et quand le Conseil synodal écrit dans son rapport que cette mission Église et Société, toutes les paroisses en ont la charge, je ne comprends pas comment les paroisses peuvent valablement assumer cette charge-là sans une reconnaissance de la dotation. Et pour moi, c'est indispensable pour l'ancrage. Il y a un certain nombre de projets phares qui ont été mentionnés, tels que la capitale culturelle suisse en 2027 à la Chaux-de-Fonds, le 500^e de la Réforme, mais ce sont des projets uniques en tant que tels, et pour lesquels, à mon sens, dans un fonctionnement de projet, on peut aussi monter un financement affecté à un projet, et non pas déterminer la structure générale du tableau des postes dans la répartition entre paroisses et postes cantonaux. Il est important d'avoir une reconnaissance du travail que font les paroisses pour Église et Société et qu'elles aient les ressources aussi. Toutes les paroisses peuvent énumérer un certain nombre d'exemples, celui de la Chaux-de-Fonds en est un, et elles doivent pouvoir consacrer les ressources nécessaires à ce fonctionnement local, à cet ancrage local d'Église et Société, et quand il y a des projets qui sortent de l'ordinaire, effectivement il y a cette dotation. Mais s'il n'y a pas une reconnaissance, sachant que dans la proposition du Conseil synodal, et nous sommes prêts à adhérer à cette proposition d'une dotation globale de 1.5 EPT, à notre sens il est important que l'ancrage régional, local, soit reconnu dans cette dotation et que les paroisses, dans la dotation du tableau des postes paroissiaux, aient une partie, en l'occurrence des 2/3, soit 1 EPT pour les paroisses et 0.5

EPT pour le Conseil synodal. Pour que le rapport puisse être retravaillé dans cette optique-là, nous demandons le renvoi du rapport.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Évidemment on aurait pu prendre 1.5 EPT, établir la clé qui a été discutée en juin dernier, répartir les 1.5 ETP dans une colonne pour chaque paroisse, accorder la fraction d'EPT correspondante. Cela donne un système strict où une paroisse a droit à tant, et celle d'à côté à tant, où se partagent parfois des bouts de gras et parfois des miettes. Autre possibilité, on fait exactement la même chose, mais au lieu de diviser par paroisse, on divise par secteur. On aurait pu décider cela et tout le monde aurait reçu un bout. Le Conseil synodal a étudié cette proposition. A la base, c'était même sa proposition, le modèle interparoissial, par secteur, pas la fraction d'EPT par paroisse, qu'il privilégiait en se disant que chaque secteur doit recevoir une part. Mais on est revenu de ça parce qu'il y a un clair manque, pour le Conseil synodal, de possibilité d'attribution de postes pour des projets temporaires, longs, innovants qui ont un impact sur l'entier de l'image de l'EREN. Des exemples ont été donnés et on l'a dit, toutes les paroisses doivent se mobiliser. Mais pour le moment étant donné que nous sommes tenus par des budgets, et qu'il n'y a pas de cadre réglementaire pour cela, nous manquons de cet outil, de cette latitude. Deuxièmement, la mission Église et Société est dans la mission de base des paroisses. Alors pourquoi faire une colonne quand il suffira de discuter sur l'entier de la desserte de ce qu'on peut, en tant qu'EREN, avec nos comptes et nos finances, s'offrir comme postes. Et là, on le partagera selon la clé qui a été établie en juin dernier, vu que cela fait partie de la mission, c'est comme si on disait : Ah mais les cultes, toutes les paroisses en font et qu'on avait affecté 1.5 EPT pour des cultes vraiment très spéciaux. C'est la même logique. Bien sûr qu'il y aura toujours des cultes et de l'Église et Société au sein des paroisses car cela fait partie de leur mission de base. Nous, ce que nous demandons, c'est de l'extraordinaire, donc une colonne extraordinaire spécifique pour cela, attribuée pour cela, et attribuée ponctuellement et avec une discussion entre l'émetteur du projet, celui qui tire la sonnette d'alarme comme vient de le faire Thierry Muhlbach en disant : Attention l'EREN, il y a un grand événement qui se passe en 2027 à la Chaux-de-Fonds, et un Conseil synodal qui dit qu'on a la latitude de pouvoir mettre 0.5 EPT dessus. C'est tout. Voilà pourquoi nous avons fait ce choix.

Mme Isabelle Hervé

Merci encore pour l'éclaircissement. Je constate que le projet 2027, qui concerne toute l'EREN, et on est bien conscient de cela, cela concerne toutes les paroisses et pas uniquement la Chaux-de-Fonds, pour la visibilité et qu'il y a besoin de 0.5 EPT, et quand on fera les 500 ans de la Réforme, on aura aussi besoin de 0.5 EPT, quand on fera 2033, on aura aussi besoin de 0.5 EPT, mais donc cela libère 1 EPT pour les paroisses. C'est l'autre option, car le 0.5 EPT dont a besoin le Conseil synodal, je l'entends, et je trouve cela très bien qu'il y ait cette possibilité de dégager du temps à un moment donné, de pouvoir libérer ce poste et que cela s'évalue à 0.5 EPT. Mais pour qu'on puisse continuer, en paroisse, à faire ce que l'on fait déjà, ce que l'on continue de faire et ce que l'on veut mettre en place, de ne pas attribuer aux paroisses un temps pour Église et Société, nous on sait déjà immédiatement que ce qui pâtit tout de suite sur le prochain tableau des postes, c'est Église et Société dans notre cas de figure de paroisse. Si je propose par exemple que les groupes des aînés soient arrêtés, et là c'est quasiment Église et Société puisque dans ces groupes, ce sont à peu près que des gens des villages qui ne viennent pas aux cultes, 80% des gens sont des gens de la société et c'est une mission de notre Église. Demain, avec le nouveau tableau des postes, cela fait partie des actions que l'Église ne pourra plus mener. Alors on se dit, ce sont les aînés, ce n'est pas grave car de toute façon ils n'en ont pas pour longtemps. Pour moi c'est un vrai problème. On sait immédiatement que ce qui va être coupé, ce sont les actions comme celles-ci, Église et Société puisque les missions fondamentales de l'Église ont besoin d'être menées, les cultes du dimanche ont besoin d'être là, la catéchèse a besoin d'être là même s'il y a le SIAJ parce qu'elle a encore des choses à faire naturellement. Donc on a besoin de tout cela et plus on réduit en paroisse, plus ce qui va pâtir dans nos paroisses, c'est Église et Société.

Et c'est sûr que c'est là-dessus qu'on va économiser puisque ce ne sera pas le fondamental et ce ne seront pas les gens qui nous tireront la sonnette d'alarme.

M. Yves Daniel Cochand, président du Synode

Je rappelle que la paroisse de la Côte a demandé un renvoi, donc il faut qu'on discute de ce renvoi avant d'aborder les résolutions.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Il est fort probable que vous décidiez de renvoyer le rapport au Conseil synodal et nous ferons le travail, bien évidemment, on n'est pas bloqué sur nos positions. Mais si je fais un calcul rapide des interventions jusqu'à maintenant, il y a en gros trois paroisses qui trouvent que le rapport n'est pas si mal, deux paroisses qui souhaiteraient plutôt qu'on arrive à ce que j'appelle une technique du salami, et il serait quand même judicieux pour le Conseil synodal, c'est mon sentiment, c'est que les 1.5 EPT au lieu des 3 EPT ne sont pas totalement remis en cause, mais qu'en est-il du saucissonnage ? Il serait quand même important, si vous nous renvoyez le rapport, qu'on en sache un peu plus. Les gens qui se sont exprimés sont plutôt pour dire qu'ils en ont besoin au sein des paroisses, ce que nous pouvons tout à fait entendre, mais de combien ? Parce que les gens qui se sont exprimés, et c'est ce que j'ai compris, ont dit qu'il y a 0.5 EPT pour le Conseil synodal et 1 EPT à redistribuer aux paroisses. Si nous allons dans cette direction, qu'en pensent les autres paroisses qui ne se sont pas exprimées ?

M. Jacques-André Maire

En décembre, j'avais un gros malaise après la discussion parce que j'ai bien compris qu'il s'agissait d'un appel à projet, mais on ne nous donnait aucune règle, aucun processus. Dans ce sens-là, je remercie beaucoup le Conseil synodal d'amener ce soir la 3^e résolution mais, pour moi, cette 3^e résolution implique le renvoi parce qu'on ne va pas revenir avec un autre rapport qui, sur le fond, ne va pas être remis en question. Ce soir, beaucoup sont tout à fait d'accord avec les objectifs, j'en fais partie, mais on aimerait savoir comment on va pouvoir déposer des projets, comment ils vont être traités, selon quels critères, etc. Pour moi, il me semble que cette résolution implique le renvoi jusqu'en juin, pas au-delà, parce que et on l'a entendu ce soir, il y a de grosses échéances qui ne concernent pas seulement telle ou telle paroisse mais l'ensemble de l'Église. Je partage ce que Thierry a dit, ce sont des occasions à ne pas manquer pour notre Église, et dans ce sens-là, juin, c'est encore jouable pour que tout soit prêt, mais pas au-delà. Au vu de ce qui a été dit, et encore une fois je ne ressens pas de remise en question fondamentale, beaucoup d'arguments ont été donnés qui sont partagés par beaucoup, mais il nous faut maintenant plus de précisions. Après on pourra aller avec des projets concrets et on saura sur quelles bases ils seront traités. Personnellement, je ne suis pas pour une redistribution en paroisse avec une espèce de saupoudrage. Je comprends ce rapport comme un appel à des projets qui justement dépassent le cadre paroissial, ils sont interparoissiaux pour répondre à de grands défis et limités dans le temps. Cela signifie qu'on pourra ensuite redistribuer ce 1.5 EPT. Je réclame cette souplesse pour ce 1.5 EPT. Cela devrait permettre justement cela. Jusqu'en 2027, on met peut-être, j'invente, 0.7 EPT pour ce projet-là, mais à fin 2027, ce 0.7 EPT revient dans le pot commun et on repart sur d'autres choses. Il me semble que cette souplesse est très importante, donc je ne souhaite pas qu'on revienne à une sorte de petit arrosoir sur toutes les paroisses. Donc personnellement, je soutiens le renvoi jusqu'en juin parce que la 3^e résolution va dans ce sens et je l'apprécie beaucoup.

M. Julien von Allmen

Pour compléter ce qui a été dit, j'ai l'impression qu'on a un problème de vocabulaire. On a Église et Société qui est une mission que toutes les paroisses font, comme l'a rappelé le président. C'est déjà inscrit dans notre cahier des charges. Et là on parle d'Église et Société, mais la création d'une réserve financière et donc de personnel si nécessaire pour des projets qui dépassent les paroisses. Donc je pense qu'on devrait changer de nom, ici, car ce n'est pas Église et Société, c'est autre chose, pour bien distinguer la mission qui est dans la paroisse et là cela appartient à

chaque paroisse en fonction des effectifs, parce que les effectifs qui se réduisent sont un fait pour tout le monde. Il appartient à chaque paroisse, au sein de son Conseil, de dire quelles missions elle conserve, comme elle les fait et les sacrifices qu'elle doit faire. Là, je pense qu'on a Église et Société, la mission paroissiale auprès des aînés, des plus démunis ou du club d'échecs, c'est égal, c'est une réalité paroissiale. Là, j'ai l'impression qu'on parle d'autre chose, de grands projets, on en a cité trois ce soir, et si vous faites le compte, cela nous tient presque huit ans. Donc on devrait changer un peu l'orientation et dire que c'est plutôt la création de quelque chose qui concerne de grands projets de l'EREN, n'utilisons pas le terme paroissial ou cantonal, qui concernent tout le monde, qui sont au-dessus de la paroisse et qu'on est bien content d'avoir de l'argent pour les financer, tout en sachant que peut-être après on aura d'autres choses plus localement qui pourront aussi venir se greffer là-dessus. Mais je pense qu'on doit distinguer la mission paroissiale, la réalité triste d'une réduction d'effectifs et ce n'est pas en récupérant 0.1 EPT qu'on va pouvoir faire tout comme avant, et d'entrer dans cette logique de grands projets qui peuvent être fédérateurs pour toute l'Église et la société.

M. Serge Attinger

On adhère pleinement à la synthèse faite par Jacques-André Maire. Cela nous semble tout à fait pertinent de pouvoir avoir une discussion globale sur le projet avec les trois résolutions complètes. Cela a du sens, mais il ne faut pas reporter trop loin. Et clairement, on ne souhaite pas de saucissonnage. On souhaite vraiment avoir une réserve pour des projets, mais pas des projets uniquement transparoissiaux, interparoissiaux ou cantonaux, et le rapport ne les décrit pas comme ça, cela peut aussi être des projets lancés par une paroisse, qui sont particuliers, innovants, engageant, etc. et qui peuvent bénéficier de ces forces, et c'est un point qui nous semble vraiment important. Donc on soutient pleinement le quota de postes global, qui peut être souple et attribué aux projets et on est intéressé à avoir ces différentes résolutions regroupées dans le même rapport pour être au clair sur les décisions qu'on doit prendre.

Mme Esther Berger

J'ai enfin compris, il ne s'agit pas du travail des paroisses, mais du travail que les paroisses ne font pas. C'est ce qui sera cantonal, ce qui est exceptionnel, c'est ce qui sort de l'ordinaire, ce rapport Église et Société.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

C'est tout ce que les paroisses ne pourraient pas faire avec leur desserte mais qu'elles aimeraient faire avec un soutien du Conseil synodal.

Mme Esther Berger

Alors effectivement, il faut vraiment changer le nom. Il faut mettre que le Conseil synodal souhaite avoir un temps cantonal de travail à disposition.

Mme Christine Hahn

Non, ce n'est pas cela.

Mme Esther Berger

Si, c'est dans ce sens-là, ne prenez pas le mot cantonal comme une insulte, c'est juste pour dire que ce n'est pas attribué à une paroisse, mais que c'est attribué à tout le canton, c'est cela la signification du mot cantonal. Donc qu'il y ait un temps, que ce soit 1.5 ETP ou 3 ETP, qui est à disposition du Conseil synodal pour l'entier du canton pour accomplir des missions spécifiques extraordinaires de visibilité de l'EREN. Mais n'appellez pas cela Église et Société, où chaque paroisse a l'impression que ce qu'elle fait dans Église et Société ne va plus lui appartenir.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Oui.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je rappelle qu'on se dirige vers un vote sur la question de savoir si on renvoie ou pas et le Conseil synodal souhaite avoir encore le plus d'informations possibles sur ce que pensent les paroisses pour revenir avec un projet qui passe la rampe sans difficulté en juin. Si une paroisse, autre que le Val-de-Ruz, veut encore s'exprimer, c'est le moment.

M. Yves Bourquin

Église et Société, cela a été un titre dans notre budget pendant des années et des années et l'animatrice cantonale Église et Société, qui était Elisabeth Reichen, a eu ce titre pendant longtemps, donc en fait c'est historique. Voilà pourquoi une mission cantonale Église et Société est dans l'EREN depuis perpète.

J'aimerais juste vous dire une chose importante, il n'y a qu'un seul avantage pour le Conseil synodal de voter les résolutions aujourd'hui et pas en juin. On va tout à fait pouvoir présenter un rapport en juin s'il est renvoyé sur notre bureau. Le seul avantage qu'il y a, c'est que le Conseil synodal aurait été fixé sur le chiffre. Parce qu'on est dans l'élaboration, comme vous le savez, de la globalité du tableau des postes, et dans notre échancier, il y avait cela qui était important. Mais effectivement, je pense que le Conseil synodal va vivre avec le renvoi du rapport si le Synode le souhaite. Mais notre préférence va quand même à traiter les résolutions proposées.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

On peut faire aussi une sorte de vote indicatif, pour savoir si 1.5 EPT cela plaît.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Non.

Mme Esther Berger

Pardon, j'étais tellement soulagée d'avoir compris un truc que j'ai oublié de remercier Olivier que je rejoins pleinement sur le renvoi. Je voulais aussi dire qu'éventuellement une des résolutions supplémentaires que proposait le Val-de-Ruz, et que je glisse au Conseil synodal comme ça, était de dire : Le Synode considère que l'action Église et Société fait partie des axes fondamentaux de l'EREN. Et donc que le Synode se prononce justement sur l'importance qu'il veut donner à cette mission, ce que le Conseil synodal semblait mettre en doute.

Mme Vy Tirman

Nous sommes très reconnaissants par rapport à la 3^e résolution et ne souhaitons pas non plus de saucissonnage par rapport au 1.5 EPT et on fait confiance au Conseil synodal concernant le 1.5 EPT.

M. Olivier Schneider

Juste un complément de la réflexion par rapport à la dotation, en réponse aussi à la demande du Conseil synodal pour avoir des précisions, nous étions partis sur l'idée que 0.5 EPT attribué à la libre appréciation du Conseil synodal pour répondre aux appels à projets, nous paraissait suffisant, en référence en particulier à la dimension historique de ce poste qui pendant 10 ans a été assumé à 0.5 EPT, et qui selon le rapport, l'a été à entière satisfaction. Donc c'était une période où cela fonctionnait et où cela répondait à la demande. En étant dans une période où on doit, partout où c'est possible, serrer les boulons, donner sans limite de temps 1.5 EPT pour cette fonction-là, qui était, lorsqu'elle était assumée, dotée de 0.5 EPT, nous semble disproportionné dans la situation actuelle. Je pense que les projets exceptionnels, ceux qui sont vraiment d'ordre cantonal et ont un rayonnement loin à la ronde, peuvent sortir de ce cadre de 0.5 EPT, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de générer des financements propres auprès de fondations ou d'organismes autres, ce qui est difficilement envisageable pour les projets de dimension paroissiale qui seraient plus susceptibles d'obtenir du soutien de la part du Conseil synodal dans le cadre de cette dotation. Mais vraiment les grands projets qui ont une dimension sociale, culturelle, sont susceptibles de réunir un financement propre et unique. Donc, on propose de s'en

tenir à 0.5 EPT et après, ce n'est pas une question de saucissonnage, l'interparoissial n'est pas du saucissonnage, on est dans la mutualisation mais c'est aussi une manière de reconnaître la responsabilité et l'engagement des paroisses et l'autonomie qu'elles ont par rapport à l'organisation de ce volet de leur activité.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

À titre personnel je commence à avoir un petit problème parce que si le rapport est renvoyé, il y a semble-t-il au sein du Synode deux visions opposées. Une a effectivement un peu évolué, il s'agit du partage mais avec une possibilité d'une attribution de poste à la discrétion du Conseil synodal et l'autre qui ne veut pas de saucissonnage. Donc si on renvoie le rapport sur le bureau du Conseil synodal, il proposera quoi ? C'est bien la grande question parce que visiblement le Synode n'est pas unanime, donc nous risquons d'avoir ce même débat au moment où nous proposerons quelque chose en juin.

Mme Sylvane Auvinet

Personnellement, je serais favorable à voter les résolutions plutôt que le renvoi. J'ai été sensible aux arguments mais je ne vois pas l'intérêt car au fond, si on est d'accord sur le projet mais qu'on souhaite simplement le renvoyer au Conseil synodal pour travailler cette 3^e résolution, on peut aussi charger le Conseil synodal d'y travailler et ainsi il n'y a pas besoin de le renvoyer, si c'est juste cet argument-là. D'autant que je comprends aussi le Conseil synodal qui a besoin de savoir dans quel sens on va, cela permettrait d'avoir cette clarté. Pour rebondir aussi sur le 0.5 EPT et le 1.5 EPT, on était même parti un temps sur 3 EPT, donc on descend déjà de moitié. Les temps sont différents par rapport au temps où il y avait un 0.5 EPT, maintenant on a cette envie d'avoir une mission hors paroisse qui soit importante. Donner 1.5 EPT à distribuer par le Conseil synodal, c'est aussi donner cette chance, même si bien sûr cela reste aussi la mission des paroisses, donc 1.5 EPT c'est adapté à la situation.

Mme Isabelle Hervé

Vous parlez tous du principe du saucissonnage avec 1 EPT alors que vous partez tous du principe qu'on est déjà passé à 1.5 EPT mais moi je suis encore à 3 EPT. Du coup si on a 2.5 EPT à distribuer dans les paroisses et 0.5 EPT pour le Conseil synodal, ce n'est pas tout à fait la même chose, ce ne sont pas les mêmes proportions. C'est marqué 3 EPT dans le rapport du Conseil synodal, on n'a pas donné notre avis là-dessus. C'est une proposition du Conseil synodal disant que nous avons décidé de faire des économies en passant de 3 EPT à 1.5 EPT. Nous n'avons pas décidé de passer de 3 EPT à 1.5 EPT. Je me trompe peut-être.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Mais personne n'a décidé 3 EPT non plus.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

On peut aussi voir qu'on passe de 0 EPT à 1.5 EPT parce que cela n'existe pas encore.

Mme Isabelle Hervé

Oui, mais j'entends parler de saucissonnage. Moi j'ai toujours un problème quand on nous dit qu'on aurait pu faire ça, on vous met l'eau à la bouche mais qu'en fait on ne va pas le faire. On avait 3 EPT, on ne les a plus. J'ai toujours un peu de mal avec ça. S'il n'y avait pas 3 EPT, pourquoi en avoir parlé le rapport, en disant on aurait pu mettre 3 EPT mais en fait on ne va mettre que 1.5 EPT. J'ai entendu que c'est pour faire des économies, c'est noté, mais j'ai du mal à comprendre comment dans un rapport on nous dit : On aurait pu, on avait imaginé, on avait pensé, il a été évoqué 3 EPT mais en fait on vous dit 1.5 EPT pour faire des économies. Moi j'aimerais savoir d'où vient l'évocation puisque ce 3 EPT ne sort pas de n'importe où, c'est arrivé de quelque part, ce n'est pas tombé du ciel comme cela. Il y a un moment donné où le Conseil synodal en a parlé, où c'est arrivé sur la table, sinon vous n'en auriez pas parlé dans le rapport. Je me trompe ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Évidemment. Il faut lire les anciens rapports, la première projection.

Mme Isabelle Hervé

D'accord, donc dans la première projection du tableau des postes, on passait à 3 EPT. Maintenant c'est descendu à 1.5 EPT.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Si vous vous souvenez du rapport, c'était 1 EPT par ville.

Mme Isabelle Hervé

Excusez-moi, mais moi j'ai besoin de comprendre parce que là, encore une fois, c'est flou pour moi. Pour ce qui est du saucissonnage, je trouve aussi que ce n'est pas quelque chose de particulièrement intéressant. Ce que je cherchais à dire tout à l'heure, c'est que ce qui va pâtir dans nos paroisses en premier, il faut en avoir la conscience et il faut y penser parce qu'on est en train de penser Église et Société, comment est-ce qu'on rayonne, comment l'EREN se rend visible par ses paroisses et en dehors des paroisses au niveau cantonal, c'est que la première chose qui va être amputée dans notre paroisse, ce seront ces missions paroissiales Église et Société, car on ne va pas supprimer le culte du dimanche matin. Si on doit faire un choix, on ne va pas supprimer le culte car sinon, il n'y a plus de paroisse, on ferme la paroisse. Mais on va supprimer les clubs de jeux, les groupes des aînés et un certain nombre de rencontres hors d'espaces exclusivement théologiques de notre paroisse. Voilà, mais j'aimerais savoir d'où vient cette descente en flèche.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Quand tu aurais fini de parler, on te répondra.

Mme Isabelle Hervé

J'ai bien compris que vous alliez me répondre, mais je cherche à comprendre.

M. Jacques Péter

L'EREN a été créée en 1943. Je ne vais pas vous refaire l'histoire depuis 1943, mais je vais vous faire l'historique depuis 2019. 2019, votre autorité décide que les 1.2 millions de déficit, c'est impossible, alors il nomme une commission synodale pour voir où se situent les problèmes. Le résultat est que ce n'est pas un problème de mauvaise gestion mais un problème de structure. À partir de là, il y a eu tout une réflexion, des premiers calculs et le choix qui a été fait, c'était de ne pas arriver avec un rapport complètement ficelé, on va faire avec vous une réflexion et petit à petit on viendra avec des rapports successifs. Oui, le chiffre de 3 EPT a été imaginé, souhaité par le Conseil synodal mais il y a une réalité qu'on a passé de 1.2 millions à 1.4 millions de déficits prévisibles, et ce chiffre va continuer d'augmenter. Donc à partir de là, la question était de savoir si on supprimait encore des postes dans les paroisses ou si on diminuait la voilure de ce qu'on n'avait pas encore mis en place. Oui il y a des choix économiques qui sont là, qui sont difficiles, mais c'est un choix économique de dire qu'on ne peut pas garder 3 EPT. C'est clairement arithmétique. Je rappelle juste que malgré toutes les craintes qu'expriment certains salariés, nous nous sommes engagés, vous vous êtes engagés à ce qu'il n'y ait pas de licenciement pour raison économique dans tout ce processus. Il y a un moment où on doit faire des choix, le Conseil synodal estime qu'Église et Société, globalement, est possible avec 1.5 EPT, mais vous restez libre et vous serez aussi libre de définir ou pas quelles personnes nous mettons ou pas à la porte. Merci de votre attention.

M. Hyonou Paik

Je veux revenir au fond du débat, je ne pense pas qu'on est en train de se diviser entre un potentiel saucissonnage et la mise à disposition d'une force ministérielle importante dans sa globalité. La première option que la paroisse de la Côte essaie d'expliquer est, si j'ai bien compris,

que la question d'Église et Société est suffisamment importante pour que cela ne se réduise pas à des actions de coups d'éclat. Cela doit être ancré. C'est tellement important pour l'être de notre Église que cela doit être au fond de notre action entière, en tant qu'Église. Dans ce cadre-là, pour que ces actions ne soient pas hors sol, hors terrain, on avait imaginé une configuration qui existe déjà par exemple comme autour de Terre Nouvelle. Il y a des actions de Terre Nouvelle dans chaque paroisse et il y a des gens concrets qui portent ces actions, ces projets et il y a une personne responsable au niveau cantonal qui vient appuyer, qui vient donner des impulsions et éventuellement aussi créer des événements régionaux ou cantonaux pour qu'il y ait des émulations mutuelles. C'est une option. Une autre option est de viser plutôt des événements extraordinaires que chaque paroisse n'aurait pas la possibilité, seule, de mener à bien comme projet, et cela c'est une autre configuration de relation entre Église et Société. À mon avis, ce sont deux visions assez différentes quant à la manière de vivre cette thématique Église et Société et c'est pour cela qu'on a cette hésitation, non pas simplement pour réduire toute la problématique entre le saucissonnage ou la mise à disposition d'une enveloppe de forces ministérielles globales.

M. Olivier Schneider

J'aimerais quand même juste revenir sur une question de choix des mots, car ce n'est vraiment pas neutre. Quand on taxe une répartition de 1.5 EPT avec une affectation partielle au Conseil synodal et le reste qui est du saucissonnage, les termes qui sont dans le rapport sont autres. Évidemment quand on parle de saucissonnage, personne n'a envie de faire du saucissonnage et c'est aussi la politique de l'arrosoir qui est généralement peu en vogue. Le rapport du Conseil synodal dit qu'il ne souhaite pas remettre les 1.5 EPT gagnés dans le quota des postes paroissiaux mais bien de considérer cela comme une mesure d'économie, donc c'est une mesure d'économie sur le quota du tableau des postes paroissiaux. Et c'est dans cette idée-là que la paroisse de la Côte proposait une autre répartition, c'est-à-dire qu'une partie soit effectivement attribuée pour des mandats que le Conseil synodal peut octroyer et qu'une partie soit reconnue pour le travail des paroisses, ce n'est pas du saucissonnage, c'est simplement reconnaître et éviter de faire l'ensemble de l'économie sur le quota des postes paroissiaux.

M. Yves Daniel Cochand, président du Synode

J'aimerais rappeler en passant que les paroisses ne sont pas seulement faites de permanents, mais aussi de beaucoup de bénévoles et dans la mission Église et Société, la place des bénévoles est importante. On ne doit pas non plus voir le fait que les postes paroissiaux de pasteurs et de diacres diminuent, et qu'on peut moins consacrer de forces pour ces choses-là, mais simplement plus engager les bénévoles.

Voilà, on arrive plus ou moins à la fin de cette discussion préliminaire sur la question du renvoi qui avait été proposée par la paroisse de la Côte et j'imagine que la paroisse de la Côte maintient sa demande de renvoi.

M. Olivier Schneider

Oui.

M. Yves Daniel Cochand, président du Synode

Alors nous allons devoir voter sur le sujet.

❖ Vote sur le renvoi du dossier : accepté par 14 oui, 12 non et 1 abstention

M. Yves Daniel Cochand, président du Synode

Nous sommes 29 députés, donc il y a 28 votants. Il manque un votant, nous devons faire un nouveau vote, car c'est important, quand il y a des résultats serrés d'être sûr du résultat.

❖ Vote sur le renvoi du dossier : vote égal par 14 oui, 14 non et 0 abstention

M. Yves Daniel Cochand, président du Synode

Je dois voter pour départager et je vote en faveur du renvoi.

Pour essayer de résumer la situation, lorsqu'il y a égalité des voix, le président a la voix prépondérante, et j'ai voté pour le renvoi.

Comme l'a dit Jacques-André Maire, on n'est pas loin de ce qui faut avec le rapport décisionnel sur la résolution 3. À mon avis on sera bon, il y aura des discussions forcément pour savoir si c'est 1.5 EPT ou 2 EPT ou 3 EPT. La deuxième chose, je pense qu'il y a eu des prises de position individuelle sur certains sujets et la majorité du Synode a l'air plus ou moins d'accord avec la ligne qui a été proposée par le Conseil synodal. À mon avis, on n'est pas dans un mode de pensée destructif, mais au contraire constructif. De toute façon, cela évitera de faire deux fois des débats puisqu'on devra débattre de ce rapport décisionnel.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

Je vous remercie des discussions, on a parlé beaucoup de flou, je suis dans un flou total ce soir en tant que conseiller synodal et je ne sais pas ce que je vais pouvoir réfléchir. Il y a des paroisses qui n'ont pas donné leur avis et je trouve cela très dommage. Donc cela va être compliqué. J'ai aussi envie de terminer sur un autre sujet. On a parlé qu'on allait arrêter ceci ou cela, qu'on manquait de moyens et qu'on n'allait plus pouvoir faire ceci ou cela, cela fait plus de 20 ans que je travaille dans un domaine où on nous rationne et on a toujours réussi à trouver des solutions. Je crois qu'il y a deux possibilités dans la vie, c'est de voir le verre à moitié vide ou de le voir à moitié plein. Et je souhaite que tous ensemble, on voit le verre à moitié plein. Santé !

M. Yves Daniel Cochand, président du Synode

Merci pour cette parole optimiste.

M. Hyonou Paik

C'était une autre personne qui devait prendre la parole, mais elle n'est pas là, alors je la prends au pied levé. C'est pour interpeller le Synode de l'EREN concernant la mise en place du SIAD.

Réunis pour mettre en place le SIAD sur le secteur « Entre-2-Lacs / Neuchâtel / La Côte / Val-de-Ruz », nous nous heurtons à quelques obstacles et questions que nous souhaitons porter à votre connaissance.

- Pour commencer, nous nous demandons s'il y aura un jour une mise au concours des postes du SIAD par l'EREN comme cela a été fait pour le SIAJ ? Ou alors, le fait de devoir actuellement s'arranger entre paroisses d'un même secteur sera-t-il la norme sur le long terme ou seulement de manière transitoire en attendant que le tableau des postes de l'EREN atteigne son équilibre ? Nos avis sur la question divergent. Il nous semble judicieux de recevoir des informations et clarifications par le Conseil synodal sur l'état de la réflexion concernant la mise en place du SIAD.

- Quand est-il prévu que le nouveau modèle entre en fonction ? Et qui informera les entreprises de pompes funèbres du canton ? Chaque paroisse ? Chaque secteur géographique du SIAD ? Le Conseil synodal ? De quelle manière cette information sera-t-elle transmise ?

- Les trois secteurs géographiques du SIAD seront-ils cloisonnés ou est-il envisageable, voire même souhaitable, que des ministres se spécialisent partiellement dans l'accompagnement du deuil et puissent éventuellement agir au sein de plusieurs secteurs ? L'EREN va-t-elle privilégier l'engagement de remplaçants (par exemple des ministres retraités voire des permanents laïques) en cas de vacance de postes au sein d'un secteur du SIAD ou va-t-elle utiliser des disponibilités et compétences pastorales en facilitant le cumul des missions au sein de plusieurs secteurs ?

- Comment réguler le cas de figure suivant (qui n'a malheureusement rien de « seulement théorique ») : la paroisse A fournit un ministre pour un pourcentage d'EPT correspondant exactement à ce qu'elle « doit » (selon le tableau de la page 45 des documents de la 194e

session du Synode de décembre 2023), la paroisse B fait de même, la C également, mais la paroisse D peut fournir davantage de pourcentages d'EPT que ce qu'elle « doit » (vu que ses ministres sont par exemple disponibles pour davantage de permanences de services funèbres ? Qui tranche dans cette situation) ? Ne risque-t-on pas de voir chaque Conseil paroissial défendre l'intérêt de ses propres ministres ?

- Est-il prévu voire souhaitable que chaque paroisse mette à disposition une seule personne pour le SIAD (à des taux d'EPT entre 15% et 30%) ou plusieurs personnes (à des pourcentages d'EPT inférieurs) ? Ou est-ce à chaque secteur de définir cela à sa convenance ?

- Comment mettre en place le nouveau système de permanence de services funèbres sur un secteur géographique beaucoup plus conséquent au niveau de la prise en charge des frais de déplacement et du temps de travail ? Est-ce à chaque paroisse actuelle de prendre en charge les frais de déplacements de « ses » ministres alors qu'il s'agit là de postes interparoissiaux ? Comment les cahiers des charges pourront-ils réellement tenir compte de déplacements pouvant être longs entre le bureau du ministre et le lieu du service ?

- Dans le SIAD qui sera mis en place, la prise en charge des services funèbres et l'accompagnement des familles endeuillées dans les paroisses seront-ils une tâche essentiellement pastorale ? Ou ministérielle, donc ouverte à certains diacres ? voire même ouverte à des permanents laïques ? Quand cette réflexion sera-t-elle menée et par qui ? Y aura-t-il une réflexion globale au sein de l'EREN ou est-il attendu que chaque secteur bénéficie d'une autonomie de décision sur ce sujet ?

- Comment le nouveau système de permanence de service funèbre permettra-t-il de répondre à la demande légitime de certains paroissiens qui souhaiteraient avoir recours à un pasteur de leur paroisse plutôt qu'au « permanent du secteur » ? Quelle soutien l'EREN pourra-t-elle apporter sur cette question de la communication aux entreprises de pompes funèbres du canton ?

- Quelle sera l'autorité d'engagement des postes du SIAD ? Les paroisses actuelles pour le bout de poste (selon le pourcentage respectif d'EPT annoncé dans les documents du Synode) qu'elles doivent « mettre à disposition » ? Une autorité interparoissiale commune au secteur (qui n'existe pas encore dans les faits) ? Ou l'EREN sous l'angle de son autorité cantonale ?

Nous vous remercions par avance des éléments de réponse que vous pourrez nous apporter et nous vous remercions de votre attention.

Les pasteurs impliqués dans la mise en place du SIAD dans le secteur « Entre-2-Lacs / Neuchâtel / Côte / Val-de-Ruz » : Esther Berger (Val-de-Ruz), Ysabelle de Salis (Neuchâtel), Yvena Garraud (La Côte), Isabelle Hervé (Val-de-Ruz), Christophe Allemann (Val-de-Ruz), Zachée Betché (Neuchâtel), Stéphane Hervé (Val-de-Ruz), Raoul Pagnamenta (Entre-2-Lacs) et Hyonou Paik (La Côte).

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le dossier est sur mon bureau, je vous prie d'être patients, le Conseil synodal en a parlé et j'espère que je pourrai faire cela ces prochains jours.

M. Raoul Pagnamenta

Comme vous le savez, notre collègue Delphine Collaud a fait valoir son droit à la retraite pour le début de cette année, après avoir renvoyé trois fois cette décision pour rendre service à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs. On a fait pour elle un album avec des photos d'événements qui ont eu lieu dans la paroisse pendant qu'elle y était active et qui ont été signées par les paroissiens et il y a encore une page pour mettre votre griffe pour ceux qui l'ont côtoyée et bien connue.

Prière finale par Mme Bénédicte Gritti Geiser, membre du Bureau du Synode

Le président clos la séance à 21h30.

Neuchâtel, le 29.01.2025

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves-Daniel Cochand



Le secrétaire
M. Thierry Muhlbach



Annonces du président

Mercredi 11 juin 2025

197^e Synode ordinaire, Le Louverain

Dimanche 7 septembre 2025

Culte de consécration, temple du Locle

Dimanche 26 octobre 2025

Culte cantonal, temple du Locle

Mercredi 10 décembre 2025

198^e Synode ordinaire, Montmirail